

Comment sensibiliser, d'une façon participative, les habitants d'une commune à une démarche « zéro pesticide » ?



Stage à la Mairie de Blois au Service
Biodiversité – Espaces Naturels

Maître de stage: Claire CHARRIER

Tuteur pédagogique : Michel VIDAL

Rédaction : Mathilde FESNEAU

Licence Professionnelle de Coordination de
Projets en Éducation à l'Environnement

En janvier 2012, les services techniques de la Ville de Blois, en Loir-et-Cher, ne vont plus utiliser de pesticide pour désherber les trottoirs, rues, parcs et jardins de la municipalité. La Ville de Blois est en démarche « zéro pesticide ».

Cette volonté politique n'est pas unique. De plus en plus de villes et communes françaises entrent dans des démarches de réduction de l'utilisation de pesticides.

En mettant en place ces démarches, ces villes rencontrent toutes le même problème : certains habitants ne tolèrent pas l'apparition de la flore spontanée. La « mauvaise herbe » est considérée bien souvent comme « sale ».

Dans le cadre de la licence professionnelle de Coordination de Projets et Réseaux en Éducation à l'Environnement et au Développement Durable, j'ai effectué un stage de trois mois à la Ville de Blois. La mission de stage à consister à proposer des actions visant à sensibiliser les habitants au « zéro pesticide ».

J'ai donc élaboré des actions, en travaillant avec les divers services de la Ville impliqués et en rencontrant des personnes ressources sur la démarche « zéro pesticide ».

Le contexte de stage et les diverses recherches effectuées autour des pesticides, de l'acceptation de la flore spontanée et de la démarche participative m'ont amenés une problématique :

« Comment sensibiliser, de façon participative, les habitants d'une commune à une démarche « zéro pesticide »? »

Le travail réalisé a tenté de répondre d'une certaine façon à cette problématique, en préconisant des moyens humains et financiers.

Mots clés : coordination, démarche participative, collectivité territoriale, pesticide, habitants.

Je tiens à remercier Claire Charrier, responsable du Service Biodiversité – Espaces Naturels, et ma maîtresse de stage, qui m'a accompagnée au long de ces trois mois, qui a toujours pris le temps de répondre à mes nombreuses questions, qui a pu me recadrer lorsque j'en avais besoin, qui a su m'encourager et me féliciter, et enfin, qui a su me faire découvrir la « dynamique mairie » de la Ville de Blois.

Un grand merci aussi à Michel Vidal, mon tuteur pédagogique et formateur à SupAgro Florac, qui a su m'accompagner, partager ses savoirs et ses paradigmes,

Je tiens également à remercier Alexandre Prinnet, responsable du département Environnement Risque de la Ville de Blois, qui a été une source précieuse de conseils,

Merci aussi à Christelle Genre, de la direction Cadre de Vie, qui a été présente lors de ce stage et sans qui je n'aurais pu le réaliser,

Un grand merci aussi à Orane Bischoff, coordinatrice de la licence professionnelle de Coordination de projets en Éducation à l'Environnement, qui a toujours su être à l'écoute, qui m'a encouragée et m'a accompagnée durant la licence,

Je souhaite aussi remercier l'ensemble du Service Environnement Risques de la Ville de Blois, notamment Pierre Burr, Lucile Brizard, Cécile Duflot, Nadine Lebot, Christine Minot et Sylvie Richardeau qui m'ont aidé à m'intégrer dans ce service, m'ont fait part de leurs remarques, qui ont pu répondre à mes questions et m'ont aussi fait découvrir la Ville de Blois,

Enfin, je tiens à remercier l'ensemble de l'équipe éducative de SupAgro Florac, pour la richesse de leurs savoirs et de leurs personnes,

Pour terminer, je souhaite remercier toutes les personnes qui ont pu m'aider et nourrir mes réflexions sur l'Éducation à l'Environnement en général, alors merci aux éducateurs, aux pédagogues, aux formateurs passionnés, aux intervenants rencontrés, et à la promotion de la licence CEEDDR 2010-2011.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
I- La Ville de Blois, en démarche « objectif zéro pesticide », dans un pays beauceron.....	2
A- La Ville de Blois.....	2
1-Enracinée dans un milieu agricole et influencée par la traversée de la Loire.....	2
2-Ses habitants.....	2
3-Projet municipal et politique de la Ville.....	3
4-Fonctionnement et traitement d'un projet dans une municipalité.....	3
5-Le Service Biodiversité – Espaces Naturels et l'importance des autres Services.....	4
B- Le projet « zéro pesticide ».....	4
1-Aux niveaux international et national.....	5
2-A Blois.....	6
C- Les partenaires de la politique « zéro pesticide » de la Ville de Blois.....	7
1-Le Comité Départemental de la Protection de la Nature (CDPNE).....	7
2-La Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la région Centre (FREDON Centre).....	7
II- Une problématique : « Comment sensibiliser, de façon participative, les habitants d'une commune à une démarche « zéro pesticide » ? ».....	9
A- Des outils français permettent aux citoyens de participer aux décisions publiques.....	10
B- Sensibiliser à la démarche « zéro pesticide », en favorisant une démarche participative.....	11
C- Les moyens nécessaires et/ou les moyens permis, ou retour au concret par un exemple :....	13
III- Propositions d'actions de sensibilisation des habitants à la démarche « zéro pesticide ».....	15
A- Méthodologie.....	15
1-Des recherches et des entretiens effectués pour s'approprier la commande.....	15
2-Reformulation.....	17
3-Comment élaborer ces actions ?.....	17
4-Quel travail rendre à la Ville ?.....	18
5-Le planning des différentes phases de travail.....	18
B- Présentation des actions et de deux échéanciers.....	18
1-Descriptif rapide des sept actions proposées.....	18
2-Deux échéanciers : celui des actions et celui de la coordination.....	19
3-Présentation du contenu d'une « fiche action » : exemple de « Laissons pousser ».....	20
C- Les résultats obtenus.....	25
1-Un document qui présente les actions possibles.....	25
2-Présentation des actions aux Services concernés.....	26
D- Des préconisations pour la Ville de Blois : sensibiliser les élus et créer un poste chargé de mission « zéro pesticide ».....	27
1-Apporter de la cohérence en sensibilisant des élus, des techniciens et des agents.....	27
2-Créer un poste « animateur « zéro pesticide » ».....	29
IV- Analyse sur le vécu et les enseignements tirés du stage.....	31
A- La coordination de projets et la mission de stage.....	31
B- L'Éducation à l'Environnement dans la démarche « zéro pesticide ».....	32
Conclusion.....	34
Bibliographie.....	35
Sommaire des annexes.....	38

INTRODUCTION

La Licence Professionnelle de Coordination de Projets et Réseaux en Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (LP CEEDDR) dispensée à SupAgro Florac, en Lozère permet d'être préparé aux métiers de coordination de projets.

Un stage professionnel de trois mois permet de s'insérer dans une structure, s'approprier un contexte et travailler avec une équipe afin de coordonner un projet.

Ce stage professionnel a été réalisé à la mairie de Blois, dans le Loir-et-Cher.

Le choix d'effectuer ce stage professionnel dans cette structure n'est pas anodin.

Il y a d'une part la volonté de vouloir dynamiser le territoire où l'on vit et d'autre part le souhait de s'investir dans un secteur autre que le réseau associatif.

Cette volonté s'explique très simplement :

L'expérience associative est accueillante et ouverte à tous. Il suffit d'adhérer à un projet pour pouvoir s'y consacrer. En revanche, intégrer une collectivité territoriale mettant en œuvre des dispositifs « proches » de certains projets associatifs suscite une certaine curiosité.

Une municipalité se doit de répondre aux problématiques sociales, économiques et environnementales. L'investissement de la collectivité doit servir l'intérêt général. En matière d'Éducation à l'Environnement, l'action publique peut devenir un levier des plus importants.

Le stage s'est effectué au Service « Biodiversité – Espaces Naturels », où la responsable, Claire Charrier élabore avec divers services le projet « zéro pesticide ». Cette politique vise à réduire ou stopper l'utilisation de pesticide. C'est une démarche entreprise par de nombreuses villes et communes en France. Aujourd'hui, les jardiniers de la Ville de Blois ont changé leurs méthodes de travail et n'utilisent plus de produits chimiques.

En janvier 2012, ce sera au tour des agents du Service Propreté Urbaine de ne plus utiliser de pesticides.

La mission de stage vise à mettre en œuvre une stratégie de communication. Cette mission, qui a été reformulée consiste à proposer des actions afin de sensibiliser les habitants de la Ville de Blois à la démarche « zéro pesticide ».

Le contexte de stage et les diverses recherches autour de la notion de « démarche participative » ont amené une problématique :

« Comment sensibiliser, de façon participative, les habitants d'une commune à une démarche « zéro pesticide » ? »

En première partie, nous allons nous intéresser au territoire blésois, et comprendre le fonctionnement de la mairie de Blois, puis nous allons présenter le projet « zéro pesticide » et ses partenaires, enfin la mission confiée sera exposée.

En seconde partie, nous allons nous intéresser à la problématique choisie, en donnant et en analysant un certain nombre de pistes de réflexion.

En troisième partie, nous allons aborder la méthodologie de travail privilégiée. Nous allons présenter les tâches effectuées, suivi des résultats obtenus et des préconisations proposées.

Enfin, en dernière partie, nous allons analyser le vécu et les enseignements qu'ont apportés ce stage.

I- LA VILLE DE BLOIS, EN DÉMARCHE « OBJECTIF ZÉRO PESTICIDE », DANS UN PAYS BEAUCERON

Cette partie va permettre de comprendre le contexte de la réalisation du stage. Nous allons comprendre le fonctionnement de la mairie de Blois, accompagné par la présentation de la mission confiée, et enfin, nous allons nous intéresser aux partenaires ressources.

A- La Ville de Blois

1- Enracinée dans un milieu agricole et influencée par la traversée de la Loire

Blois est le chef-lieu du Loir-et-Cher, en région Centre. La Ville est située sur la Loire et est à mi-chemin entre Tours et Orléans. Le Val de Loire est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis novembre 2000. Il représente le plus vaste site inscrit en France, avec 800 km² de superficie. Le périmètre intègre la Ville royale de Blois¹.

La Loire délimite deux entités : la petite Beauce, au nord, nord-ouest, territoire où l'agriculture céréalière est fortement présente, et la Sologne, au sud, sud-est, un espace plus forestier, connu pour ses nombreux étangs et sa forte activité de chasse.

Malgré une baisse du nombre d'agriculteurs, de chasseurs et d'éleveurs, ceux-ci ont une certaine influence sur la politique du département.



2- Ses habitants²

Blois compte environ 50 000 habitants, ceux-ci sont divisés en 5 secteurs :

Le secteur Nord : environ 20 000 habitants.

Les quartiers Nord représentent 1/3 de la population blésoise, ce secteur représente aussi le grand ensemble ZUS (Zone Urbaine Sensible) et est aujourd'hui en projet de rénovation urbaine.

Le secteur Est : plus de 6 000 habitants.

Le secteur Sud : plus de 9 900 habitants.

Le centre Ville : plus de 6 800 habitants.

Le secteur Ouest : plus de 9 800 habitants.



1 « La Ville de Blois vous en dit plus - Ville de Blois », s. d., <http://www.blois.fr/>.

2 « Blois - Wikipédia », s. d., <http://fr.wikipedia.org/wiki/Blois>.

3- Projet municipal et politique de la Ville

En 2008, Marc Gricourt a été élu Maire de Blois. Il est membre du Parti Socialiste et est un ancien infirmier en secteur libéral, il travaillait dans les quartiers Nord.

Le mandat dure 6 ans. En ce temps imparti, le maire, 12 adjoints et 30 conseillers municipaux doivent mettre en œuvre leur projet municipal. Celui-ci s'articule autour de cinq axes majeurs (1) :

- Placer la démocratie locale au cœur du mandat, pour intégrer les Blésois aux décisions importantes concernant leur ville.
- Favoriser une politique de solidarité forte en termes d'accès à l'éducation, au logement, aux loisirs, à la culture et aux transports en communs.
- Conduire une politique ambitieuse de développement durable et faire de Blois une Eco-Ville de référence en France.
- Faire de Blois la capitale touristique du Val de Loire et développer son attractivité.
- Aménager, améliorer et développer le cadre de vie.

Quel bilan à mi-mandat ?

Interviewé par la Nouvelle République (journal local) le 21 mai 2011, Marc Gricourt, Maire de Blois, affirme³, à mi-mandat : « un bilan globalement positif ».

Il a alors annoncé l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires sur l'espace public à partir de 2012. Ce projet faisait partie de son programme électoral de 2008⁴ et est aujourd'hui en train de se mettre en place. C'est la première fois que le projet « zéro pesticide » sur Blois est mis en avant par le maire.

4- Fonctionnement et traitement d'un projet dans une municipalité

Des services mutualisés, une particularité de la Ville de Blois

La Ville répartit son travail en six grandes thématiques qui se divisent en directions puis en départements, et enfin en services⁵. Le Service Biodiversité – Espaces Naturels fait partie des Services Techniques, direction du cadre de vie, département Environnement / Risques.

L'annexe 2⁶ permet de visualiser la répartition du budget par politique publique.

Certains Services de la Ville de Blois, comme le Service Biodiversité – Espaces Naturels, sont mutualisés avec des services de la communauté d'agglomération Agglopolys qui regroupe 26 communes. Il y a une mise en commun des moyens humains.

Exemple du traitement d'un projet dans une municipalité

D'abord, il y a une commande politique : réduire l'utilisation de pesticide sur l'espace public. Un chef de projet a donc été désigné : Claire Charrier [Service Biodiversité et Espaces Naturels]. Celle-ci a alors formé un comité technique, composé des techniciens des services concernés [Parcs et Jardins, Biodiversité, Opérations funéraires, Propreté Urbaine...]. Ce comité produit un travail que la chef de projet présente ensuite au Comité de Pilotage (COFIL) composé d'élus (le maire, Catherine Fourmond, maire adjoint en charge de l'environnement) et de

3 Henri Brissot et Anne Irjud, « Nouvelle République : Marc Gricourt : Un bilan globalement positif - le maire à mi-mandat », mai 21, 2011, <http://www.lanouvellerepublique.fr/loir-et-cher/ACTUALITE/Politique/Marc-Gricourt-Un-bilan-globalement-positif>.

4 « Journal de campagne Marc Gricourt 2008 », s. d., http://issuu.com/thanathz/docs/gricourt_2008.

5 Annexe 1 : Organigramme des Services

6 Annexe 2 : Répartition du budget 2011 par politique publique.

directeurs de Services (Directeur Général des Services Techniques, Directrice du Cadre de Vie...). Le COPIL valide et arbitre les décisions prises par le Comité Technique.

Aujourd'hui, le projet « zéro pesticide » est accepté par le COPIL avec la réunion du 17 mai 2011. Puis une décision finale du maire et de ses adjoints va permettre que la demande de financement du projet soit validée par une délibération (fin août-début septembre 2011), celle-ci montre la vraie volonté politique.

5- Le Service Biodiversité – Espaces Naturels et l'importance des autres Services

Claire Charrier supervise une équipe de quatre agents qui entretiennent 130 hectares d'espaces naturels. Elle coordonne aussi divers projets comme le programme « Abeille Sentinelle de l'Environnement » où des ruches ont été installées sur le toit de la bibliothèque Abbé Grégoire, ou la coordination des offres d'animations scolaires sur la biodiversité, pour les années 2010 – 2011, avec diverses structures d'Éducation à l'Environnement.

Le projet « objectif zéro pesticide » est un travail partenarial entre différents services de la Ville au niveau technique et au niveau sensibilisation/communication.

Les services concernés sont les services : Biodiversité – Espaces Naturels ; Parcs et Jardins ; Propreté Urbaine ; Voirie ; Cimetière ; Communication ; Démocratie Locale.

B- Le projet « zéro pesticide »

« Pesticide » est un terme d'origine anglaise. « pest » signifiant « espèce nuisible » ; et le suffixe -cide d'origine latine, signifiant « tuer ». Les pesticides sont des substances chimiques utilisées à vaste échelle contre les ravageurs des cultures, les herbes adventices, etc. Les herbicides, insecticides et fongicides sont des exemples de pesticides employés pour détruire des herbes, des insectes et des champignons.

Des enjeux

Les pesticides sont présents partout : dans l'air⁷, l'eau (cours d'eau et captages d'eau) et les sols (eaux souterraines). Ces pesticides peuvent agir sur l'Homme par différents mécanismes (perturbateurs endocriniens, cancérigènes, neurotoxiques et perturbateurs de la fonction immunitaire). Les pesticides ont aussi des effets sur la faune et la flore (toxicité, accumulation, concentration et intoxication)⁸.

Pourquoi mettre en place le « Zéro pesticide » ?

La démarche « zéro pesticide » vise à réduire ou stopper l'utilisation de pesticide sur les espaces publics. Les villes utilisent la notion « zéro » mais elles peuvent être amenées à utiliser un petit peu de pesticide comme dans les cimetières qui sont des espaces sensibles où la flore n'est pas acceptée, ou dans les espaces d'exceptions (jardins, roseraies).

Certaines villes choisissent un autre mode de gestion : la lutte intégrée.

La lutte intégrée⁹ : « satisfait les exigences à la fois écologiques, économiques et

7 Source : www.ligair.fr : En 2005, 45 pesticides différents ont été détectés dans l'air de la région Centre.

8 Brochure « Pesticides : une atteinte grave à la santé et à l'environnement », coordonnée par Loiret Nature Environnement, en 2008.

9 « Lutte intégrée - Wikipédia », s. d., http://fr.wikipedia.org/wiki/Lutte_int%C3%A9gr%C3%A9e.

toxicologiques en réservant la priorité à la mise en œuvre délibérée des éléments naturels de limitation et en respectant les seuils de tolérance ».

La décision de l'équipe municipale de Blois a été de commencer une démarche « zéro pesticide ». La projet « objectif zéro pesticide » est une volonté politique.

1- Aux niveaux international et national

Un contexte international et national

L'assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a désigné l'année 2010 comme l'année de la Biodiversité afin d'alerter l'opinion publique « sur les conséquences du déclin de la biodiversité dans le monde »¹⁰. L'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture) a alors organisé plusieurs événements afin « d'informer et de sensibiliser le public, ainsi que de pousser les dirigeants et les citoyens à l'action concrète »¹¹. La prise en compte de la biodiversité est en lien avec l'utilisation de pesticide, pour tout le monde, aussi bien des agriculteurs, que des collectivités ou des jardiniers amateurs.

La prise de conscience des impacts des pesticides sur l'être humain et/ou sur l'environnement amène les techniciens des collectivités territoriales à réfléchir à une nouvelle manière de gérer l'espace public. Certains ont donc fait appel à des ethno-sociologues. Ce fut le cas pour la Ville de Rennes où Marie-Jo Menozzi¹² a réfléchi à la perception des mauvaises herbes.

Des études¹³, congrès, colloques¹⁴ ou autres rassemblements ont été organisés depuis quelques années autour de la thématique de l'entretien écologique des jardins, des villes fleuries et de l'acceptation de la flore spontanée.

Des documents cadres

Le plan Écophyto 2018¹⁵, issu des travaux du Grenelle de l'Environnement (2008), vise à réduire de 50% l'usage de pesticides en zones agricoles et non agricoles d'ici 2018.

La Directive Cadre sur l'Eau¹⁶ (DCE) a pour objectif un « bon état des eaux » (chimiques et écologiques) pour 2015 dans les pays de l'Union Européenne.

Ces prises de décisions peuvent insuffler une dynamique visant à réduire l'utilisation de pesticides.

10 « Biodiversité 2010: Page d'accueil », s. d., <http://www.biodiversite2010.ch/>.

11 « L'Année de la biodiversité pour les nuls | Communauté ZEROCO2 », s. d., <http://www.zeroco2.com/blog/2010/01/18/l%E2%80%99annee-de-la-biodiversite-pour-les-nuls/>.

12 M. J Menozzi, « “ Mauvaises herbes”, qualité de l'eau et entretien des espaces », *Natures Sciences Sociétés* 15, n° 2 (2007): 144–153.

« MENOZZI_l_homme_la_ville_et_la_mauvaise_herbe.pdf Disponible sur : http://www.pesticides-poitou-charentes.fr/IMG/pdf/MENOZZI_l_homme_la_ville_et_la_mauvaise_herbe.pdf

13 Caroline Gutleben, Sophie Lemaire, et Damien Provendier, « Objectif “zéro phyto”: Dossier de veille scientifique, technique et des pratiques territoriales. » (Plante et Cité, avril 2010).

Il y a aussi des mémoires sur le thème : Emilie Zadjan, « Nuisances des mauvaises herbes et propositions de seuils d'intervention pour le désherbage en zone urbaine. », 2004.

14 « Actes-assises-2010.pdf (Objet application/pdf) », s. d., Disponible sur : <http://www.villes-et-villages-fleuris.com/leconcours/Assises/Actes-assises-2010.pdf>

« Jardins, espaces de vie, de connaissances et de biodiversité. », juin 2010, <http://vertigo.revues.org/8555?file=1>.

« assises du fleurissement - inscription », s. d., <http://www.villes-et-villages-fleuris.com/leconcours/Assises/prog.htm>.

15 « Ecophyto 2018 - Wikipédia », s. d., http://fr.wikipedia.org/wiki/Ecophyto_2018.

16 « Directive-cadre sur l'eau - Wikipédia », s. d., http://fr.wikipedia.org/wiki/Directive-cadre_sur_l%27eau.

En chiffres :

La France détient la troisième place mondiale des pays les plus gros utilisateurs de pesticides. En 2008, en France, sur 80 000 tonnes de pesticides utilisés annuellement (5):

- 70 000 tonnes sont utilisées par les agriculteurs.
- 8 000 tonnes par les jardiniers amateurs.
- 2 000 tonnes par les collectivités et entreprises.

Une plateforme nationale

« Plante et Cité¹⁷ » est une association reconnue et une plateforme nationale d'expérimentations et de conseils techniques à destination des collectivités et entreprises. Elle est le seul organisme qui mutualise les informations concernant les démarches « zéro pesticide ». 167¹⁸ villes adhèrent à Plante et Cité, on peut en déduire qu'au moins 167 villes sont en démarche de réduction d'utilisation de pesticides. Cette association va sortir en fin juin 2011 une étude¹⁹ sur l'acceptation de la flore spontanée, c'est une étude multidisciplinaire, qui rassemble des économistes, scientifiques, sociologues, etc. Ils la présenteront à Montpellier fin juin, puis à Marseille au mois de septembre.

2- A Blois

Historique du projet

Les agents du Service Parcs et Jardins sont déjà sensibilisés et organisés. Ils n'utilisent plus de pesticide depuis cinq ans, sauf ponctuellement sur certains espaces (terrains de sports, jardins d'exceptions, etc.).

Un prestataire est engagé afin de « nettoyer » les trottoirs des « mauvaises herbes » par l'utilisation de pesticide (pieds de murs, bordures de trottoirs, etc.).

En 2009, la Ville de Blois a supprimé l'usage de pesticide sur un quartier pilote : le quartier Vienne. Elle a signé une convention avec le CDPNE²⁰ et la Fredon Centre²¹ afin de sensibiliser les habitants du quartier et les services techniques.

Cette expérimentation a été intéressante et a montré que la communication était un axe majeur à développer.

Les services techniques ont alors proposé un nouveau projet : bâtir une stratégie sur trois ans, avec comme élément majeur, l'arrêt de l'utilisation de pesticide dès janvier 2012 (accepté par le COPIL, mais en attente d'une délibération pour obtenir les financements).

Les conséquences :

- La Ville ne fera plus appel au prestataire.
- Le Service Propreté Urbaine doit se réorganiser.
- En ce qui concerne les cimetières et les jardins d'exceptions, il n'y aura pas d'arrêt dès 2012, mais une diminution de l'usage de pesticides. Ces espaces sont très sensibles.
- Il faut communiquer auprès de la population et la sensibiliser.

17 « Plante et Cité », s. d., <http://www.plante-et-cite.fr/>.

18 167 villes dont : Besançon, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier Nantes, Paris, Rennes, Versailles...

19 « Ecophyto Pro en zones non agricoles », s. d., <http://www.ecophytozna-pro.fr/>.

20 CDPNE : Comité Départementale de Protection de la Nature.

21 FREDON Centre : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Région Centre

Une commande reformulée : Sensibiliser les habitants à la démarche « zéro pesticide ».

Au départ, la mission de mon stage était de « participer à la définition d'une démarche participative des habitants à la politique « zéro pesticide ». Après un travail de recherches, j'ai apporté une vision de ce que pourrait être la démarche participative, c'est à dire, partir des envies et des projets des habitants. J'ai alors confronté cette approche à celles de C. Charrier et à C. Fourmond [élue]. Pour elles, la démarche participative vise à faire participer les habitants à quelque chose ; la Ville apporte un cadre d'actions et les habitants se l'approprient en participant à ces actions.

Afin de répondre aux attentes, j'ai privilégié un travail en cohérence avec la vision des personnes commanditaires. Afin de reformuler la mission, on peut dire que je propose des actions pour sensibiliser les habitants à la démarche « zéro pesticide » portée par la Ville de Blois.

C- Les partenaires de la politique « zéro pesticide » de la Ville de Blois

1- Le Comité Départemental de la Protection de la Nature (CDPNE)

Le CDPNE est une association Loi 1901. Elle a plusieurs missions :

- Éduquer à l'environnement le public scolaire et le grand public grâce à la Réserve Naturelle Nationale de « Grand-Pierre et Vitain » via des circuits, des conférences, des journées thématiques « Nuit de la Chouette », etc.
- Être gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale.
- Accompagner les collectivités dans leurs démarches de Développement Durable (Agenda 21, « zéro pesticide »).

Le CDPNE a accompagné le projet « zéro pesticide » de la Ville de Blois sur le quartier pilote en 2009. Un inventaire floristique a été réalisé, ajouté à des actions de sensibilisation des habitants (stands, circuit des herbes folles, réunions publiques, etc.), ainsi qu'un accompagnement sur la communication. Il est aujourd'hui un partenaire important et a participé à l'élaboration de la stratégie municipale « objectif zéro pesticide » 2011-2013. Le référent est Thierry Moreau, chargé d'études en aménagement rural et Zones Agricoles, rivières et milieux aquatiques.

2- La Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la région Centre (FREDON Centre)

La FREDON est un syndicat professionnel agricole agréée par le Ministère de l'Agriculture. Elle est chargée de la surveillance des organismes nuisibles et de l'amélioration des bonnes pratiques phytosanitaires.

La FREDON accompagne techniquement les collectivités qui s'engagent dans une démarche « zéro pesticide ».

En 2009, elle a dispensé des formations aux personnels des Services techniques de la Ville de Blois (utilisation de nouveaux matériels, conséquences des pesticides sur la santé, etc.).

La Ville de Blois n'est pas reconnue comme une structure d'Éducation à l'Environnement.

Or, des techniciens de la Ville de Blois sont en cours d'élaboration de l'Agenda 21 de la Ville.

La Maison du Parc de l'Arrou²², est une structure rattachée au Service Parcs et Jardins, où un animateur accueille des scolaires et le grand public sur diverses thématiques comme le jardin, les p'tites bêtes, etc.

Cette volonté politique montre que la collectivité souhaite développer, en interne et en externe, des projets d'Éducation à l'Environnement.

L'Éducation à l'Environnement a évolué depuis 30 ans. Au départ elle visait à faire découvrir le monde par une approche naturaliste. Aujourd'hui, des thématiques plus larges apparaissent, notamment sur la santé et l'écocitoyenneté. Dans ce cadre, une collectivité territoriale peut éduquer à l'environnement.

Nous verrons par la suite la réelle faisabilité d'action, les moyens nécessaires et leurs conséquences, via le travail effectué sur les propositions d'actions de sensibilisation à la démarche « zéro pesticide » et par les recherches effectuées sur la problématique : « Comment sensibiliser, de façon participative, les habitants d'une commune à une démarche « zéro pesticide ? »

22 « Maison du parc - Ville de Blois », s. d., <http://www.blois.fr/479-maison-du-parc.htm>.

II- UNE PROBLÉMATIQUE : « COMMENT SENSIBILISER, DE FAÇON PARTICIPATIVE, LES HABITANTS D'UNE COMMUNE À UNE DÉMARCHE « ZÉRO PESTICIDE » ? »

Dans cette partie, le contexte du stage est d'abord rappelé. Ce cadre amène alors une problématique. Nous allons donner et analyser un certain nombre de pistes de réflexion autour de la notion de « participation » .

La première partie de ce rapport a permis de présenter le contexte de stage et la mission confiée, à savoir : proposer des actions pour sensibiliser les habitants à la démarche « zéro pesticide ». Or, au départ, la mission était de « participer à la définition d'une démarche participative à destination de la population de la Ville de Blois pour favoriser la réduction de l'utilisation des phytosanitaires ». Les recherches entreprises afin de s'approprier la notion de « démarche participative » m'ont permis d'en donner une définition, c'est-à-dire, partir des envies des habitants et collaborer avec eux pour réaliser des projets. Cette vision est divergente de celles de C. Fourmond et de C. Charrier, qui souhaitent « faire participer les personnes à » et « susciter l'intérêt à ». Ce contexte, ces visions divergentes de ce que peut être la « participation », ces envies qu'ont les élus et techniciens à sensibiliser les habitants, m'ont alors amené à formuler une problématique :

« Comment sensibiliser, de façon participative, les habitants d'une commune à une démarche « zéro pesticide » ? »

Quelques éclairages sur la notion de participation :

Kurt Lewin (fin XIX – XX siècle, psychologue américain) a contribué à l'émergence d'un discours sur les bienfaits de la participation. Il met en évidence le fait que « **les comportements changent d'autant plus facilement que le choix n'est pas imposé mais suscité** ».

Ceci peut nous interroger sur la décision prise par une équipe municipale. Doit-elle obliger les personnes (agents sur le terrain et habitants) à ne plus utiliser de pesticide, ou doit-elle, juste, susciter cette envie ?

L'avantage de la première idée est que l'action, imposée, peut se mettre en place rapidement : les Services de la Ville se réorganisent et une campagne de sensibilisation voit le jour.

En ce qui concerne la seconde idée, plus longue à mettre en place, les citoyens ont un rôle dans la prise de décision et peuvent faire « pencher la balance ».

A- Des outils français permettent aux citoyens de participer aux décisions publiques.

Depuis quelques années, le dialogue territorial se développe, c'est-à-dire, l'ensemble des pratiques de médiations et de concertations²³. En ce qui concerne les collectivités territoriales, c'est peut-être une mode pour les politiciens, ils s'en servent afin de montrer qu'ils écoutent la voix des habitants. C'est un moyen de légitimer leurs actions. Mais c'est aussi un moyen pour monter un projet avec les habitants. La concertation facilite la mise en place de projets. Des outils français,²⁴ plus ou moins récents, permettent aux citoyens de s'exprimer et participer à la prise de décision, notamment sur l'environnement, l'urbanisme et l'aménagement :

- **L'information** : par le biais de bulletins d'information, de brochures présentant le projet, du site internet de la Ville, de la presse et des réunions publiques, la mairie informe ses administrés en donnant des éléments nécessaires à la compréhension d'un projet. L'habitant informé a alors une capacité d'agir.
La limite de cet outil est qu'il ne va que dans un sens. Il n'y a pas de retour de la personne qui a reçu l'information. On ne sait pas et on ne peut pas déterminer l'impact du message, ou du savoir, donné. De plus, ce savoir doit être entretenu par l'habitant afin qu'il échange à ce sujet avec d'autres personnes. Ceci permet de prendre conscience de l'enjeu visé, puis d'agir.
- **La consultation** : elle consiste à demander l'avis des citoyens sur une question ou un projet. C'est une prise d'informations, il n'y a pas de délibérations par ailleurs.
- **La concertation** : elle peut se définir comme « un processus qui entend associer le public (habitant ou usager) à une décision publique relevant de la compétence de la collectivité »²⁵. Les collectivités mettent alors en place des conseils de quartiers. La concertation a été mise en vigueur par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, dont le Chapitre 1er s'intitule « participation des habitants à la vie locale ». Cette démarche est forte et peut aboutir à l'annulation d'un projet.
La limite de cette démarche est que les habitants participent à la préparation d'un projet, mais les marges de manœuvres laissées aux habitants peuvent être trop faible. Un projet trop cadré par la collectivité va alors « frustrer » les habitants.
- **Le référendum** : le projet soumis à un référendum local est adopté si la moitié au moins des électeurs inscrits a pris part au scrutin et s'il réunit la majorité des suffrages exprimés. Cette démarche est aussi très forte et peut aboutir à l'annulation d'un projet.
La limite du référendum est que les personnes votent « oui » ou « non », mais ceci n'oblige pas les habitants à avoir connaissance et conscience de l'ensemble des enjeux du sujet. Il est nécessaire que chacun sache de quoi on parle, sans quoi un référendum n'a pas l'effet voulu, c'est-à-dire, participer en connaissance de cause à une décision. Participer demande alors à chacun d'être informé et d'échanger avec d'autres.

23 « Geyser », s. d., <http://www.geyser.asso.fr/spip.php?page=sommaire>.

24 « Les formes de participation - Débats et forums publics - Commission nationale du débat public (CNDP) - Vie-publique.fr », s. d., <http://www.vie-publique.fr/forums/rub1308/formes-participation.html>.

25 Groupe Projet "concertation des Techniciens territoriaux (Ville de Blois, Communauté d'Agglomération, Centre Intercommunal d'Action Sociale), « Guide méthodologique de concertation », décembre 2010.

- **La conférence de citoyens** : a pour but de laisser à l'ensemble des participants la liberté d'émettre des opinions divergentes.
Ces conférences rassemblent souvent des personnes déjà sensibilisées par le sujet. Les autres ne se sentant pas concernés, n'y participent pas.

La limite de ces outils est le manque de temps. Aujourd'hui, nous sommes dans une politique de court terme, où les actions entreprises doivent avoir un résultat immédiat. Or, *faire participer à, sensibiliser à,* est un combat de long terme. On ne peut pas demander à des personnes de changer de comportements ou de visions du monde en six mois, un an ou autre.

L'autre limite de ces outils est la condition nécessaire : faire participer l'ensemble des habitants d'une Ville. Chaque personne doit connaître les enjeux de la problématique traitée. Les moyens humains nécessaires pour sensibiliser chaque habitant sont énormes.

Mais on peut entreprendre des démarches, des actions, chaque jour afin de sensibiliser les personnes. Celles-ci échangeront avec d'autres, et on peut espérer un effet « boule de neige ».

Par ces différents outils de participation, on peut espérer que les habitants, connaissant les enjeux, seront sensibilisés à minima dès le départ.

Jusqu'où doit alors aller une équipe municipale sur un enjeu de santé publique, tel que l'enjeu « zéro pesticide » : faut-il qu'elle « tranche » et prenne une décision, ou doit-elle demander l'avis des habitants ?

Il est rare que des Villes demandent l'avis des habitants sur un projet « zéro pesticide », les recherches faites à ce sujet n'ont pas été concluantes. Les élus ne souhaitent pas prendre le risque de voir leur projet s'écrouler et refusé par les habitants. Ceci ne communiquerait pas une bonne presse pour l'équipe municipale. Les élus seraient « contraints d'être exposés aux risques de la confrontation dans un processus de justification et de confrontation qui est désormais public et ne se limite plus seulement à l'élection » [Blondiaux, 2004]²⁶.

B- Sensibiliser à la démarche « zéro pesticide », en favorisant une démarche participative.

Nous allons alors nous intéresser à la forme « traditionnelle » de la mise en place d'un projet « zéro pesticide » dans une commune, c'est-à-dire, la mise en place du projet sans concertation préalable.

Afin que le projet fonctionne, c'est-à-dire que les personnes acceptent la présence de flore spontanée, une municipalité souhaite sensibiliser ses habitants. Pour cela, elle réfléchit à des actions et souhaite, tout de même, favoriser une démarche participative. Une Ville souhaite donc « institutionnaliser la participation » [Blondiaux, 2004], et elle cherche à « assurer la participation des citoyens sur le long terme ».

Il existe alors différentes formes de participation²⁷ :

- **La participation octroyée** (selon Crozier), où « le Prince autorise le peuple à participer ». Cette démarche peut être sous entendue comme un cadre d'actions que propose la Ville, et

²⁶ Loïc Blondiaux, *Démocratie délibérative et démocratie participative: une lecture critique* (Canada, 2004).

²⁷ Herreros, « Document de travail: Participation et démarche de projet collectif », s. d.

les habitants viennent participer à ces activités s'ils le souhaitent. Ces activités permettent alors de sensibiliser les habitants au « zéro pesticide ».

- **La fausse participation**, où tout est décidé par avance. « Ce n'est pas forcément conscient et on peut être de toute bonne foi dans cette démarche ». Cette forme de participation peut rappeler les conseils de quartiers, bien que tout ne soit pas décidé en avance, un cadre, avec des marges de négociations est posé, les habitants ne peuvent en sortir. C'est donc une forme de participation, mais elle est contenue.

Il y a donc différents échelons à la participation. Ou, en amont, un projet est proposé aux habitants et ce sont eux qui décident de sa mise en application ; ou bien, lors de la mise en place du projet, des actions permettent aux personnes de s'impliquer et de découvrir le projet de la Ville : « le zéro pesticide », dans notre cas.

Il est donc intéressant, de réfléchir au public. Une éternelle question revient toujours en Éducation à l'Environnement : **comment sensibiliser les non-sensibilisés ? Ou comment faire participer les non-sensibilisés ?**

L'équipe de l'IFREE²⁸ (Institut de Formations et de Recherche en Éducation à l'Environnement), et plus précisément Annie Bauer, a commencé à réfléchir à la question :

Elle distingue d'abord les sensibilisés et les non-sensibilisés :

- **Les convaincus** : Ils peuvent l'être dans leurs têtes, mais pas dans leurs comportements : « ne pas avoir franchi le pas de mettre ses actes en cohérence » [Bauer, 2010]. Il peut y avoir plusieurs raisons : ne pas savoir le faire, ou ne pas avoir eu l'occasion de le faire, la peur de s'engager, etc.
« Tout le monde a une marge de progression dans sa recherche de cohérence », il est donc utile de travailler avec les convaincus, il y a beaucoup de choses à faire.
- **Les non-convaincus** : ils peuvent être de nature très différentes. L'IFREE distingue alors les personnes par des stades :
 - le stade de la découverte d'un sujet n'est pas franchi : « ne jamais avoir entendu parler de la question » .
 - le stade de la compréhension n'est pas franchi : « en avoir entendu parler, mais sans faire de liens ».
 - le stade d'appropriation n'est pas franchi : « on a compris le sujet, mais on n'a pas fait le choix d'y adhérer ».
 - ou adhérer à l'idée contraire : « il n'y a pas besoin de participer ».

L'IFREE pense alors qu'un tel public doit peut-être se mettre en relation avec la thématique. Différentes approches peuvent être utilisées, pas seulement par l'apport d'informations, mais par un travail de proximité avec les personnes, et un éveil de leur côté sensible. La méthode d'approche est longue, il faut que les personnes soient en confiance avec un animateur, un lien doit se créer. Puis proposer des activités à des groupes de personnes, qu'ils échangent entre eux et participent à des activités où le sensoriel est travaillé. Par la suite, ce qui pourrait être bien est de créer un réseau, où les personnes souhaitent travailler sur un même sujet, il y aurait donc beaucoup d'échanges.

La finalité peut être alors de permettre aux personnes de se positionner. Ils agiront par la

28 « Livret_ifree_n2_Sc-participatives_Coul.pdf (Objet application/pdf) », s. d.,
http://ifree.asso.fr/UserFiles/Livret_ifree_n2_Sc-participatives_Coul.pdf.

suite en connaissance de causes.

C- Les moyens nécessaires et/ou les moyens permis, ou retour au concret par un exemple :

La Ville de Blois n'est pas passée par une phase de concertation avec les habitants pour mettre en place le projet « objectif zéro pesticide ». Cette démarche aurait pu être des plus participatives. Les habitants auraient eux-mêmes choisi si oui ou non, ils souhaitaient que les agents de la collectivité travaillent différemment, ils auraient choisi d'accepter la présence de davantage de plantes sur les trottoirs. **Mais, une démarche participative est-elle le meilleur choix pour un enjeu de santé publique ? Une collectivité ne devrait-elle pas user de son pouvoir pour un tel enjeu ?**

En 2008, la suppression de l'utilisation de pesticides dans la Ville de Blois était inscrite au programme électoral du maire. Une partie des habitants ont alors choisi, d'une certaine manière, cette politique. Lors d'une élection, doit-on accepter l'ensemble des idées du candidat qui nous est « favori » ? Si non, doit-on voter pour lui ? Si la réponse est « oui », quelle propre cohérence se donne-t-on lorsque le candidat met en place de(s) projet(s) contesté(s) ?

Afin de sensibiliser les habitants, le Service Biodiversité – Espaces Naturels va mettre en place des actions de sensibilisation. La mission du stage a été de proposer des actions afin de montrer le panel des possibles²⁹. La limite du travail effectué est qu'il est difficile de mobiliser les personnes et toucher un large public.

Les personnes d'origines étrangères, les jeunes, la classe populaire sont des publics difficiles à mobiliser. Ces personnes peuvent ne pas croire aux effets bénéfiques des actions, ou des conseils de quartiers. Ils peuvent croire que ce ne sont que des moyens pour institutionnaliser une politique, ils peuvent se sentir « utilisés » ou autre. Beaucoup de rencontres et d'échanges sont alors à faire afin de discuter d'un sujet, d'égal à égal.

Pour chaque action, le budget le plus important est celui destiné aux moyens humains. Le coût pour la Ville de rémunérer une personne pour la mise en place des actions, ou le temps d'une personne travaillant déjà pour la Ville, ou encore, le temps demandé à des personnes ressources pour accompagner des actions est très important.

Le choix de mettre en place des actions va se jouer avec le comité technique. En fonction des subventions qui seront demandées et/ou allouées, le comité technique va choisir des actions. Les actions seront choisies selon leurs impacts et les moyens permis.

Un autre élément est à prendre en compte : « Le « zéro pesticide », c'est la marche à ne pas loucher », allocution faite par un technicien de la Ville de Blois en faisant référence à l'arrivée des nouvelles élections municipales (en 2014). On peut imaginer que l'équipe municipale, souhaitant être réélue et satisfaire son électorat, va « donner » les moyens nécessaires (humains) afin de sensibiliser les habitants à la démarche « zéro pesticide » pour éviter les plaintes et remarques. On peut aussi penser que d'autres collectivités tiennent compte des élections municipales lors de la mise en place d'un projet tel que le projet « zéro pesticide », et que la sensibilisation des habitants est un axe majeur à développer.

29 Annexe 3 : Présentation des actions de sensibilisation des habitants au « zéro pesticide ».

Ce qui est à retenir, c'est qu'il est rare que les collectivités utilisent de forts outils de participation comme un référendum ou la concertation. Si cette dernière est utilisée, le cadre du projet est posé d'avance et la marge de manoeuvre laissée aux habitants peut être trop faible.

Les élus ne sont pas toujours « friands » de ce type d'actions. Leurs rôles s'en trouveraient changés, ils auraient à se justifier continuellement, et devraient perdre une partie de leurs pouvoirs de décisions.

Dans ce cadre, une équipe municipale souhaite-t-elle un réel partage de pouvoir ?

Les actions visant à sensibiliser des habitants à une démarche « zéro pesticide » nécessitent d'importants moyens humains qui sont rarement mis en place. On sensibilise un petit peu, on communique, on sensibilise les personnes qui le souhaitent, mais on ne va pas à la rencontre des autres, ceux pour qui, « le zéro pesticide », ou tout autre enjeu ne demeure pas un « problème », ou ne nécessite pas qu'on s'y attarde.

Pourrait-on, imaginer une réelle prise en compte de ce public et acquérir les moyens humains permettant de réaliser de réelles actions ?

III- PROPOSITIONS D' ACTIONS DE SENSIBILISATION DES HABITANTS À LA DÉMARCHE « ZÉRO PESTICIDE »

Cette partie présente le travail réalisé durant les trois mois de stage. Nous allons aborder la méthodologie de travail choisie, le travail réalisé et les résultats obtenus, puis, les préconisations.

A- Méthodologie

1- Des recherches et des entretiens effectués pour s'approprier la commande

Au départ, la commande était de : « participer à la définition d'une démarche participative à destination de la population de la Ville de Blois pour favoriser la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires ».

Un travail de recherche a été réalisé : sur les pesticides en général, sur les actions entreprises dans d'autres collectivités, sur l'acceptation de la flore spontanée et sur la démarche participative.

Les pesticides en général³⁰ :

Énoncé dans la première partie de ce rapport, l'utilisation des pesticides est aujourd'hui remise en question suite à leurs impacts sur la santé et sur l'environnement. Des documents cadres, comme l'Écophyto 2018 ou la Directive Cadre sur l'Eau doivent engager les pays à réduire leur utilisation de produits chimiques. Les collectivités territoriales sont de plus en plus nombreuses à s'engager dans une démarche « zéro pesticide », mais elles sont réticentes par peur que les habitants voient en cela un manque de service public et un manque de propreté par la présence de la flore spontanée.

Les actions entreprises dans les autres municipalités :

De nombreuses villes ont mis en place la démarche « zéro pesticide ». Elles ont donc mené des actions afin de sensibiliser les habitants. Certaines ont fait appel à des associations, d'autres à des organismes comme les FREDON. Le contact a alors été établi auprès des structures porteuses d'actions de sensibilisation. Par e-mails ou échanges téléphoniques, des réponses aux questions³¹ posées ont permis d'écrire une synthèse des actions³². Ceci permet d'avoir une idée générale du travail possible et permet d'imaginer d'autres actions.

J'ai donc identifié trois objectifs pour sensibiliser les habitants à la démarche « zéro pesticide » :

- S'approprier la politique de la Ville
- Jardiner au naturel
- Accepter la flore spontanée

La synthèse des actions entreprises par d'autres municipalités a permis de réaliser un classement des actions par objectifs³³. Cet outil de travail donne une image générale des actions possibles. Le classement a été présenté à C. Charrier et T. Moreau qui ont donné un avis favorable.

30 Se référer aux sources citées dans la partie I, C, le projet « zéro phyto ».

31 Annexe 4 : E-mail type demandant des informations sur le « zéro pesticide » envoyé à des collectivités.

32 Annexe 5 : Synthèse des actions sur la sensibilisation au zéro pesticide.

33 Annexe 6: Classement des actions par objectifs.

L'acceptation de la flore spontanée³⁴:

Les échanges établis avec les autres collectivités, les techniciens et les élus de la Ville de Blois ont permis de se rendre compte de l'impact que peut procurer la présence d'herbes sur les trottoirs. En ce qui concerne les jardins (massifs, parcs, etc.) peu de plaintes sont déposées.

Mais pour les habitants, la flore spontanée de trottoir « va à l'encontre des conceptions d'ordre et de propreté par lesquelles les habitants définissent la ville »³⁵.

Elle peut aussi renvoyer à « des peurs³⁶, liées à une insécurité : on peut glisser sur les mauvaises herbes, elles peuvent nous griffer, ça risque de masquer les panneaux de signalisation, on peut y craindre la présence de rats, de serpents, etc. ». Ces perceptions ne sont pas les mêmes pour les différentes catégories de personnes, entre jeunes et plus âgés, classe populaire et classe aisée, etc. Peu de travaux ont été faits à ce sujet. Nous pouvons citer M-J Menozzi, B. Lizet³⁷ et l'équipe de Plante et Cité, notamment Damien Provendier³⁸.

Certains documents sont téléchargeables sur Internet, d'autres m'ont été envoyés par les auteurs, mais beaucoup ne sont pas libres de droits. Les écrits que j'ai lu m'ont permis de cerner de manière générale les ressentis de la population sur la flore spontanée.

La démarche participative :

Des recherches générales³⁹ ont d'abord été faites afin de me familiariser avec cette notion. Comme il l'a été dit dans la deuxième partie, la concertation est de plus en plus utilisée par les collectivités. Une première rencontre avec Gaël Foussadier⁴⁰ [Service Démocratie Locale et Instance consultative] a permis de renforcer la compréhension et les limites de la concertation dans la collectivité. La limite de ce système est le cadre de la négociation : les élus et les techniciens doivent apporter un cadre aux habitants. Tout peut être joué d'avance, et les habitants ne participent alors pas à un réel projet.

D'autres textes⁴¹ m'ont permis de prendre un minimum de hauteur concernant la notion de « participation ».

Un groupe du conseil de quartier⁴² Nord a travaillé sur le civisme en enquêtant l'ensemble des habitants du quartier. Le groupe tenait un stand : « qu'est-ce qui compte pour vous dans ce quartier ? ». J'ai alors synthétisé⁴³ le verbatim. Ceci a permis d'avoir une idée sur le ressenti de la vie qu'on peut avoir dans un quartier. La méthodologie que le groupe a employée est aussi intéressante. Ce travail a servi à connaître les attentes du public et ses demandes spécifiques.

34 Se référer aux sources citées dans la partie I, C, le projet « zéro phyto », notamment les travaux M-J Menozzi.

35 J-M Menozzi: *L'Homme, la ville et la mauvaise herbe*, disponible sur: http://www.pesticides-poitou-charentes.fr/IMG/pdf/MENOZZI_l_homme_la_ville_et_la_mauvaise_herbe.pdf

36 François Terrasson a écrit *La peur de la nature* (1997, Sang de la Terre). Cet écrit peut apporter une compréhension ou autre aux recherches faites sur la perception des mauvaises herbes.

37 Bernadette Lizet a aussi réfléchi à l'acceptation de la flore spontanée ou ce qui s'en rapproche : *Sauvages dans la Ville* (1997) ; *Du terrain vague à la friche paysagère* (à paraître).

38 D. Provendier et C. Gutleben ont réfléchi à : « L'acceptation de la flore spontanée au sein des espaces publics. Retour sur la place de la nature en ville et analyse des enjeux. Discuter lors de la 2e conférence sur l'entretien des espaces verts, jardins, [...], et autres zones non agricoles. Angers, 28 et 29 octobre 2009.

39 Agence de l'eau Loire Bretagne, « Guide méthodologique: Restauration des cours d'eau: communiquer pour se concerter. », mars 2011.

Pierre Chevalier, Jules Patenaude, et Ville de Montréal Sommet de Montréal, « L'interaction avec le public: guide pratique à l'intention des promoteurs privés, publics ou communautaires. », juin 2005.

40 Annexe 7 : Entretien avec Gaël Foussadier [Service démocratie locale et instance consultative]

41 Se référer aux sources citées dans la partie 2.

42 Conseil de quartier : instance citoyenne où les habitants participent aux projets municipaux.

43 Annexe 8 : Synthèse du Verbatim réalisé par le groupe du conseil de quartier Nord sur le civisme.

2- Reformulation

Ma vision de la mise en place de démarches participatives est différente de celle des commanditaires. Sur le principe, nous sommes d'accord, mais les moyens permis et possibles ne peuvent pas permettre de réelles démarches participatives. Une rencontre avec C. Fourmond et C. Charrier m'a permis de définir leurs visions de la démarche participative. Elles souhaitent apporter un cadre d'actions aux habitants et que ceux-ci se l'approprient : « c'est amener les habitants à être actifs », « c'est un résultat qui montre l'exemple ». Or, pour moi, une démarche participative vise à partir des idées des habitants, qu'ils s'approprient et portent un projet. Nous avons donc reformulé la mission de stage afin que nous soyons tous au clair sur le travail à effectuer. On peut alors formuler le travail attendu ainsi : **Proposer des actions visant à sensibiliser les habitants de la Ville de Blois au « zéro pesticide ».**

Les actions sont donc des propositions et sont évolutives. Elles seront à retravailler avec les services concernés, puis proposées aux élus avant d'être mises en place.

3- Comment élaborer ces actions ?

Pour chaque action, un fichier de traitement de texte⁴⁴ a été utilisé. Diverses rubriques y figuraient :

- Buts
- Description
- Étapes à suivre : c'est un ensemble de procédures à suivre : les rencontres ou communications (e-mail ou téléphoniques) avec les personnes ressources : les questions et réponses, les mails à envoyer, les réponses en attente, etc.
- Les moyens nécessaires
- L'évaluation
- Les intérêts
- Les limites

Cet outil de travail permet de synthétiser une action, de toujours savoir où elle en est et ce qu'il reste à faire. L'avantage est que l'on peut passer d'une action à une autre. On n'est donc jamais bloqué dans le travail, celui-ci se fait petit à petit en fonction des rencontres avec les personnes ressources. Il faut savoir que dans une collectivité, les techniciens ont de nombreuses réunions et qu'il est difficile de programmer une rencontre au jour souhaité. Cet outil permet donc d'avoir la possibilité d'avancer.

Les actions ont donc pu être approfondies et réajustées grâce aux rencontres : savoir ce qui était faisable ou non, les conditions nécessaires, etc.

L'élaboration des actions m'a amenée à demander à Claire Charrier : jusqu'où doit-on aller ? Faut-il commencer des procédures de partenariats avec des associations ? Faut-il continuer à travailler avec les techniciens de la Ville pour approfondir davantage, etc.

Au quel cas, le temps de travail de ces techniciens devra nous être accordé afin de réfléchir ensemble à ces propositions d'actions.

Il a alors été décidé de ne faire que des propositions et proposer divers cadres d'actions possibles. Ce n'est que par la suite que ces propositions seront approfondies avec les acteurs concernés.

44 Annexe 9 : Exemple de l'élaboration d'une action : le concours photo-expo.

4- Quel travail rendre à la Ville ?

Claire Charrier souhaite avoir des « fiches actions », où chaque action est définie, suivie des buts, des moyens financiers, des conditions nécessaires, des partenaires et des pistes à suivre. Le premier travail d'élaboration des actions a alors été mis en page, dans un fichier calc.

Un premier travail a été rendu fin mai afin que Claire Charrier fasse des remarques et note les points qu'il fallait approfondir.

Ensuite, le travail définitif a été rendu à la mairie. L'annexe 3 le présente.

5- Le planning des différentes phases de travail

L'annexe 10⁴⁵ présente le planning des différentes phases de travail.

Pour synthétiser, un mois a été utilisé pour faire des recherches en tout genre. Deux mois ont été consacrés à rencontrer des personnes ressources (Services de la Ville et partenaires associatifs), à élaborer des actions et à rendre un travail, qui peut servir d'outil de base pour mettre en place des actions de sensibilisation des habitants.

Il faut prendre en compte que certains rendez-vous pour les entretiens ont été pris un mois en avance (ce fut le cas pour Sandrine Poirier, chargé de mission « zéro pesticide » à Loiret Nature Environnement).

Un point sur le travail réalisé a été fait environ chaque semaine avec C. Charrier. Ceci m'a permis de lui poser diverses questions, demander des conseils, discuter de sa vision des choses et d'avancer sur la mission de stage.

B- Présentation des actions et de deux échéanciers.

Les entretiens réalisés, les recherches effectuées auprès d'autres collectivités m'ont permis de déterminer trois objectifs de sensibilisation et d'élaborer des actions.

L'annexe 3 présente le travail rendu à la mairie. Ce travail se divise en trois parties, la première permet d'expliquer la méthodologie du travail mené, la seconde présente les fiches actions, enfin, la troisième est composée de deux échéanciers.

1- Descriptif rapide des sept actions proposées⁴⁶

Laissons pousser :

Action « phare » de la campagne de sensibilisation. Grâce à un partenariat avec l'association « Laissons pousser », ou avec des partenaires locaux (lycée horticole, Société d'Horticulture, etc.). La Ville acquiert des sachets de graines de fleurs sauvages et les distribue grâce à des stands postés à divers endroits stratégiques (lieux de passage, etc.). Des bénévoles formés échangent alors avec les habitants en leur proposant de participer à l'action « laissons pousser », c'est-à-dire, semer des graines dans des zones préalablement définies grâce aux Services Techniques.

Fleurissons nos rues :

Seconde action phare de la sensibilisation. A la demande des habitants, la Ville de Blois découpe des bords de trottoir le long des pieds de murs des habitations et apporte de la terre. Les habitants pourront planter et/ou semer des plantes et des fleurs.

45 Annexe 10 : Planning des phases de travail.

46 Pour davantage de renseignements concernant les actions décrites ci-après, se référer à l'annexe 3 : Présentation des actions de sensibilisation au « zéro pesticide ».

Circuit des Herbes Folles :

Accompagné d'un animateur (P. Maubert du CDPNE), les blésois volontaires vont à la rencontre des herbes folles. Cette action peut être mise en place lors de ½ journées au mois de mai, mais aussi lors de manifestations à Blois : journée du patrimoine, fête des voisins, etc.

Atelier de jardinage :

Il s'agit ici de centraliser dans une brochure les offres d'ateliers et de formations de jardinage autour de Blois. Cette action peut-être plus approfondie en montant une journée d'atelier de jardinage avec l'ensemble des partenaires.

Démarche participative : Représentations, idées et actions des habitants :

Cette action consiste à utiliser les conseils de quartier et présenter le projet « zéro pesticide » aux conseillers habitants. Les volontaires s'approprieraient d'abord cette politique afin d'être renseignés sur les enjeux, puis s'ils le souhaitent, une méthodologie de travail leur serait proposée : aller recueillir les idées de l'ensemble des habitants de leur quartier (référence avec le verbatim qui a été réalisé). Ces échanges peuvent être basé sur le jardin, la nature (qu'est-ce qu'un jardin beau, laid, etc.), sur le degré de sensibilité à l'utilisation de pesticide (montrer des photos de mauvaises herbes, et échanger sur leurs ressentis, etc.), etc, et à la fin, recueillir des idées pour rendre leur ville plus belle. L'ensemble des idées seraient ensuite réduites à 3-4 actions. Les habitants auraient alors à budgétiser ces actions (avec l'aide des Services Démocratie Locale et Biodiversité) afin qu'ils se rendent compte des moyens nécessaires à leur réalisation. Une ou plusieurs action(s) serai(en)t ensuite choisie(s).

Concours photo-expo « Dame nature en Ville » :

La Ville organise un concours photo. Les habitants s'approprient la thématique et prennent des photos de la nature en Ville. Un jury sélectionne alors des photos. Celles-ci seront ensuite exposées dans divers lieux publics : hall de mairie, bibliothèque, rues, etc.

Concours de jardin au naturel :

Il s'agit d'adapter le concours « maisons fleuries », en concours « jardin au naturel ». Des critères sont établis par les Services techniques et des professionnels du jardin. Les participants seront récompensés par des labels : un porc-épic pour un jardin commençant des démarches de gestion au naturel, [...], et quatre porc-épics pour un jardin favorisant la biodiversité et l'esthétique. Le porc-épic étant le symbole de la Ville de Blois, celui-ci fait référence au hérisson, indicateur de biodiversité.

2- Deux échéanciers : celui des actions et celui de la coordination⁴⁷

L'échéancier des actions sur cinq ans :

Planifier les actions sur cinq ans permet de visualiser la campagne de sensibilisation. Beaucoup d'actions sont reproductibles chaque année, d'où la longueur des flèches.

Un premier échéancier des actions a été réalisé, mais après un entretien avec C. Charrier et A. Prinet [responsable du département Cadre de vie], l'ordre des actions a été modifié.

Au départ, l'action « Démarche Participative » était prévu dès janvier 2012, et les actions « Laissons pousser » et « Fleurissons nos rues » appelées maintenant « actions phares », étaient prévues les années suivantes. Les remarques faites par les techniciens étaient de privilégier,

⁴⁷ Se référer à l'annexe 3 : présentation des actions de sensibilisation des habitants au « zéro pesticide »

justement, des actions « phares », le plus tôt possible. C'est-à-dire, des actions qui peuvent être l'image de la campagne de sensibilisation, et des actions permettant aux habitants de s'habituer et de porter un nouveau regard sur la flore spontanée.

L' action « Démarche participative [...] » pourrait alors arriver en 2014, comme deuxième étape à la sensibilisation. Elle pourrait aussi servir comme image à l'équipe municipale si son mandat est renouvelé.

Cet entretien avec les techniciens permet de se remettre en tête les enjeux de la politique « zéro pesticide », c'est-à-dire, sensibiliser *rapidement* les habitants. Aussi, il a été intéressant de noter l'influence que peut avoir une démarche « zéro pesticide » sur les prochaines élections municipales, pour les techniciens, les directeurs généraux des services techniques et les élus, l'enjeu des pesticides est important pour la prochaine campagne municipale.

Les actions ont donc été réajustées dans l'échéancier, la mise en avant d'actions « phares » est intéressante et je suis d'accord. Ces exemples d'actions déjà mises en place pourront permettre aux habitants d'avoir des idées quand viendra leur tour d'être porteur de projets.

Cet entretien avec C. Charrier et A. Prinnet permet d'échanger sur le travail en cours, de débattre des idées et de réajuster son travail, j'ai trouvé important d'échanger régulièrement avec les personnes concernées par le projet.

L'échéancier de la coordination des actions, de fin 2011 à fin 2012 :

J'ai trouvé intéressant de planifier le temps de la coordination de mise en place des actions. Ceci permet de savoir ce par quoi commencer, les dates impératives à la mise en place de certaines actions (exemple : la commande à faire à l'association « Laissons pousser » doit être faites en automne 2011, si l'action doit être mise en place au printemps 2012) et le temps que peut prendre la coordination. C. Charrier sera chargée de mettre en place ces actions en partenariat avec les services concernés et les associations, mais son temps est aussi occupé par le reste de ces missions. C'est pourquoi il est intéressant pour les Services concernés (Communication, Biodiversité, Parcs, etc.) de savoir le temps que va prendre la mise en place des projets.

3- Présentation du contenu d'une « fiche action » : exemple de « Laissons pousser⁴⁸ ».

La présentation d'une action va permettre de savoir comment a été réfléchi et comment s'est déroulée l'élaboration de l'action. Il est à savoir que les réflexions qui vont être engagées ci-après valent pour toutes les actions qui ont été proposées. Le choix de présenter l'action « Laissons pousser » vient du fait que c'est une action « phare » qui a toute ses chances d'être retenue par les Services concernés et les élus. Cette analyse pourra alors servir à la mairie.

Comment est venue l'idée de proposer cette action ?

D'abord, les recherches effectuées ont démontré l'importance de sensibiliser les personnes à la flore spontanée. Dans ce cadre, permettre aux habitants de fleurir leurs rues est intéressant à développer. Si davantage de fleurs embellissent la Ville et les rues, la présence de la flore spontanée peut être plus acceptée, et même plus demandée.

Un entretien avec Catherine Fourmond [élue] m'a informé que certains de ses voisins semaient des graines de fleurs dans les parterres devant chez eux. Elle a alors demandé que ce type d'action soit plus visible à l'ensemble de la Ville.

48 Se référer à l'annexe 3 : présentation des actions de sensibilisation des habitants au « zéro pesticide » ; dans la partie II, fiche action « laissons pousser ».

Un deuxième entretien, concernant davantage l'action « fleurissons nos rues » a été effectué avec Cyril Lamort [Service voirie]. Celui-ci m'a indiqué « la rampe au grain d'or », une impasse débouchant sur un vieil escalier, entretenus par un couple qui y sème de nombreuses graines et y plante de nombreuses plantes. Informellement, j'ai piqué-niqué un midi dans cette impasse, espérant rencontrer ce couple dont la rue et l'escalier sont magnifiques. L'échange s'est alors produit ce qui m'a réellement amené à vouloir proposer une action de ce type ayant pour conséquence le fleurissement des rues.

Enfin, la rencontre avec Sandrine Poirier [chargé de mission « zéro pesticide » à Loiret Nature Environnement] m'a fait découvrir l'association « Laissons pousser » siégeant à Paris, qui, en partenariat avec NovaFlore, vend des kits (sachets de graines de fleurs sauvages, etc.).

Loiret Nature Environnement (LNE)⁴⁹ est une association d'Éducation et de protection de l'Environnement. C'est aussi une structure pilote dans les démarches « zéro pesticide ». LNE accompagne les collectivités du Loiret à réduire leur utilisation de produits chimiques, en apportant des outils pour sensibiliser les habitants.

Je souhaite donc mettre en avant l'importance de travailler et d'échanger avec divers acteurs : les services de la Ville concernés par les actions, les élus, des personnes ressources en tout genre. Certes, ce travail est nécessaire pour la mise en place des actions, savoir ce qui est faisable ou non, ainsi que connaître les conditions nécessaires à leurs réalisations, mais ils apportent aussi de nouvelles idées, qui sont en plus démontrées par des exemples.

Les buts et la description de l'action

Internet est un outil qui a été fortement utilisé lors de ce stage. C'est un outil que je qualifie aujourd'hui, d'indispensable à un coordinateur de projet, dû à toutes les informations qui se trouvent sur cette toile. De nombreuses associations possèdent un site Internet et c'est le cas de « Laissons pousser ». Son site⁵⁰ a donc été exploré, ce qui a permis de connaître le fonctionnement de l'association, les Villes partenaires et leurs actions, etc. Ceci a permis de détailler, dans la rubrique « description » de la fiche action, le déroulement de l'action. Les buts ont aussi été réfléchis. Cette action permet de répondre à deux objectifs de la campagne : accepter la flore spontanée et jardiner au naturel.

Ce partenariat est intéressant à mettre en place vu que l'association vend un kit : graines, brochures, affiches et présentoirs. C'est un gain de temps pour le Service Communication que de ne pas avoir à créer des affiches et des brochures.

Mais, la coordination de projets, c'est aussi créer des partenariats locaux et travailler sur un territoire. D'autant plus qu'une action de ce type a déjà été réalisée en 2009 : le Service Parcs et Jardins avait sélectionné des graines qui avaient ensuite été distribuées aux habitants du quartier Vienne pour qu'ils les sèment dans les interstices. C'est pourquoi un deuxième cadre d'action est proposé, où la Ville peut travailler avec des structures telles que la Société d'Horticulture, le lycée horticole, etc.

Moyens nécessaires⁵¹

Il a été intéressant de réfléchir aux coûts des actions proposées. Cette phase de travail renvoie aux missions que peut avoir un coordinateur : évaluer le coût d'une action et chercher des

49 « Association Loiret Nature Environnement, étude et protection de la nature », s. d., <http://www.loiret-nature-environnement.org/>.

50 « Laissons pousser ! », s. d., <http://www.laissonspousser.com/>.

51 Se référer à la page 8 de l'annexe 3 : présentation des actions de sensibilisation des habitants au « zéro pesticide », où une partie développe comment a été mesuré le budget.

subventions. Ici, dû à la mission de stage qui n'est que d'offrir un panel d'actions possibles pour sensibiliser les habitants de Blois, certains coûts n'ont pu être écrits, comme ceux d'un éventuel partenariat avec des structures locales. Rappelons que dans une municipalité, tout projet doit être validé par les élus. Quand ce sera fait, les démarches de partenariats pourront commencer et leurs coûts seront annoncés ; le travail de recherche de subventions se fera alors dans un second temps.

Cette rubrique est divisée en deux : les moyens humains, dans laquelle sont décrits le rôle des personnes, et les moyens financiers dans laquelle les frais sont mentionnés.

Comme chaque action, rappelons que ces fiches sont des propositions, les coûts proposés sont aussi modifiables.

Des recherches de financement pour le projet « zéro pesticide » est en cours. Diverses discussions avec C. Charrier et T. Moreau ont amené à réfléchir à ce qui peut être possible en terme de financement. Des projets de réductions de l'utilisation de pesticide peuvent être en parti financé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, à hauteur de 30%, et à 30% également par les fonds FEDER⁵². D'autres pistes de financements peuvent être suivis en signant une charte avec le syndicat de bassin du Beuvron.

La budgétisation de « Laissons pousser » :

- **Un Référent Ville**, coordinateur de l'action, son coût (250€/jour) est basé sur le chiffre donné par Claire Hergott, formatrice à SupAgro Florac, pour évaluer le coût d'un coordinateur⁵³; tout comme un chiffre (90€) a été donné pour évaluer le coût d'un bénévole par jour. Même si un bénévole, par définition ne coûte rien, je trouve intéressant de réfléchir à la totalité des moyens humains nécessaires pour mettre en place une action. On peut alors « mesurer le temps humain » passé à participer à une action.
- **Frais du partenariat « laissons pousser »** : J'ai contacté Hélène Binet [responsable de l'association Laissons pousser] afin de me renseigner sur le déroulement d'un possible partenariat. Elle a proposé divers kits, celui retenu coûte 1 800€ (2 000 sachets de graines, 15 présentoirs et 50 affiches « Laissons pousser »).
- **Frais d'impression et frais graphiques** : ce coût est basé sur une action entreprise par C. Charrier, une facture rend alors compte du coût que peut valoir ce type d'action.

Budgétiser les actions m'a permis de me rendre compte du temps que doit passer le Référent Ville à la coordination des actions. Les moyens financiers humains sont les plus importants pour chaque action proposée, en valorisant la contribution des bénévoles et des personnes des Services impliqués (ils ont un salaire, mais un projet « zéro pesticide » augmente leur charge de travail, et donc, leur temps de travail).

Si l'on réfléchit plus largement au coût de la sensibilisation des habitants au projet « zéro pesticide », un coût n'a pas été mesuré, c'est le temps passé à réaliser un dossier qui présente le panel d'actions possibles. Or, cette phase de travail dans le projet « zéro pesticide », ou pour n'importe quel autre projet est essentiel pour mettre en place des actions. Cette phase de travail permet de rencontrer et travailler avec les acteurs ressources, elle permet d'avoir le temps de réfléchir aux divers cadres possibles, de s'approprier la thématique en faisant des recherches, de réaliser des synthèses, etc. Cette phase a pris un temps considérable, notamment, un temps plein de trois mois.

52 FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

53 Ce chiffre a été donné lors de cours pour monter un projet de subvention.

Les Services impliqués et les Partenaires

Rappelons que les fiches actions servent à la fois de présentation du travail à rendre au commanditaire, mais peuvent être aussi un outil de travail.

La rubrique « Services impliqués » permet en un coup d'œil de savoir quels seront les Services concernés par la mise en place de l'action. Ceci permet d'avoir une vision générale du travail à venir, des personnes à contacter lors de réunions, etc.

Pour Laissons pousser :

- **Biodiversité – Espaces Naturels** : Stagiaire dans ce service, il est légitime qu'il soit impliqué, d'autant plus que C. Charrier étant responsable du projet « zéro pesticide », c'est elle qui coordonnera plus tard la mise en place des actions.
- **Parcs et Jardins** : Ce Service peut être amené à récolter et sélectionner les graines à offrir aux habitants, ainsi qu'à identifier les zones où pourront être semées les graines. De plus ce Service fait partie du comité technique « zéro pesticide ».
- **Voirie et Propreté Urbaine** : Ces deux Services auront à veiller à ne pas désherber les fleurs. Les agents auront aussi à identifier les espaces de semences.
- **Démocratie Locale** : L'action « Laissons pousser » peut faire l'objet de saisine⁵⁴ et être mise en place par les habitants.
- **Communication** : Comme pour toutes les actions, celle-ci a besoin d'une bonne presse.

La rubrique « Partenaires », permet de connaître les personnes ressources de chaque structure avec une adresse, un e-mail, un numéro de téléphone, la mission de la personne référente et le site Internet de la structure. Cette rubrique m'a été utile afin de contacter les personnes ressources, de plus toutes les informations sont regroupées sur un même fichier, ce qui évite d'égarer les informations. C'est le carnet d'adresses, où l'on sait qui fait quoi.

Connaître les personnes et/ou structures ressources permet de connaître leurs logiques de travail. En ce qui concerne les Services Techniques, les divers entretiens que j'ai pu mener m'ont permis d'identifier leurs craintes à la réalisation de certaines actions. Exemple : si les habitants entretiennent des parcelles de plantes sur l'espace public, le travail des agents sera alors modifié, au lieu de passer une balayeuse sur ce trottoir, ils devront utiliser un balai, ou le temps de passer la balayeuse est changé afin de ne pas déterrer ou abîmer les plantes. Il est important de prendre en compte le travail de chacun et savoir ce qui est faisable, ou connaître les conditions nécessaires avant de mettre en place une action. Grâce aux divers entretiens, un premier travail partenarial a été effectué.

Les résultats attendus, l'évaluation, les conditions nécessaires, les intérêts et limites de l'action

Les résultats attendus permettent d'atteindre les buts de l'action. Un coordinateur de projet doit savoir établir des objectifs et des évaluations. Ceux-ci permettent de savoir si l'action a fonctionné ou non, et de pouvoir se réajuster et remettre en question la méthode ou les outils

54 Une saisine est le recours de l'équipe municipale à proposer un projet aux conseils de quartiers.

utilisés.

Ici, l'évaluation est faite par le nombre de sachets de graines offerts. Une évaluation peut être faite par un degré d'embellissement de la Ville, mais comme l'action est conduite à l'échelle d'une Ville, il est difficile d'évaluer.

Les conditions nécessaires sont « une bonne coordination du Référent Ville avec les différents services et les partenaires », « une communication importante du projet », « des bénévoles de stands formés », « des espaces de semences identifiés », ceci informe les enjeux et les missions à ne pas oublier. Il est important de définir ces conditions afin d'être sur la bonne voie de mise en place du projet.

Les intérêts et limites permettent d'identifier les points forts et faibles de l'action. Ces critères sont décisifs lors de la présentation des actions à des responsables supérieurs. Je les ai alors rédigées d'un point de vue réaliste et avec soin.

L'ensemble de ces rubriques, et notamment l'évaluation, peuvent figurer lors de demandes de subventions. Je les ai donc rédigées avec soin et en étant réaliste.

Modèle d'apprentissage :

Les modèles d'apprentissage, c'est-à-dire, le processus d'acquisitions de savoirs et savoir-faire, de l'action « Laissons pousser » sont l'informationnel – transmissif et le béhaviorisme.

L'informationnel – transmissif a été défini comme un modèle qui consiste à transmettre un savoir. Ici, cette action est basée sur l'échange entre des bénévoles tenant des stands et des habitants « passants ». Cet échange amènera d'abord les bénévoles à expliquer le contexte de la mise en place de cette action, donc, le projet « zéro pesticide », ils vont alors renseigner les habitants sur les enjeux des pesticides sur la santé et l'environnement. Ils vont faire passer un savoir. On peut alors dire que cette action est dans une posture informationnel - transmissif, même si elle n'est pas extrémiste, comme un savoir donné dans un cours magistral.

Le béhaviorisme est aussi représenté car les bénévoles vont donner des conseils aux habitants pour semer les graines, leur montrer et leur donner des astuces pour jardiner naturellement et entretenir leurs fleurs. Les bénévoles vont agir sur le comportement des habitants. Certes, la définition de la posture donnée à cette action n'est pas non plus vue comme « extrémiste », les bénévoles ne vont pas sanctionner les habitants, mais les remarques qu'ils vont formuler peuvent inciter les personnes à entretenir écologiquement leurs fleurs et leurs jardins.

J'ai donc réfléchi aux divers modèles d'apprentissage, à savoir le béhaviorisme, le transmissif et le socio-constructivisme. Je propose alors une classification des actions dans ces diverses optiques. Dans la coordination de projets en Éducation à l'Environnement, il est important de savoir quel modèles d'apprentissage on privilégie. Ici, la Ville de Blois n'a pas les moyens humains et financiers, ni, les compétences requises (pas de postes d'éducateurs ou de coordinateurs en Éducation à l'Environnement) pour mettre en place de réelles démarches participatives, où les habitants échangent et collaborent à la mise en place d'actions. Les moyens manquent aussi afin de sensibiliser les divers publics : les sensibilisés et les non-sensibilisés, ces derniers doivent être accompagnés afin d'être sensibilisés.

La Ville de Blois, comme beaucoup d'autres municipalités en démarche de « zéro pesticide » privilégie un modèle informationnel, où la circulation de l'information est le moyen dominant pour sensibiliser.

Approches pédagogiques :

« Les approches pédagogiques permettent aux participant d'entrer en contact avec la nature ou le thème d'étude »⁵⁵. L'utilisation d'une grande diversité d'approches permet de toucher un large public. Il y a les personnes plus sensibles à la réalisation d'actions concrètes, d'autres, plus naturalistes, demandent de toucher et voir la nature, etc. En Éducation à l'Environnement, il est intéressant de diversifier ces approches lors d'une même séance.

Pour l'action « Laissons pousser », deux approches sont utilisées :

L'approche pragmatique : par le biais de la semence, les personnes découvrent l'engagement de s'occuper de fleurs, participent à l'embellissement de leurs quartiers.

L'approche sensorielle : où la manipulation de la terre permet aux habitants de toucher, ressentir diverses émotions, vibrations, ou tout autre rapport au monde.

Posture de la mairie : impartiale ou militante ?

J'ai réfléchi aux diverses postures que pouvait prendre la mairie lors de ces actions.

Ici, pour l'action « Laissons pousser », la mairie a une posture militante car elle rassemble les personnes et propose à chacun de s'approprier l'espace public. On peut alors considérer cette action comme « engagée ».

Ce qui a été fait / ce qu' il reste à faire

« **Ce qui a été fait** » recense les activités que j'ai réalisées durant mon stage avec des remarques et notes. Ici, ce sont des entretiens ou des communications téléphoniques avec des personnes ressources.

« **Ce qu'il reste à faire** » sont les activités à faire rapidement, comme engager des démarches de partenariats avec des structures locales, ou traiter les questions en suspens.

Cette rubrique est un outil pour savoir où en est l'action. D'une certaine façon, c'est l'historique du projet et son avenir. Pour moi, la coordination de projet, c'est aussi travailler dans un temps imparti, programmer les tâches à venir et de s'y tenir afin d'être méthodique et efficace.

Cette analyse d'une « fiche action » présente la façon dont j'ai réfléchi et mené mon travail. J'ai utilisé beaucoup de temps à rechercher seule, puis chaque action a été proposée et approfondie avec les personnes ressources. Ce travail partenarial m'a permis d'avancer en ayant en tête les conditions nécessaires à la bonne réalisation des actions.

C- Les résultats obtenus

Maintenant que la méthodologie de travail a été vue et qu'une première approche du travail réalisé a été faite, nous allons nous intéresser aux résultats obtenus.

1- Un document qui présente les actions possibles

Je considère l'annexe 9 : « Présentation des actions de sensibilisation des habitants au « zéro pesticide » » comme un outil de travail. Le document de référence présente et explique les choix effectués. Les fiches actions sont approfondies, et sont prêtes à l'emploi afin de continuer l'élaboration des partenariats. Les diverses rubriques permettent de présenter les actions, avec leurs limites, leurs intérêts, etc. Enfin, l'échéancier proposé permet de se rendre compte des actions à entreprendre pour les prochaines années.

55 Réseau École et Nature, *Guide pratique d'Éducation à l'Environnement: entre humanisme et écologie*, 2010.

2- Présentation des actions aux Services concernés

Tout au long des trois mois de stage, les entretiens réalisés ont permis d'élaborer ces actions en tenant compte des avis des personnes ressources. Le travail transversal a été débuté.

Claire Charrier et moi avons décidé de faire une réunion rassemblant les Services concernés afin de présenter les différentes actions qui ont été approfondies, recueillir les remarques sur les actions que je propose et les idées supplémentaires.

Le mois de juin est un mois chargé pour l'ensemble des techniciens : finalisation des dossiers en cours, départ en vacances, nombreuses réunions, etc, pour ces diverses raisons, certaines personnes n'ont pu venir.

Nous avons donc invité :

- [Nathalie Bernard, Service Parcs et Jardins](#) ; emploi du temps chargé
- [Hubert Brac de la Perrière, Service Propreté Urbaine](#) ; invitation reportée lorsque N. Bernard sera présente.
- [Patrick Édé, Service Voirie](#) ; raisons familiales.
- [Benoît Colin, Service Communication](#) ; congé, mais remplacé par [Virginie Perchenet](#).
- [Christelle Genre, Direction Cadre de Vie](#).

Il est dommage que certaines personnes n'aient pas pu venir. L'échange aurait pu être plus riche. Mais les rencontres que j'ai pu mener avec ces personnes durant les trois mois de stage m'ont satisfaites. Ils sont au courant des actions générales qui peuvent être mises en œuvre.

Le but de la réunion :

- Présentation des propositions d'actions de sensibilisation au projet « zéro pesticide »
- Recueillir des remarques sur les actions proposées et des idées.

Préparation de la réunion :

Claire Charrier m'a demandé d'utiliser un support diaporama afin de présenter les propositions d'action. L'avantage de ce support visuel est que les personnes ont les informations sous les yeux, écrites, mais pour moi, l'inconvénient est la « monotonie » de l'outil, qui peut prendre la place de l'animateur de réunion.

J'ai donc créé un diaporama en ayant à l'esprit les avantages et inconvénients de cet outil.

Étapes du diaporama :

- Présentation du contexte du projet « zéro pesticide », présentation personnelle, présentation de la mission de stage : « proposer des actions de sensibilisation au projet « zéro pesticide ».
- Présentation de l'ordre du jour et de ce que l'on attend des personnes présentes (remarques et idées).
- Présenter les trois objectifs de la sensibilisation.
- Les actions : description des actions avec leurs avantages. Les buts, limites et conditions nécessaires étaient inscrits sur le diaporama et m'ont servi d'aides mémoires pour favoriser l'échange, et dire « là où ça coince ».
- Les échéanciers ont été expliqués en précisant le choix d'avoir mis cet ordre là aux actions.

Réunion : le 17 juin

J'ai pu animer la réunion, bien que le peu de personnes présentes ne nécessitent une réelle animation. Énoncé le contexte de la réunion m'a permis de proposer une réunion sous forme d'échange et que les personnes me questionnent afin que j'approfondisse une action. J'ai aussi demandé tout au long de la réunion si les personnes avaient des questions.

Le déroulement de la réunion s'est fait de façon naturelle, les personnes invitées étaient curieuses et ont donné des idées (exemple, créer un outil ou quelque chose qui permette aux habitants de s'exprimer sur le zéro pesticide, comme un forum ; ceci pouvant servir à faire un contre-poids aux discours négatifs, ce dernier étant fortement représenté, car les personnes contentes ne manifestent pas souvent leurs « joies »).

Cette réunion a permis de faire un premier point avec le Service Communication, leur montrer les exemples d'actions qui vont arriver, et le type de travail qu'ils auront à faire. Je n'avais pas encore eu l'occasion de rencontrer une personne de ce Service. Ce fut donc enrichissant pour tout le monde.

La présence de C. Genre, en tant que supérieur hiérarchique, était aussi appréciable, son appréciation positive sur le travail effectué m'a permis de me valoriser en valorisant le travail réalisé.

Il n'y a donc pas eu d'avis défavorable par rapport aux actions proposées.

Certes, ces actions seront rediscutées dans un deuxième temps par le comité technique (les services concernés), en fonction des avis de chacun.

Enfin, C. Charrier m'a fait des remarques positives : sur la posture que j'ai prise lors de la réunion, le fait d'avoir été claire, précise, etc., et a rajouté que le diaporama était bien conçu.

Pour conclure, l'ensemble des personnes que j'ai rencontré ou avec qui j'ai travaillé durant ces trois mois de stage ont donné des appréciations positives sur le travail effectué et les idées proposées.

Ces propositions d'actions seront débattues entre les techniciens des Services concernés, puis proposer aux élus qui valideront ou non.

D- Des préconisations pour la Ville de Blois : sensibiliser les élus et créer un poste chargé de mission « zéro pesticide ».

L'appropriation du contexte de stage et l'élaboration des actions que je propose m'ont permis d'identifier certaines difficultés à la sensibilisation au projet « zéro pesticide » : un manque de cohérence et un manque de moyens humains.

1- Apporter de la cohérence en sensibilisant des élus, des techniciens et des agents

Lors de mon stage et par des connaissances personnelles, j'ai entendu que les élus ne sont pas sensibles aux enjeux que représentent le projet « zéro pesticide ». Certains habitants se plaignent aux élus en disant que leurs rues sont sales et qu'il y a de l'herbe. N'ayant pas de réponses à donner, les élus demandent aux techniciens et agents de nettoyer les herbes présentes et qui posent problèmes.

Or, une politique « zéro pesticide » ne peut pas fonctionner si l'ensemble du territoire, ou

du moins ses représentants, ne sont pas sensibilisés.

Dans l'Éducation à l'Environnement, les élus représentent un nouveau public. Je n'ai pas pris le temps nécessaire à rechercher différentes méthodes et/ou outils qui permettent de sensibiliser les élus.

Mais, par des discussions avec C. Charrier, S. Poirier [chargée de mission « zéro pesticide » au Loiret Nature Environnement], des collègues et des étudiants de la formation CEEDDR, certaines idées me sont venues.

Tout d'abord, S. Poirier et T. Moreau [CDPNE] m'ont dit « si l'élu d'une Ville présente l'action « Zéro pesticide » à un élu de la Ville de Blois (par-exemple) on peut être sûr que l'élu Blésois aura entendu le discours d'une autre façon que si c'est moi qui lui ait dit ». Il peut donc être intéressant de proposer aux élus blésois d'aller visiter d'autres villes qui sont en démarche « zéro pesticide » (Vendôme, Orléans, etc.).

Il en est de même pour les techniciens, le message est mieux perçu si un technicien échange avec un autre technicien et lui démontre que le projet est « faisable ».

J'ai alors réfléchi à des actions pour sensibiliser ce public.

Tout d'abord, organiser des rencontres « zéro pesticides » entre différentes Villes qui ont commencé la démarche ou qui se posent encore des questions. La difficulté d'une telle rencontre est de trouver une date où un nombre suffisant d'élus seraient présents.

Ensuite, le travail rendu à la mairie⁵⁶ comporte deux fiches actions : « Préconisation : Cohérence : un argumentaire pour les élus, agents et techniciens » et « Préconisation : Cohérence : Rencontrer les personnes qui peuvent être questionnées par les habitants ».

La proposition d'une rencontre « écriture d'un argumentaire » vise à rassembler l'ensemble des élus de la Ville de Blois, les techniciens et agents des Services Parcs et Jardins, Propreté Urbaine et Voirie. Seul, par petits groupes et en plénière, les personnes réfléchiront et échangeront sur le projet « zéro pesticide », en cherchant des arguments pour et contre. Ceci permettra à ces personnes de pouvoir « contre-argumenter » face à des habitants pas encore convaincus.

J'ai aussi envisagé de mettre en place un jeu de rôles, où élus, techniciens et agents échangeraient leurs « casquettes » afin que chacun comprennent le paradigme de l'autre. Mais après un entretien avec T. Moreau, celui-ci m'a conseillé de faire ce jeu dans un autre cadre, afin qu'il n'y est pas de « confrontation hiérarchique » entre « blésois ».

La finalité de cette rencontre est aussi l'écriture d'un argumentaire à destination des élus, agents et techniciens afin de savoir quoi répondre aux habitants « mécontents ».

Les rencontres « avec les personnes susceptibles d'être questionnées » concernent davantage les accueils de maire, le Service d'Intervention Rapide, les personnes qui travaillent dans les bibliothèques, etc. Ici, ces personnes seraient informées de la démarche en cours, échangeraient sur le projet « zéro pesticide » et pourraient proposer des idées pour intégrer la démarche dans leur travail (exemple : une bibliothécaire qui souhaite accueillir une exposition sur ce thème, etc.). Ces personnes pourraient aussi recevoir l'argumentaire réfléchi par les élus, techniciens et agents.

56 Annexe 3 : Présentation des actions de sensibilisation des habitants au « zéro pesticide ».

2- Créer un poste « animateur « zéro pesticide » »

Blois est une Ville d'environ 50 000 habitants, il est difficile de toucher l'ensemble de ce public. Il y a les convaincus et les non-convaincus. Ces deux catégories de populations doivent être abordées de différentes façons. Les actions proposées ont été réfléchies afin que diverses approches soient amenées : naturaliste (circuit des herbes folles), artistique (concours photo), etc. Mais il est difficile de toucher tout le monde, c'est pourquoi il serait intéressant de développer la proximité entre les habitants et la Ville.

Les conseils de quartiers ont déjà ce rôle, mais les divers entretiens effectués avec G. Foussadier ont démontré le manque de moyens humains, d'abord pour le Service Démocratie Locale, mais plus largement, chaque saisine faite doit être accompagnée par un technicien de la Ville, or, c'est peu le cas.

Il serait donc intéressant de permettre à un animateur « zéro pesticide » de mettre en place des actions de sensibilisation en favorisant la proximité et la démarche participative⁵⁷.

Claire Charrier a pour mission de veiller à la protection de la biodiversité, de mettre en valeur les espaces naturels, et est la chef de projet « zéro pesticide ». Son emploi du temps est déjà bien rempli, et mettre en place des actions de sensibilisation va lui prendre beaucoup de temps.

Dans quelques mois, les Services vont se rencontrer afin de choisir les actions qui vont être mises en place. Il est certain que certaines actions ne vont pas être choisies dues au manque d'intérêt de l'action, au moyens humains et financiers insuffisants, etc.

Or, pour moi, l'ensemble des actions proposées a sa place dans la campagne de sensibilisation. Elles ont toutes des approches différentes, et c'est grâce à cette alternance d'approches que l'on peut toucher un large public et que l'on peut sensibiliser réellement les habitants.

Vu sur le terrain

Orléans (60 km de Blois) est une ville pilote en ce qui concerne la démarche « zéro pesticide ». Elle est accompagnée par l'association Loiret Nature Environnement⁵⁸ où deux chargés de missions accompagnent les communes du Loiret à la démarche « zéro pesticide ». De fortes actions sont en cours dans ce département.

Une rencontre avec S. Carniello (chef de projet « zéro pesticide » à la mairie d'Orléans) coordonne en lien avec LNE des actions de sensibilisation des habitants, m'a permis de me rendre compte de l'importance d'avoir un Référent Ville, chargé de la démarche « zéro pesticide ».

Le travail de ces chargés de missions m'a convaincu de l'intérêt de créer un poste « animateur « zéro pesticide » » à la Ville de Blois.

Les missions du poste

Cette proposition de création de poste a déjà été discutée avec C. Charrier et A. Prinnet [responsable du département Environnement/Risques]. Ils ont montré de l'intérêt à créer ce poste.

La volonté est présente, mais les financements ne sont pas simples à trouver, d'autant plus qu'un plein temps n'est pas suffisant pour justifier cette création de poste, celui-ci devra se coupler avec d'autres missions.

57 Ceci fait référence à la proposition d'action : Démarche participative : Représentations, idées et actions des habitants.

58 « Association Loiret Nature Environnement, étude et protection de la nature », s. d., <http://www.loiret-nature-environnement.org/>.

Une réflexion a été faite pour que les missions soient plus larges et incluent des animations à la Maison du Parc de l'Arrou, au Muséum d'Histoire Naturelle, mais aussi assurer le suivi du marché d'insertion du Service Propreté Urbaine.

Les hypothèses de financements du poste :

- Possibilité de proposer un service civique où une indemnisation mensuelle est versée par l'État.
- Possibilité de proposer un contrat aidé où une aide financière réduit le coût pour la Ville.
- Il peut être possible que ce poste soit financé à 80% par la Ville et à 20% par la communauté d'agglomérations (Agglopolys).

Les 80% Villes pourraient être subventionnés en même temps que le projet « zéro pesticide », c'est-à-dire par 30% de fonds FEDER⁵⁹.

Ces hypothèses doivent être approfondies afin de savoir ce qui peut être possible.

Favoriser la cohérence de la politique « zéro pesticide » et donner les moyens humains nécessaires à une forte sensibilisation des habitants devrait permettre d'atteindre l'objectif visé, c'est à dire, sensibiliser les habitants de Blois à la politique « zéro pesticide ». Une, ou même deux personnes ne peuvent sensibiliser 50 000 habitants, mais deux valent mieux qu'une, sans oublier un possible effet « boule de neige » que peut provoquer la mise en place de certaines actions.

Cette partie a permis de comprendre la méthodologie effectuée, puis a permis d'argumenter les actions de sensibilisation. On peut alors établir le lien entre la problématique choisie et le travail proposé.

Il est difficile de sensibiliser un territoire aussi vaste qu'une commune, ici habitée par 50 000 personnes. Les moyens nécessaires à une réelle sensibilisation sont difficilement mis en œuvre, d'où cette préconisation de créer un poste qui aurait pour mission de coordonner les actions et favoriser la proximité entre les habitants et la Ville.

L'équipe municipale souhaite sensibiliser et faire participer les personnes. La notion de participation peut être alors discutée : quel est l'intérêt d'élaborer une campagne de sensibilisation, favorisant une démarche participative des habitants sans apporter de réels moyens pour remplir l'objectif visé ?

La mission de stage a permis d'apporter un large panel d'actions possibles. Ces actions sont différentes en termes de modèles éducatifs, d'approches pédagogiques et de publics visés.

Dans ce cadre et avec les moyens humains nécessaires, le travail effectué peut répondre d'une certaine façon à la problématique, en conciliant une démarche participative et des moyens humains nécessaires à sa réalisation.

59 FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

IV- ANALYSE SUR LE VÉCU ET LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DU STAGE

Cette partie va permettre de faire un bilan personnel de ces trois mois passés à la Ville de Blois. Nous allons montrer les liens entre la formation CEEDDR, la coordination de projets en Éducation à l'Environnement et Réseaux et la mission de stage, qui a été de proposer des actions visant à sensibiliser les habitants au « zéro pesticide ».

A- La coordination de projets et la mission de stage

La coordination de projets, c'est mettre en place des actions avec des partenaires ressources. La principale difficulté que j'ai éprouvée lors de stage est l'impossibilité de pouvoir coordonner les actions qui ont été proposées.

Ceci réside dans le fait que le travail réalisé fait partie d'un projet plus global : le projet « zéro pesticide » et que le stage effectué ne dure que trois mois. Comme il l'a été dit tout au long de ce rapport, chaque projet doit être validé par un comité technique puis un comité de pilotage (composé par les élus). Aussi, cette grande administration impose de recourir à **la patience**.

En revanche, le travail qui a été effectué est une étape du projet global. Ce travail a nécessité de s'approprier le contexte, les enjeux et la thématique. L'enseignement, donné par les formateurs de la licence professionnelle CEEDDR, permet de prendre du recul sur les notions d'Éducation, de coordination, etc. Les recherches et les rencontres effectuées autour de la notion de démarche participative m'ont permis de proposer à l'équipe de techniciens une autre approche de la participation. J'ai alors **mis à contribution mes savoirs et savoir-faire** (méthodologie de mettre en place une démarche participative) aux techniciens rencontrés.

La coordination de projets c'est aussi savoir ce qu'il se passe ailleurs, c'est **faire une veille informative** sur une thématique. Ainsi, par les rencontres, les échanges téléphoniques, les courriels et Internet, j'ai pu m'informer de la mise en place de ce type de projets sur l'ensemble du territoire français.

Le recueil des demandes spécifiques du public fait aussi partie de la fonction d'un coordinateur. Par la lecture de travaux réalisés à ce sujet dans d'autres collectivités ou par la lecture et l'écriture de synthèse d'un groupe de travail d'un conseil de quartier de Blois, j'ai pu **recueillir les demandes spécifiques** et me baser dessus pour élaborer les actions.

Ensuite, l'élaboration des actions a nécessité de travailler avec les techniciens concernés. Ces divers entretiens m'ont permis d'écouter et prendre notes des remarques faites. Il s'agit ici d'un **travail de collaboration** avec les personnes ressources : savoir ce qui était faisable, ce qui ne l'était pas, les conditions nécessaires à la réalisation d'une action, proposer autre chose, mais aussi argumenter mes idées, puis rendre régulièrement des comptes à ces personnes, reformuler, etc. Le travail à plusieurs, en équipe, en collaboration sont des compétences requises dans la coordination de projets, j'ai donc pu apprendre à travailler dans ce cadre et **comprendre les diverses logiques d'acteurs**.

Enfin, l'élaboration des actions et leurs présentations lors de la réunion du 17 juin m'ont permis d'**argumenter les choix opérés** lors de ces trois mois de stage. **L'utilisation d'outils informatiques, l'organisation et l'animation d'une réunion, la détermination d'objectifs, d'indicateurs, de résultats attendus**, etc, ont été abordés lors de la formation CEEDDR, ceci m'a été utile lors de cette réunion, mais aussi tout au long du stage.

Pour terminer, avoir de **bonnes qualités rédactionnelles et relationnelles** m'a aussi permis d'argumenter les actions proposées lors de divers entretiens et sur le travail rendu.

Toutes ces activités que j'ai pu réaliser et mener lors de ce stage m'ont permis d'acquérir une partie des compétences que doit avoir un coordinateur de projets en Éducation à l'Environnement.

B- L'Éducation à l'Environnement dans la démarche « zéro pesticide »

Les collectivités territoriales, comme une municipalité, ne sont pas reconnues comme des structures d'Éducation à l'Environnement.

Mais la notion d'Éducation à l'Environnement a beaucoup évolué depuis une trentaine d'années, passant d'animation nature, à Éducation à l'Environnement, pour aujourd'hui s'intituler : Éducation au Développement Durable.

Depuis maintenant une vingtaine d'année, le concept de Développement Durable⁶⁰ a lui aussi émergé. L'institutionnalisation du Développement Durable est en train de se singulariser aujourd'hui par l'Éducation au Développement Durable.

Cette nouvelle manière de voir l'Éducation a apporté de nouvelles thématiques, comme l'écocitoyenneté, l'énergie, les déchets, le jardin, etc.

Dans ce cadre, de nouvelles structures peuvent prétendre faire de l'Éducation au Développement Durable. Les associations de protections de la nature ne sont plus les seules à prétendre faire de l'Éducation à l'Environnement, appelé aujourd'hui EDD.

Ainsi, d'un point de vue théorique, une municipalité peut faire de l'Éducation au Développement Durable.

Des actions peuvent démontrer que la mairie de Blois peut être une structure favorisant des actions d'Éducation au Développement Durable :

- [La maison du parc de l'arrou⁶¹](#), un ancien corps de ferme, est une structure rattachée au Service Parcs et Jardins où un animateur accueille divers publics (scolaires, centres de loisirs, grands publics) sur diverses thématiques comme le jardin, les p'tites bêtes, etc.
- L' [Agenda 21](#) de la Ville de Blois est en cours d'élaboration.
- La Ville de Blois est en train de travailler avec le [GRAINE Centre⁶²](#) afin de [revisiter la conception des cours d'écoles du premier degré](#). Le partenariat avec le GRAINE Centre peut démontrer l'envie qu'à la Ville d'éduquer à l'environnement.

Intégrer au Service Parcs et Jardins la gestion de la Maison du Parc de l'Arrou et travailler avec le GRAINE Centr montre l'intérêt et la volonté politique de la municipalité à mettre en place des actions d'Éducation à l'Environnement.

Le projet de sensibilisation des habitants au « zéro pesticide » rentre aussi dans l'Éducation à l'Environnement. Certes, sensibiliser à l'échelle d'une Ville n'est pas coutume dans les pratiques traditionnelles. Mais l'Éducation à l' Environnement évolue, de nouvelles structures apparaissent accompagnées de nouvelles pratiques et d'objectifs. Il a donc été intéressant de réfléchir aux contraintes de sensibiliser une ville, avec des habitants de toutes catégories socioprofessionnelles, en tenant compte des moyens humains et financiers nécessaires. J'ai alors réfléchi à diverses

60 « Rapport Brundtland - Wikipédia », s. d., http://fr.wikipedia.org/wiki/Rapport_Brundtland.

61 « Maison du parc - Ville de Blois », s. d., <http://www.blois.fr/479-maison-du-parc.htm>.

62 « Site Officiel du Graine Centre », s. d., <http://www.grainecentre.org/>.

approches pour sensibiliser ce large public et j'ai apporté ma vision de la démarche participative.

Ce que l'on peut retenir, c'est qu'une municipalité peut coordonner des projets d'Éducation à l'Environnement. Les actions qui ont été menées et les actions à venir peuvent rentrer dans le cadre de l'Éducation à l'Environnement. Pour moi, les seules difficultés qui résident sont un manque de cohérence éventuel entre ce que souhaitent mettre en place des élus et ce qu'ils mettent en place réellement, rajouté à cela, s'ils souhaitent garder le pouvoir ou le partager par des méthodes participatives.

Ensuite, en tant que coordinatrice de projets, l'administration d'une municipalité est très compliquée, l'attente avant qu'un projet ne soit accepté nécessite une grande patience, qui est une compétence à acquérir pour un coordinateur de projets. C'est une qualité que je travaille chaque jour.

Le cadre de travail et les entretiens effectués ont été très enrichissants. L'ensemble des acteurs impliqués par le « zéro pesticide » sont enthousiastes à mettre en place des actions de sensibilisation et se sentent personnellement concernés par un tel projet.

L'enthousiasme des acteurs rencontrés, le rôle et les compétences d'une mairie m'amènent alors à dire que les collectivités territoriales vont devenir des acteurs importants à l'avenir dans l'Éducation à l'Environnement.

CONCLUSION

La mission confiée au cours du stage professionnel a été de proposer des actions de sensibilisation des habitants à une démarche « zéro pesticide ».

J'ai donc élaboré sept actions et un échéancier sur cinq ans. Les travaux proposés ont été réfléchis en tenant compte des demandes spécifiques des habitants.

La sensibilisation doit permettre aux personnes de s'interroger. C'est à partir de questionnements que se produit l'échange, qui amorcera ensuite des changements.

La mise en place d'une stratégie est indispensable à toute démarche de sensibilisation. Ici, l'objectif principal est de sensibiliser le plus large public possible. La stratégie proposée est alors de diversifier le plus possible les actions, leurs approches et les modèles d'apprentissage.

La présentation de ces actions lors de la préparation de la réunion du 17 juin 2011 et lors de cette réunion ont permis aux techniciens présents de faire des remarques concernant le travail réalisé. Le travail effectué a été apprécié par l'ensemble des acteurs impliqués et n'a pas fait l'objet de remarques négatives.

Claire Charrier, ma maître de stage, est aussi satisfaite du travail réalisé. On peut alors dire que la mission de stage a été remplie.

Effectuer mon stage professionnel à la Ville de Blois a répondu à mes objectifs personnels et professionnels. J'ai pu découvrir comment fonctionne la mise en place de projets en Éducation à l'Environnement dans une collectivité territoriale, tout en acquérant les compétences nécessaires au coordinateur de projet.

Ma seule déception est la durée de stage qui est de trois mois. L'élaboration des actions a été la mission confiée et réalisée. Mais si la durée de stage avait été plus longue, j'aurais pu finaliser et mettre en place ces actions. J'aurais donc pu vivre toutes les étapes de la coordination de projets.

La problématique choisie m'a guidée tout au long du stage. Rappelons-la : « **Comment sensibiliser, de façon participative, les habitants d'une commune à la démarche « zéro pesticide » ?** »

Comment faire participer ? Faire participer à quoi ? Voilà deux des questions que se posent tout coordinateur ou éducateur à l'environnement. Pour moi, sensibiliser de manière participative implique la mise en œuvre d'une stratégie. J'ai donc pris plaisir à réfléchir aux diverses façons de sensibiliser et faire participer les personnes.

La difficulté constatée est le manque de moyens humains et financiers nécessaires à la mise en place de la stratégie.

Cette problématique est présente pour chaque ville en démarche « zéro pesticide », c'est pourquoi les réflexions faites dans la deuxième partie de ce rapport peuvent être intéressantes à développer davantage et à faire circuler.

BIBLIOGRAPHIE

« Accompagnement “Objectif zéro pesticide dans nos villes et nos villages” », s. d., <http://www.cdpne.org/zero-pesticide.html>.

« Actes-assises-2010.pdf (Objet application/pdf) », s. d., <http://www.villes-et-villages-fleuris.com/leconcours/Assises/Actes-assises-2010.pdf>.

« ADELS - TERRITOIRES », s. d., <http://www.adels.org/>.

« assises du fleurissement - inscription », s. d., <http://www.villes-et-villages-fleuris.com/leconcours/Assises/prog.htm>.

« Association Loiret Nature Environnement, étude et protection de la nature », s. d., <http://www.loiret-nature-environnement.org/>.

« Biodiversité 2010: Page d'accueil », s. d., <http://www.biodiversite2010.ch/>.

« Blois - Wikipédia », s. d., <http://fr.wikipedia.org/wiki/Blois>.

« charte_part.pdf (Objet application/pdf) », s. d., http://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/Pdf/vie_democratique/charte_part.pdf.

« Convention d'Aarhus - Wikipédia », s. d., http://fr.wikipedia.org/wiki/Convention_d%27Aarhus.
Loïc Blondiaux, *Démocratie délibérative et démocratie participative: une lecture critique* (Canada, 2004).

« Directive-cadre sur l'eau - Wikipédia », s. d., http://fr.wikipedia.org/wiki/Directive-cadre_sur_l%27eau.

Herreros, « Document de travail: Participation et démarche de projet collectif », s. d.

« Ecophyto 2018 - Wikipédia », s. d., http://fr.wikipedia.org/wiki/Ecophyto_2018.

« Ecophyto Pro en zones non agricoles », s. d., <http://www.ecophytozna-pro.fr/>.

« Fredon Centre : Accueil », s. d., <http://www.fredon-centre.com/>.

« Geyser », s. d., <http://www.geyser.asso.fr/spip.php?page=sommaire>.

« Grand Lyon - Charte de la participation », s. d., <http://www.grandlyon.com/Charte-de-la-participation.1376.0.html>.

Groupe Projet "concertation des Techniciens territoriaux (Ville de Blois, Communauté d'Agglomération, Centre Intercommunal d'Action Sociale), « Guide méthodologique de concertation », décembre 2010.

Agence de l'eau Loire Bretagne, « Guide méthodologique: Restauration des cours d'eau: communiquer pour se concerter. », mars 2011.

Réseau École et Nature, *Guide pratique d'Éducation à l'Environnement: entre humanisme et écologie*, 2010.

« Jardins, espaces de vie, de connaissances et de biodiversité. », juin 2010, <http://vertigo.revues.org/8555?file=1>.

« Journal de campagne Marc Gricourt 2008 », s. d., http://issuu.com/thanathz/docs/gricourt_2008.

« L'Année de la biodiversité pour les nuls | Communauté ZEROCO2 », s. d., <http://www.zero2.com/blog/2010/01/18/l%E2%80%99annee-de-la-biodiversite-pour-les-nuls/>.

GRAINE CENTRE, « La luciole du Centre, Dossier: Jardin (d') avenir! », s. d.

« La Ville de Blois vous en dit plus - Ville de Blois », s. d., <http://www.blois.fr/>.

« Laissons pousser ! », s. d., <http://www.laissonspousser.com/>.

« Les formes de participation - Débats et forums publics - Commission nationale du débat public (CNDP) - Vie-publique.fr », s. d., <http://www.vie-publique.fr/forums/rub1308/formes-participation.html>.

Pierre Chevalier, Jules Patenaude, et Ville de Montréal Sommet de Montréal, « L'interaction avec le public: guide pratique à l'intention des promoteurs privés, publics ou communautaires. », juin 2005, http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/GUIDE_CONSULTATION_FR/MEDIA/DOCUMENTS/GUIDE_PROMOTEURS_210605.PDF.

« Livret_lfree_n2_Sc-participatives_Coul.pdf (Objet application/pdf) », s. d., http://ifree.asso.fr/UserFiles/Livret_lfree_n2_Sc-participatives_Coul.pdf.

« Maison du parc - Ville de Blois », s. d., <http://www.blois.fr/479-maison-du-parc.htm>.
Marie-Jo Menozzi, « " Mauvaises herbes", qualité de l'eau et entretien des espaces », *Natures Sciences Sociétés* 15, n^o. 2 (2007): 144–153.

« MENOZZI_l_homme_la_ville_et_la_mauvaise_herbe.pdf (Objet application/pdf) », s. d., http://www.pesticides-poitou-charentes.fr/IMG/pdf/MENOZZI_l_homme_la_ville_et_la_mauvaise_herbe.pdf.

Henri Brissot et Anne Irjud, « Nouvelle République : Marc Gricourt : Un bilan globalement positif - le maire à mi-mandat », mai 21, 2011, <http://www.lanouvellerepublique.fr/loir-et-cher/ACTUALITE/Politique/Marc-Gricourt-Un-bilan-globalement-positif>.

Emilie Zadjian, « Nuisances des mauvaises herbes et propositions de seuils d'intervention pour le

désherbage en zone urbaine. », 2004.

Caroline Gutleben, Sophie Lemaire, et Damien Provendier, « Objectif “zéro phyto” : Dossier de veille scientifique, technique et des pratiques territoriales. » (Plante et Cité, avril 2010).

« Pesticide - Wikipédia », s. d., <http://fr.wikipedia.org/wiki/Pesticide>.

« Plante et Cité », s. d., <http://www.plante-et-cite.fr/>.

« Rapport Brundtland - Wikipédia », s. d., http://fr.wikipedia.org/wiki/Rapport_Brundtland.

« Site Officiel du Graine Centre », s. d., <http://www.grainecentre.org/>.

SOMMAIRE DES ANNEXES

Annexe 1 : Organigramme des Services de la Ville de Blois et de l'Agglopolys.....	1
Annexe 2 : Répartition du budget 2011 par politique publique.....	3
Annexe 3 : Présentation des actions de sensibilisation des habitants à la démarche « zéro pesticide ».....	5
Annexe 4 : Email type envoyé à des collectivités, Fredon ou associations.....	59
Annexe 5 : Synthèse des actions sur la sensibilisation des habitants à la démarche « zéro pesticide ».....	62
Annexe 6 : Classement des actions par objectifs.....	66
Annexe 7 : Entretien avec Gaël Foussadier [Service Démocratie Local et Instance Consultative].....	69
Annexe 8 : Synthèse du Verbatim sur le civisme réalisé par le groupe du conseil de quartier Nord.....	71
Annexe 9 : Exemple d'une fiche d'élaboration d'action.....	78
Annexe 10 : Planning des différentes phases de travail.....	81

Annexe 1 :

Organigramme des services



BLOIS

Ville de Blois

Cabinet du Maire

Directeur de cabinet
Wilfrid Brousse
Chef de cabinet
Myriam Bouhallier

Direction de la Communication

Benoît Collin

Communication interne

Reprographie

Maire

Marc Gricourt

Direction générale des services

Directeur général des services
Emmanuel Gros

Conseil : Bertrand Belus
Contrôle de gestion
Tableaux de bord
Méthode, qualité

Président

Christophe Degruelle

Direction générale des services

Directeur général des services
Bruno Malhey

Communication

Christielle Queruy

Mission de développement territorial et économique

Anne-Laure Fesneau
Philippe Lavalart

Chef de cabinet

Rachel Menseau



Agglopolys / CIAS du Blaisois



Education / Enfance Jeunesse / Sport

Directeur général adjoint

Charles Fournier

Service administratif / Guichet Unique
Amandine Poussin

Service petite enfance
Nathalie Boudelhent

Accueil collectif Accueil individuel

Service enfance / Loisirs éducatifs
Carole Ménard

> Coordination extra-scolaire
> Coordination périscolaire

Service jeunesse
Thierry Ferry

> Initiatives jeunesse
> Adhésions
> Pré-adhésions
> Information Jeunesse

Service offices scolaires
Cécile Blondel

Services à vocation transversale

> Santé/Maternelle
> Centre M. Gervais
> Projets de Réussite Éducative
Suzanne Durin

Service des sports
Fard Oulami

Proximité / Prévention Politique de la ville / Solidarités

Directeur général adjoint

Sylvain Heurtebise

Service démocratie locale et instances consultatives
Gaël Fouscaudier

Direction Projet de Renovation Urbaine
Malik Hamdi

Service Politique de la Ville
Thierry Fontaine

Chef de projet Contrat Urbain de Cohésion sociale

Service Solidarité / Santé / Action sociale
Jean-Philippe Chabanneaud

> Mission logement
> Mission santé handicap
Anne-Marie Cloué

Service de la vie associative
Danielle Devielle

Direction de la prévention et de la sécurité

> Police municipale
> Service de sécurité
> Service de la sécurité
Benoît Bouchard

Direction de la vie civile
Martine Maunereau

> Etat civil
> Elections / Opérations électorales
Florence Galay

Centre intercommunal d'action sociale du Blaisois

Nicole Brossard

> Moyens et logistique
Stéphane Haye

> Action sociale et insertion
Dominique Darrou

> Retraités et personnes âgées
Anne-Lise Diehlendre

> Centre social
Anne Murat

Moyens / Ressources

Directeur général adjoint

Henri Froger

Adjoint au DGAS
Cécile Chapdelaine

Direction des ressources humaines
Cécile Chapdelaine

> Gestion des emplois et des compétences
Bathie Leseau

> Centre et Poles
Patrick Barbeau

> Prévention / Formation
Volaine Lorange

> Suivi budgétaire et financier
Volaine Lorange

Direction des finances
Recrutement

> Pôle financier
Celine Vales

> Pôle budget
Jerome Kiejnak

> Pôle comptable
Benny Viera

Direction administration générale

Francis Boitel

> Services des affaires
Christophe Louis Di Ricard

> Relations administratif / achats
Jean-Pierre Catoret

> Moyens Généraux / Logistique / Achats
Yves Bessard

> Courrier
Philippe Moreau

Direction juridique et de la commande publique

Recrutement

> Affaires juridiques
Nathalie Doñin

> Marchés publics
Romule Fournier

> Documentation
Sylvain Leduc

Direction des systèmes d'information
Philippe Toulotte

> Serveur
> Projets
> Postes de travail

Planification / Aménagement et développement durable

Directeur général adjoint

Valérie Liger

Service de développement durable
Julie Truffier

Service de l'habitat
Isabelle Gorny

Direction de l'urbanisme
Dominique Hubé

> Droits des sols

Service des déplacements
Frédéric David

Service de l'action foncière
Sylvie Flavy

Service développement commercial
Benjamin Losantos

> Places et marchés
Mohamed Sogou

> Gestion immobilière
Michel Pénès

Mission enseignement supérieur
Anne-Laure Fesneau

Mission emploi et insertion économique

Services techniques

Directeur général

François Bodet

Adjoint au DGST
Stéphane Falve

Direction Technique
Francois Bellanger

> Cartographie
Mathilde Fourn

> Administration
Celine Lefevre

Direction du cadre de vie
Christelle Genre

> Environnement / Risques

> Chèfs de projets
David Péroud

> Aménagement / Contrôle ou
Loïc-Alexis Chapelle

Direction de l'espace public
Jérôme Puyyo

> Infrastructures
Jeanne Puyyo

> Places et ports
Nathalie Bernard

> Propriété urbaine
Hubert Béc de La Perrière

> Transports urbains
Emile Bled

Direction des équipements publics
Christian Rouvre

> Programme bâti
Recrutement

> Toits d'innovation
Thierry Lacroix

> Energie
Franz Pellerin

> Parc automobile
Stéphane Dupinier

Direction études et travaux
Jean-Louis Bourderoux

> Vaire Basseaux Divers
> Ouvrages d'art et paysage
> Bâtiment

Culture / Tourisme Loisirs / Coopération

Directeur général adjoint

Frédéric Durin

Administration Ville et Agglopolys
Mayvonne Petit et Mireille Tourte

Archives
Frédéric Pavy

Service action culturelle
Elisabeth Latrémolière

Conservation des musées / Musée / Oratoire / Bains-Arts

Service action culturelle
Elisabeth Latrémolière

Annexe 2 :

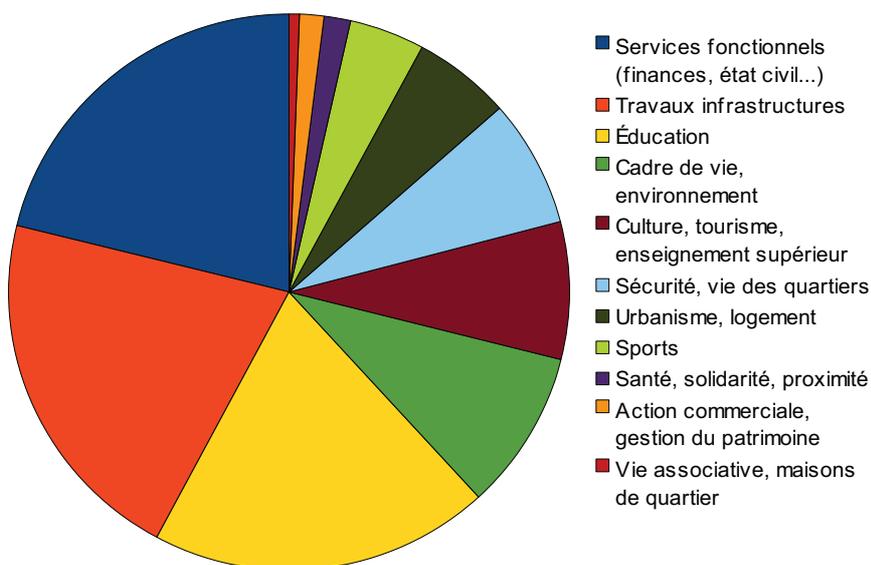
Répartition du budget 2011 par politique publique

Annexe 2 : Répartition du budget 2011 par politique publique

Budget 2011: Répartition par politique publique

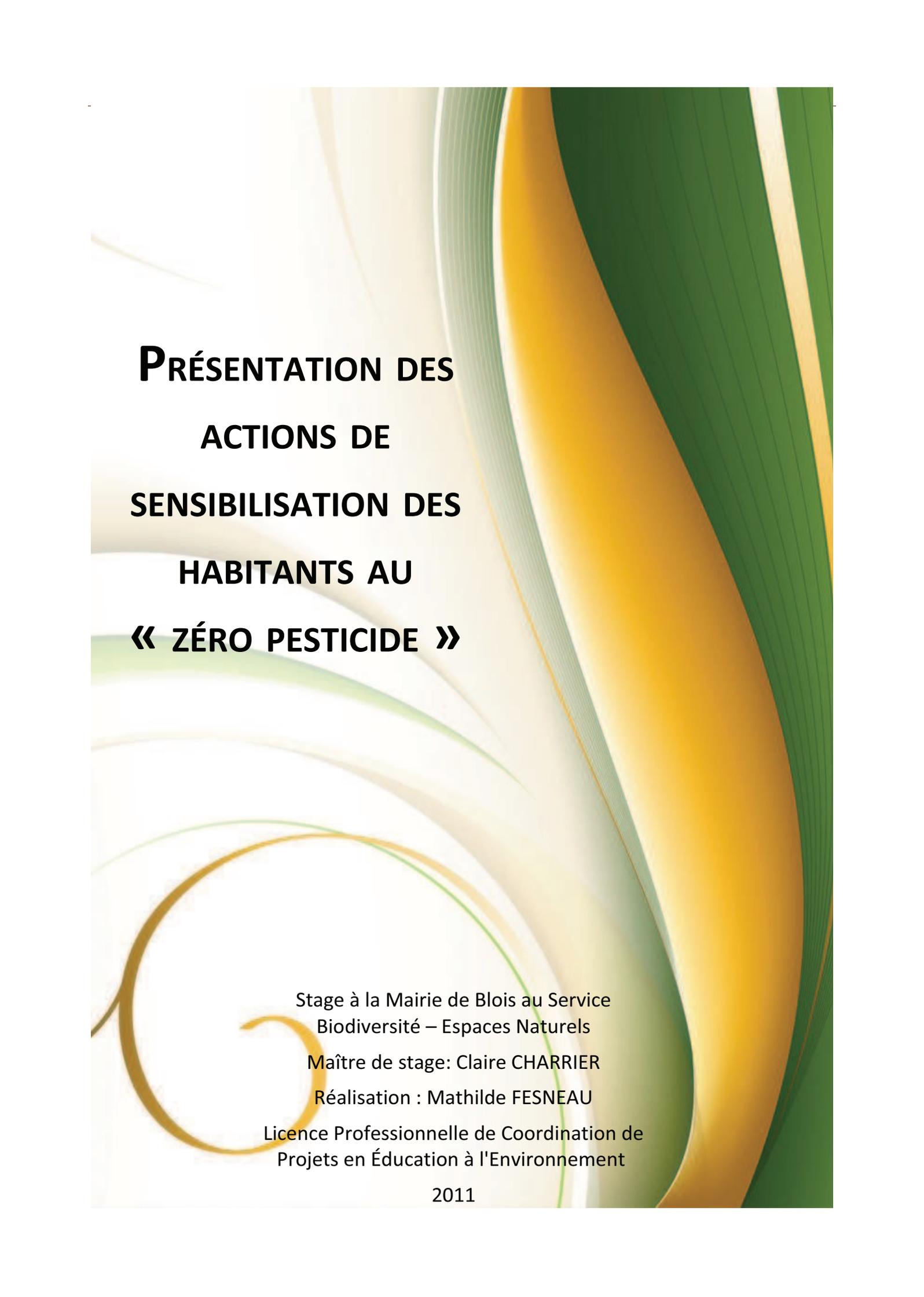
Unités: M€

Services fonctionnels (finances, état civil...)	18
Travaux infrastructures	17,9
Éducation	16,7
Cadre de vie, environnement	7,9
Culture, tourisme, enseignement supérieur	6,8
Sécurité, vie des quartiers	6,3
Urbanisme, logement	4,8
Sports	3,7
Santé, solidarité, proximité	1,3
Action commerciale, gestion du patrimoine	1,2
Vie associative, maisons de quartier	0,5
total	



Annexe 3 :

Présentation des actions de sensibilisation des habitants à la démarche « zéro pesticide »



**PRÉSENTATION DES
ACTIONS DE
SENSIBILISATION DES
HABITANTS AU
« ZÉRO PESTICIDE »**

Stage à la Mairie de Blois au Service
Biodiversité – Espaces Naturels

Maître de stage: Claire CHARRIER

Réalisation : Mathilde FESNEAU

Licence Professionnelle de Coordination de
Projets en Éducation à l'Environnement

2011

INTRODUCTION

Ce travail a été réalisé dans le cadre d'un stage de Licence professionnelle en Coordination de Projets en Éducation à l'Environnement de trois mois. Il consiste à proposer des actions visant à sensibiliser les habitants à la politique « zéro pesticide ».

La démarche « zéro phyto » sera mise en place en janvier 2012.

Ces actions sont donc des propositions, elles sont donc modulables et supprimables.

Ce travail s'est construit autour d'une première phase de recherches : Lectures de documents relatant des pesticides, recherches internet et contact par mail et téléphones sur les actions mises en place dans les autres villes et recherches sur la démarche participative.

Des rencontres avec les acteurs et partenaires se sont aussi déroulés pendant les trois mois de stage (agents, techniciens et élus des Services de la Ville concernée; rencontre avec Thierry Moreau du Comité Départementale de Protection de la Nature). Ces rencontres ont permis de se rendre compte de la faisabilité des actions ici proposées et les démarches à faire pour qu'elles se mettent en place.

Cet écrit a pour but de faciliter le travail de la personne qui va coordonner la mise en place des actions, c'est un document de travail.

Il est composé de trois parties : la première consiste à expliquer certains choix, certains documents (échancier et fiches actions) et certains points qui vont suivre, c'est un document de référence. La deuxième partie comporte les fiches actions, où chaque action proposée est développée. Enfin, la troisième partie, présente l'échéancier des actions sur cinq ans, suivi de l'échéancier de la coordination des actions pour les années 2011-2012.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	2
Partie 1 : Document de référence : Explications des choix	4
A- Un échancier des actions sur 5 ans.....	4
B-Pourquoi cette hiérarchisation dans le temps des actions ?.....	5
C-Des actions à mettre en place selon trois grands objectifs.....	7
D-Un code couleur pour distinguer les objectifs.....	8
E-Comment a été mesuré le budget ?.....	8
F-Les différents modèles d'apprentissages : l'informationnel-transmissif, le comportementisme et le socio-constructivisme ET les postures de la mairie : impartiale ou militante.....	10
1-Description des postures: l'informationnel-transmissif, le comportementisme et le constructivisme.....	10
2-Description des postures de la mairie : impartiale ou militante.....	10
3-Posture des actions.....	11
4-Limites et avantages des postures.....	13
Partie 2 : Document de travail : les fiches actions.....	14
A- Laissons pousser.....	15
B- Circuit des Herbes Folles.....	20
C- Fleurissons nos rues.....	23
D- Atelier de jardinage.....	28
E- Démarche Participative : Représentations, idées et actions des habitants.....	31
F- Concours photo-expo « Dame Nature en Ville ».....	38
G- Concours de jardin au naturel.....	42
H- Préconisation : Cohérence : Argumentaire	45
I- Préconisation : Cohérence Informer l'ensemble des personnes travaillant avec les habitants	48
J- Autres idées d'actions.....	50
Partie 3 : Document de travail : Deux échanciers.....	51
A- Échancier sur 5 ans.....	52
B- Échancier de la coordination des actions.....	53

PARTIE 1 : DOCUMENT DE RÉFÉRENCE : EXPLICATIONS DES CHOIX

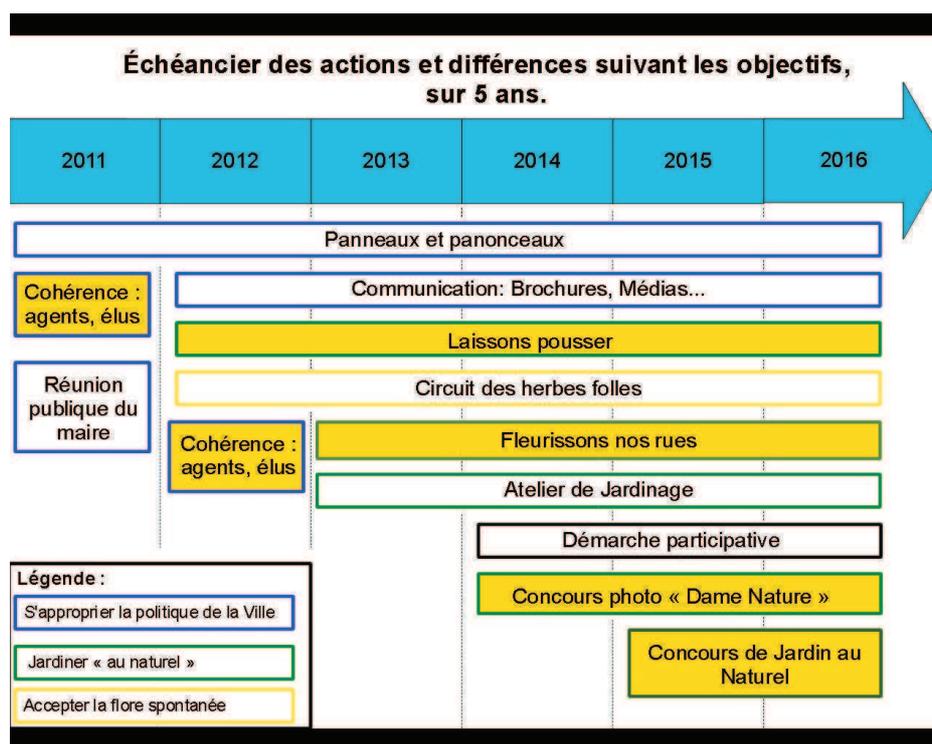
A- Un échéancier des actions sur 5 ans

Le premier échéancier permet de visualiser les actions qui vont être mises en place sur 5 ans, de 2011 à 2015.

Certaines actions sont reproductibles les années suivantes, ce qui permet d'avoir un socle, un pilier d'actions « imagé » à la politique « zéro pesticide » ; en exemple : « Laissons pousser » ou le « circuit des herbes folles ».

D'autres, sont des actions ponctuelles qui n'auront peut-être pas l'occasion de se reproduire, comme les actions visant à apporter de la cohérence à la politique.

Un échéancier de la coordination des actions pour les années 2011 et 2012 a aussi été réalisé pour savoir à quels moments commencer un projet et pourquoi, c'est un outil de travail qui permet de visualiser les choses à faire et l'année à venir.



B- Pourquoi cette hiérarchisation dans le temps des actions ?

L'ordre de hiérarchisation des actions est modulable. Si des arguments viennent à l'encontre de ceux cités ci-après, du budget et/ou autres circonstances, les actions peuvent être de nouvelles classées, avec l'accord des Services concernés.

La règle principale qui a déterminé le choix de la mise en place des actions dans le temps, est en lien avec le mandat politique, celui se termine en 2014. La politique de réduction de l'usage de produits phytosanitaires était inscrite dans le projet de l'équipe municipale de 2008, mais elle comporte certains risques pour cette équipe. Les habitants peuvent se sentir délaissés en pensant que la Ville nettoie moins les rues et que celle-ci laisse l'herbe pousser. Des plaintes, remarques ou autres mécontentements peuvent faire gage d'une mauvaise publicité de la politique menée par la Ville de Blois. Il est donc nécessaire de mettre rapidement en place des actions "phares" afin de sensibiliser les habitants à la flore spontanée et en expliquant les choix qui ont conduit à mettre en place cette politique.

Panneaux et panonceaux labellisés « zéro pesticide » :

[Octobre, Novembre Décembre 2011]

Travail débuté par Claire Charrier. C'est un outil de communication souvent utilisé par les villes en démarche de « zéro pesticide ». Les panneaux informent les habitants sur la politique de la Ville, et permettent de déterminer des espaces spécifiques où il n'y a plus d'usage de pesticides (parcs, massifs etc). Ce travail est important à mettre en place rapidement afin de soutenir les agents qui travaillent sur le terrain.

Cohérence entre agents, élus et habitants : [Octobre 2011]

Une première action qui favorise la cohérence politique est à mettre en place rapidement. Elle vise à écrire un argumentaire à destination des élus et des agents de terrain afin qu'ils sachent quoi répondre aux réactions des habitants (questions, plaintes etc) au sujet des « mauvaises herbes ». Cet argumentaire pourra aussi être distribué à l'ensemble des agents de la Ville de Blois, en fonction des demandes.

Un jeu de rôle va aussi permettre aux participants (élu, agent, techniciens ou habitant) de comprendre les paradigmes des acteurs d'une démarche « zéro pesticide ».

Réunion publique du maire : [Novembre 2011]

Lors de la rencontre du 17 mai 2011, Claire Charrier a présenté le plan d'actions « zéro phyto » à Marc Gricourt [maire de Blois]. Celui-ci a proposé de présenter la démarche « zéro pesticide » aux habitants lors des réunions publiques du mois de novembre 2011.

Acquisition de brochures de Loiret Nature Environnement :

[Janvier 2012]

Les brochures à destination des habitants sont un moyen d'informer le public de la politique de la Ville mais aussi d'informer les habitants sur les pesticides, leurs impacts et les alternatives. Les brochures LNE sont des outils créés pour informer les habitants à la démarche « zéro pesticide ». Il est important de pouvoir en offrir rapidement des informations aux habitants.

Cohérence entre agents, élus et habitants : [Février 2012]

La deuxième action de cohérence vise à inviter les agents de la Ville qui travaillent en contact avec la population à des réunions. Elles vont permettre à ces agents d'être au courant de la démarche « zéro pesticide » entreprise par la Ville, de savoir quoi répondre aux réactions des habitants, mais surtout, elles vont permettre aux agents de s'approprier la démarche en donnant des idées d'actions. Ces réunions sont importantes à faire rapidement pour favoriser la cohérence de la politique.

Laissons pousser : [Avril 2012]

Cette action peut être l'une des actions « phare » de la politique « zéro pesticide », elle permet d'être en contact avec les habitants, expliquer la démarche de la Ville et de distribuer des sachets de graines de fleurs sauvages. L'action est reproductible les années suivantes.

Cette action doit se dérouler vers le mois d'avril car il consiste à semer des graines dans les pieds de murs, aux pieds des arbres, et avril est un mois où le semis est préconisé.

Circuit des herbes folles : [Mai 2012]

Cette action a déjà été mise en place en partenariat avec le CDPNE (Comité Départementale de Protection de la Nature), c'est pourquoi elle peut aussi être mise en place rapidement.

Le mois « idéal » pour cette action est le mois de mai.

Afin de sensibiliser un autre public, les circuits peuvent être proposés lors de manifestations organisés par la Ville de Blois, ou lors des fêtes de quartiers.

Fleurissons nos rues : [2013]

Ce projet peut aussi être l'action « phare » de la politique de la Ville, où les habitants peuvent végétaliser leurs pieds de murs à l'aide des Services Techniques de la Ville de Blois. Les habitants vont alors pouvoir s'habituer à un nouveau paysage pour leur ville. La présence de davantage de fleurs dans les rues vont peut-être permettre aux habitants d'accepter les fleurs qui poussent naturellement.

Il est aussi nécessaire qu'il y est un arrêt complet de l'usage de pesticide par le Service Propreté Urbaine afin que les plantations des habitants ne soient pas tués.

Atelier de jardinage : [2013]

Cette action est rapide à mettre en place selon la disponibilité des partenaires. Il est intéressant que cette action voit le jour au printemps pour que les habitants prennent connaissance des ateliers le plus tôt possibles afin qu'ils s'organisent.

En revanche, cette action peut être plus longue à mettre en place si l'on demande aux partenaires de construire ensemble un calendrier de formations, que les associations tiennent comptes les unes des autres pour établir leurs offres.

Démarche participative : [Lancement fin 2014]

La démarche participative peut être la deuxième étape de la sensibilisation, et peut être utilisée par l'équipe municipale si elle renouvelle son mandat. Après que de nombreuses actions aient été mises en place, on imagine que les habitants se sont habitués à la flore spontanée, et ont participé aux actions proposées par la Ville (Laissons pousser, fleurissons nos rues...). Au quel cas, les conseils de quartier pourraient jouer un rôle majeur dans la politique « zéro phyto », afin de lancer de nouvelles actions en concertation avec les habitants, qui peuvent avoir des idées, pour embellir davantage leurs rues (par-exemple).

Concours photo « Dame Nature » : [2014]

L'automne est une belle saison où les arbres prennent de jolies couleurs vives, certaines plantes seront toujours en fleurs, il y a du soleil, de la pluie, du vent : photographier la nature à cette époque peut être intéressant. Cette action est reproductible chaque année à condition de changer le thème du concours.

Concours de jardin au naturel [2015]

Ce projet doit débiter quelques années après le lancement de la démarche « zéro pesticide » entrepris par la Ville. Ainsi, il y aura une réelle cohérence entre ce que la Ville demande et entreprend. Elle ne peut demander à ses habitants de jardiner naturellement alors qu'elle ne le fait pas. Aussi, les habitants se seront bien appropriés cette nouvelle politique. Il est intéressant de laisser le temps aux habitants qui participent aux démarches participatives de « trouver » cette idée d'action, ils pourront donc se l'approprier plus rapidement si la démarche vient d'eux. Enfin, ce concours est intéressant à mettre en place dans le cadre de l'action « Fleurissons nos rues ».

C- Des actions à mettre en place selon trois grands objectifs

Des enquêtes, études et colloques ont été fait autour de la biodiversité, de l'acceptation de la flore spontanée et de l'usage de produits phytosanitaires (se référer à la bibliographie du rapport de stage). Après avoir parcouru ces documents, et pris connaissance des freins et leviers qui permettent de commencer une démarche « zéro pesticide », trois grands objectifs ont été déterminé afin de sensibiliser les habitants au « zéro pesticide ».

Les trois objectifs de la sensibilisation des habitants au « zéro pesticide » :

- **S'approprier la politique de la Ville**

Les habitants vont pouvoir savoir que la Ville a mis en place une démarche « zéro phyto », pourquoi elle l'a mis en place et comment. Les habitants vont avoir connaissance des impacts des pesticides sur la santé et sur l'environnement, mais aussi sur les alternatives à l'usage des pesticides, et commencer à accepter la flore spontanée.

- **Jardiner au naturel**

Les personnes utilisent souvent des produits phytosanitaires par méconnaissance des alternatives à l'usage de ceux-ci. Des actions vont permettre aux habitants de savoir jardiner « naturellement » et d'aménager l'espace en défavorisant le développement de « mauvaises herbes ». Mais aussi en acceptant les plantes spontanées qui permettent de favoriser la biodiversité et attirer les insectes pollinisateurs.

- **Accepter la flore spontanée**

Les « mauvaises herbes » sont souvent synonymes de saletés. Il en convient maintenant de réfléchir à ce qui est plus « sale » sur un trottoir : l'usage de pesticide et ses impacts sur la santé ou davantage de « mauvaises herbes »...

D-Un code couleur pour distinguer les objectifs

Les actions proposées répondent donc à ces objectifs, un code couleur a été mis en place afin de distinguer les actions suivant les objectifs.

Exemple :

La couleur bleue fait référence à « l'appropriation de la politique de la Ville par les habitants ».

La couleur verte fait référence au « jardinage au naturel ».

La couleur jaune fait référence à « l'acceptation de la flore spontanée ».

Or, une action peut réunir plusieurs objectifs, c'est pourquoi la couleur de cadre et le fond de remplissage peuvent avoir deux couleurs différentes :

Exemple :

La couleur de fond de remplissage jaune fait référence à l'acceptation de la flore spontanée
Le couleur de cadre verte fait référence au « jardinage au naturel »

E- Comment a été mesuré le budget ?

Les frais et coût écrits sont modifiables selon le déroulement des actions et des circonstances. Certaines données n'ont pu être mesurées car certaines actions ne sont pas assez approfondies et/ou mises en place.

Le budget met en évidence le coût des actions, mais pas son réel montant. Exemple: Il est écrit que les bénévoles coûtent 90€ par jour et par personne, mais étant donné le statut bénévole, ils ne seront pas rémunérés. Il est important de réfléchir au coût humain des actions. Il en est de même pour les frais de personnel travaillant déjà à la mairie: ils ont un salaire mensuel, ils ne seront pas payé davantage, mais s'ils contribuent à la mise en place d'actions, il est important de les valoriser.

Frais du référent Ville: 250€

Lors de la licence professionnelle CEEDDR, des exercices d'écritures de budgets ont été réalisés. Claire Hergott, formatrice de SupAgro Florac nous a demandé d'évaluer à 250 € par jour le coût d'un coordinateur de projets en éducation à l'environnement. Ce coût est modifiable.

Frais du référent Service Démocratie Locale: ?

Il a pu être estimé le temps passé au projet, mais le coût de du référent n'a pas été écrit. Ceci concerne le coût pour la Ville pour une personne travaillant au Service Démocratie Locale, il est donc gênant de demander à la personne son salaire brut.

Frais des agents accompagnant la mise en place de certains projets

Idem que pour le référent Service Démocratie Locale.

Frais de la personne du Service Communication

Pour la mise à jour du site et communiquer dans les médias: Idem que pour le référent Service Démocratie Locale.

En ce qui concerne la conception de brochures et/ou affiches, les frais sont les mêmes que les frais engagés par le Service Biodiversité - Espaces Naturels. Ces frais ont alors servis pour la conception d'une brochure afin de réunir divers partenaires associatifs et mettre en place une journée sur la thématique de la biodiversité pour les écoles.

Frais divers

Ils concernent l'amortissement de l'utilisation d'appareils tels que les ordinateurs, vidéo-projecteurs, tables, chaises et autres matériels.

Le coût n'a pas encore été fixé ne sachant pas le prix d'achat et la durée de l'amortissement prévu.

Frais de partenariat avec NovaFlore:

Le prix de l'achat de 2 000 sachets de graines a été communiqué par une conversation téléphonique avec Hélène Binet (responsable de l'association "Laissons pousser").

Frais du personnel du CDPNE:

Le bilan financier de 2009 concernant le "zéro pesticide" permet de connaître le prix d'un jour de travail avec un salarié de l'association: 460€ par jour.

Frais des bénévoles:

90€ par jour par bénévole. Coût estimé lors des cours dispensé à SupAgro Florac.

Financement des actions ?

Des recherches de financement pour le projet « zéro phyto » sont en cours.

Des pistes peuvent être possibles à hauteur de 30% par les fonds FEDER (Fonds Européens pour le Développement Régionale), et à 30% aussi par l'Agence de l'eau Loire Bretagne. D'autres pistes sont à rechercher afin d'obtenir des subventions.

F- Les différents modèles d'apprentissages : l'informationnel-transmissif, le béhaviorisme et le socio-constructivisme ET les postures de la mairie : impartiale ou militante.

Il est intéressant de s'interroger aux postures des actions proposées. Elles permettent de savoir quel modèle d'apprentissage on privilégie. Il est aussi important d'identifier les postures qu'adoptent la mairie pour chaque action.

Une première partie va synthétiser la signification des différentes postures, puis nous allons expliquer en quoi les actions correspondent à telles ou telles postures. Enfin, nous citerons les limites et intérêt de chaque modèles.

1- Description des postures: l'informationnel-transmissif, le béhaviorisme et le constructivisme.

- **L'informationnel-transmissif** « tête vide à tête bien pleine »

Ce modèle consiste à transmettre un savoir. On peut le représenter comme un cours magistral, ou une personne fait passer un contenu à un groupe.

- **Le béhaviorisme :**

Ce modèle agit sur les comportements, les individus adoptent un comportement qui leur permettent d'éviter les sanctions. On peut dire que les spots de publicités visant à améliorer le Développement Durable, incitent les personnes à acquérir de nouveaux gestes, en les culpabilisant : « c'est bon pour la planète, donc éteins les lumières ».

- **Le socio-constructivisme :**

Il s'agit de faire évoluer les personnes en les confrontant à des pairs. Les personnes vont alors échanger sur leurs connaissances, ce qui va provoquer des conflits socio-cognitifs. Les personnes vont traverser des phases de déstabilisation de leurs savoirs. Il y aura une oscillation entre assimilation des nouveaux savoirs et des accommodations de leurs anciennes connaissances.

2- Description des postures de la mairie : impartiale ou militante.

L'objectif est de sensibiliser les habitants à la démarche « zéro pesticide ». La municipalité adopte alors diverses postures afin de permettre aux habitants de répondre à l'objectif.

- **Posture impartiale :**

La mairie ne prend pas de parti pris. Elle ne révèle aucune subjectivité par rapport à l'objectif de l'action. Elle n'encourage pas et ne déni pas non plus l'action. La relation avec les habitants est plate.

- **Posture militante :**

La mairie souhaite rallier et rassembler les personnes à un à un objectif ou une cause. Elles proposent alors des actions engagées.

3- Posture des actions

Laissons pousser

- **Informationnel-transmissif** : Les bénévoles donnent des informations sur la politique de la ville, échangent sur le pesticide et sur l'action.
- **Béhaviorisme** : Les bénévoles informent sur l'action (simplicité de semer des graines et d'entretenir un massif de fleurs sauvages) et ils montrent aux participants comment semer les graines. Cette action vise à acquérir de nouveaux gestes écologiques (acceptation de la flore spontanée, entretenir naturellement...).

Posture de la mairie : Militante. La Ville rassemble les personnes et propose à chacun de s'approprier l'espace public. On peut considérer cette action comme engagée.

Circuit des Herbes Folles

- **Informationnel-transmissif** : Un animateur apporte du savoir à un groupe en faisant découvrir les herbes folles.
- **Béhaviorisme** : L'animateur souhaite que son groupe adopte de nouveaux gestes à l'égard des fleurs sauvages. Il agit sur leur comportement, il peut donner un avis sur le comportement des personnes à l'égard d'une anecdote racontée par l'un d'eux. Il peut sanctionner ou récompenser verbalement.

Posture de la mairie : Impartiale : La mairie informe de l'action, mais ne va pas au-delà. Elle ne prend pas partie et n'impose rien.

Fleurissons nos rues

- **Béhaviorisme** : cette action vise à faire acquérir de nouveaux gestes à l'égard de l'entretien des massifs des particuliers, en refusant l'usage de produits phytosanitaires. La sanction sera la récupération de la bordure de trottoirs prêtée. Tandis que la récompense sera la valorisation de la personne vis à vis de son entretien écologique.

Posture de la mairie : Militante. La Ville encourage et propose à chacun de s'approprier l'espace public.

Atelier de jardinage

- **Informationnel-transmissif** : Un animateur apprend comment jardiner naturellement. Il fait passer son savoir.
- **Béhaviorisme** : Le savoir donné se fait théoriquement, mais aussi en pratique. L'animateur peut évaluer les actions des personnes.
- **Socio-constructivisme** : Il y a une part de ce modèle aussi. Les personnes peuvent échanger entre eux sur la thématique du jardin. Les savoirs peuvent être déstabilisés et entraînés des conflits socio-cognitif.

Posture de la mairie : Impartiale. La mairie donne des informations concernant les ateliers mais ne prend pas plus parti et n'impose rien.

Démarche participative : Représentations, idées et actions des habitants

- **Socio-constructivisme** : cette action mène les habitants à se rassembler autour de problématiques. Les personnes vont donc échanger entre eux.

Les autres modèles pourront aussi être représentés suivant les actions portées par les habitants.

Posture de la mairie : Militante. La démarche participative telle que je l'ai conçue permet aux habitants de se réunir et d'échanger. L'action est engagée, on laisse les habitants faire sans savoir où l'on va.

Concours photo-expo « Dame Nature en Ville »

- **Informationnel-transmissif** : Le photographe de « Destination Images » forme les participants à utiliser un appareil et donne des pistes pour s'améliorer dans la photographie.

L'exposition ne donne pas d'informations brutes mais elle informe sur la biodiversité en ville.

- **Béhaviorisme** : Cette action vise à attirer l'attention sur les détails (une jeune pousse à un endroit insolite), permet de qualifier la beauté ou la saleté des choses. Elle vise à prêter un nouveau regard et donc, de faire attention en ayant des gestes adaptés. C'est donc une action visant à adopter de nouveaux gestes.

Posture de la mairie : Impartiale. La mairie ne fait pas passer de messages, elle propose, mais sans grands enjeux derrière.

Concours de jardin au naturel

- **Béhaviorisme** : L'action vise à savoir jardiner naturellement. La reconnaissance par les prix de concours permettent de valoriser les participants.

Posture de la mairie : Militante. La mairie valorise et récompense les personnes qui n'utilisent pas de produits phytosanitaires. Elle ne reste pas sans parti pris.

Apporter une cohérence par un argumentaire

- **Socio-constructivisme** : les participants vont échanger entre eux sur la thématique du pesticide. L'action a pour but que chacun découvre et comprenne le paradigme de l'Autre.

Posture de la mairie : Militante. Elle permet de rassembler les personnes, d'échanger et de collaborer afin d'améliorer la cohérence de la politique menée.

Apporter une cohérence en informant les personnes travaillant en contact avec la population

- **Informationnel-transmissif** : une personne informera les participants sur les politique engagée par la Ville et donnera des informations sur les pesticides en général.
- **Socio-constructivisme** : Des étapes en petits groupes vont permettre aux participants d'échanger entre eux.

Posture de la mairie : Militante. Elle permet de rassembler les personnes, d'échanger et de collaborer afin d'améliorer la cohérence de la politique menée.

4- Limites et avantages des postures

Informationnel-transmissif :

- **Avantages** :
 - Facile à mettre en oeuvre, une fois instruit, la personne propage une parole.
 - Censé être rapide et économique.
- **Inconvénients** :
 - Inefficace si le niveau de formation est élevé ou s'il n'y a pas de motivation.
 - Faible persistance si les savoirs ne sont pas entretenus.

Béhaviorisme :

- **Avantage** :
 - Exploite efficacement certains mécanismes d'apprentissage (la carotte et le bâton).
- **Inconvénient** :
 - A trop les décomposer, les savoirs perdent leur sens.

Socio-constructivisme :

- **Avantages** :
 - Modèle le plus fidèle aux modes de construction individuelle et sociale des savoirs complexes.
 - Meilleure fixation et transférabilité des apprentissages.
- **Inconvénients** :
 - Temps d'apprentissage long.

PARTIE 2 : DOCUMENT DE TRAVAIL : LES FICHES ACTIONS

ACTION	Laissons pousser
BUT	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les habitants sur la politique de la Ville (sa démarche, ses actions...). - Favoriser l'échange entre les habitants par le dialogue, le semis. - Appropriation de l'espace public par les habitants : semis, entretien, respect, envie de l'embellir, imaginer d'autres actions en lien. - Offrir un cadre de vie plus agréable. - Favoriser la biodiversité. - Attirer l'attention sur les détails, observer la nature.
DESCRIPTION DETAILLÉE	<p>Deux possibilités de partenariat: avec l'association « laissons pousser » et NovaFlore, qui vendent des sachets de graines, affiches et présentoirs; ou établir un partenariat avec la Société d'Horticulture du Loir-et-Cher, le lycée horticole et le Services Parcs et Jardins.</p> <p>- Partenariat « Laissons pousser »: La Ville de Blois offre des sachets de graines de fleurs sauvage aux citoyens afin qu'ils les sèment dans les interstices, aux pieds des arbres, sur le rebord des fenêtres...</p> <p>Le sachet de graine a été préparé et testé par NovaFlore: 18 espèces de fleurs sauvage sont mélangées (certaines préfèrent les sols calcaires, ou des sols plus riches, certaines préfèrent l'ombre, d'autres le soleil... le mélange est riche). Un sachet de graine se sème sur 1m². Un sachet de graine « pot et jardinière» peut se semer dans 3 balconnières.</p> <p>- Partenariat avec la SHLR, le lycée Horticole et le Service Parcs et Jardins: le principe est le même: la Ville de Blois acquiert (achète) des sachets de graines de fleurs sauvage qu'elle offre par la suite aux habitants.</p> <p>Ces échanges ont lieu lors de manifestations, lors de conseils de quartiers, lorsqu'il y a des événements dans les maisons de quartier, lors de marchés et/ou lors de journée spéciale « laissons pousser ».</p> <p>Ces stands peuvent être tenus par des agents de la municipalité, par des salariés ou des bénévoles du CDPNE, mais aussi par des habitants sensibilisés et des habitants « moteurs » dans les quartiers.</p> <p>Les personnes qui tiennent les stand expliquent la démarche : comment semer, où semer, pourquoi semer, et favorisent le dialogue et l'échange. Ils peuvent parler du cadre de cette action : le zéro pesticide à Blois, et informer sur les diverses actions que proposent la Ville à ce sujet.</p> <p>- Les deux: Il est aussi possible de faire pour une première année un partenariat avec « laissons pousser », et commencer des démarches afin de mettre en place un projet de ce type avec des partenaires locaux.</p>

Laissons pousser

MOYENS NECESSAIRES	Moyens humains :	
	- Un référent Ville pour coordonner l'action : partenariat avec l'association « Laissons pousser » OU la SHLR, le Lycée Horticole et le Service Parcs et Jardins; être le relais avec le Service Communication et le Service Démocratie Locale; travailler en partenariat avec le CDPNE (voir ce qui est possible, si leurs bénévoles sont séduits de l'action...); chercher des manifestations, programmer des journées spéciales « laissons pousser »...	
	- Une personne du Service Communication de disponible.	
	- Gaël Foussadier (Service Démocratie Locale), recueillir les envies des habitants sur leurs quartiers, s'il y a envie de végétalisation, alors former un groupe moteur. (en lien avec l'action « représentations, idées et actions des habitants »).	
	- Des bénévoles.	
	Moyens financiers :	Coûts:
	Frais personnel: 1 référent Ville	20 jours => 20 x 250 € = 5 000 €
	Frais du partenariat avec « Laissons Pousser » - NovaFlore: achat d'un kit	2 000 sachets + 15 présentoirs + 50 affiches = 1 800 €
	Frais du partenariat avec la SHLR, lycée horticole, et le Service Parcs et Jardins	
	Frais personnel: 1 personne du Service Communication : 2 semaines	Réadaptation graphique du document = 250 €
Frais d'impression des brochures et posters	1 000,00 €	
Frais personnel: 1 personne du Service Démocratie Locale: lien avec la démarche participative : 6 mois		
Frais des bénévoles : 2 par stands => 10 bénévoles	90 € x 10 = 900€	
TOTAL		

SERVICES IMPLIQUES	Parcs et Jardins ; Biodiversité – Espaces Naturels ; Communication ; Démocratie Locale ; Voirie ; Propreté Urbaine.
-------------------------------	---

<p>PARTENAIRES</p>	<p>Structure : Maison de quartier * Maison de Bégon Rue Pierre et Marie Curie 41 000 Blois 02 54 43 35 36 http://www.maisondebegon.com/ * Maison des provinces 8, rue de Lieutenant Godineau. 41000 Blois 02 54 74 38 89 http://www.maisondesprovinces.org/ D'autres maisons de quartiers ?</p> <p>Structure : Laissons pousser Contact : Hélène Binet (coordinatrice de l'action) h.binet@club-internet.fr http://www.laissonspousser.com/ 01 71 97 98 44</p> <p>Structure : Société d'Horticulture du Loir-et-Cher Contact : Horticulture.41@wanadoo.fr Mail non sûre</p> <p>Structure : Lycée Horticole de Blois 5-7 rue des Grands Champs C/s 2908 41 029 Blois cedex 02 54 56 49 00 http://www.epl41.educagri.fr/horti.blois/index.htm</p>
<p>RESULTATS ATTENDUS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une participation importante des habitants de Blois (nombre de base à définir). - Un fleurissement des pieds d'arbres et des trottoirs plus important. - Les habitants se plaignent moins à la municipalité, il y a une meilleure acceptation de la flore spontanée. - Les habitants sont sensibilisés à la politique de la Ville. - Les habitants participent à l'entretien de leurs pieds de murs, et de l'espace devant chez eux. - Engouement des habitants à vouloir végétaliser davantage leurs façades, rues et quartiers.
<p>EVALUATION</p>	<p>Nombre de sachets donnés.</p>

Laissons pousser

<p>CALENDRIER</p>	<p>Coordination Sept-Oct 2011 et année 2012 Partenariat « Laissons pousser » : faire la demande de sachets pour l'automne 2011 afin d'acquérir les sachets mars 2012. Établir un partenariat avec des partenaires locaux pour les années suivantes.</p>	<p>Action Avril 2012 Reproductible les années suivantes.</p>
<p>INTERET DE L'ACTION</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'action favorise l'échange. - Les habitants sont sensibilisés directement à la politique de la Ville. - Le fleurissement des quartiers augmentent le bien-être des habitants. - Les habitants se responsabilisent en entretenant leurs plantes. - Les habitants peuvent avoir envie de continuer ce type d'actions et végétaliser davantage leurs rues. (lien avec l'action: « représentations, idées et actions des habitants »). 	
<p>LIMITES DE L'ACTION</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les participants peuvent garder les graines pour leurs jardins et non pour végétaliser les bord de trottoirs et pied d'arbres. - Manque d'entretien: eau, fauche en automne... 	
<p>CONDITIONS NECESSAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une bonne coordination du référent Ville avec les différents Services de la Ville et les partenaires. - Une communication importante pour une forte participation (Site internet de la Ville de Blois dans rubrique zéro pesticide, sur la page d'accueil du site de la Ville, sur le site du CDPNE, sur la page d'accueil de l'intranet, à la mail-list des agents de la mairie ; sur le site du GRAINE Centre ; mettre des affiches dans les lieux publics, dans les lycées, dans les maisons de quartiers...) - Les bénévoles (les personnes qui tiendront les stands) doivent être formés : connaître les enjeux de l'utilisation de produits phytosanitaires, les différentes actions de la Ville de Blois sur le zéro pesticide, connaître le projet « laissons pousser ». - Les espaces où les semis sont possibles doivent être bien identifiés (voir avec les Services Parcs et Jardins, Voiries et Propreté Urbaines). 	
<p>MODELES D'APPRENTISSAGE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Informationnel transmissif: - Béhaviorisme : Eco-gestes à faire acquérir 	
<p>APPROCHES PEDAGOGIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pragmatique : par le biais de la semence, les personnes découvrent l'engagement de s'occuper de fleurs, participent à l'embellissement de leurs quartiers. - Sensorielle : par la manipulation de la terre, les participants sont amenés à toucher et à ressentir des vibrations, émotions et tout autres rapport au monde, à la terre, etc. 	

Laissons pousser

POSTURE DE LA MAIRIE	Militante
-----------------------------	-----------

CE QUI A ETE FAIT	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien avec Sandrine Poirier de LNE qui a coordonné en 2011 des actions « laissons pousser » dans les communes signataires de Charte « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ». Point négatif : les personnes ont semé les graines davantage chez eux que sur l'espace public. Point positif : il y a eu énormément d'échanges. - Conversation téléphonique avec Hélène Binet de l'association « laissons pousser »: <ul style="list-style-type: none"> * Une ville achète un kit: 2 000 sachets / 15 présentoirs « laissons pousser / 80 affiches = 1800€ 5 000 sachets = 4 000 € 10 000 sachets = 7 500€ - Entretien avec Thierry Moreau (CDPNE): difficulté de mobiliser les bénévoles sur cette action.
--------------------------	---

A FAIRE	<ul style="list-style-type: none"> - Trouver un partenariat: <ul style="list-style-type: none"> * Voir ce qui peut être possible avec la SHLR, le lycée Horticole et le Service Parcs et Jardins : la quantité de graines possibles, quelles graines choisir... - Ce qui est possible sur la voie publique : <ul style="list-style-type: none"> * Voir avec les Services Voiries, Propreté Urbaine et Parcs et Jardins : quels espaces peuvent être laissés aux habitants pour les végétaliser ? Quels pieds d'arbres... - Travailler avec les conseils de quartier et les maisons de quartiers : <ul style="list-style-type: none"> * Référencer ce qui a déjà été fait autour de cette thématique et évaluer les tendances. - Mobiliser des volontaires pour animer les stands ? <ul style="list-style-type: none"> * des agents des différents services impliqués * des habitants volontaires: à trouver dans les maisons de quartiers
----------------	--

Circuit des herbes folles

ACTION	Circuit des herbes folles
---------------	----------------------------------

BUT	<ul style="list-style-type: none"> - Découvrir les herbes spontanées urbaines. - Porter un nouveau regard sur la végétation spontanée et accepter sa présence. - Sensibiliser un public non-sensibilisé.
------------	---

DESCRIPTION DETAILLÉE	Proposer deux circuits accompagné d'un animateur afin de découvrir les herbes spontanées en Ville, et proposer des promenades lors de deux manifestations à Blois (weekend de chiens, journée des associations, brocantes...)
------------------------------	---

	Moyens humains :	
MOYENS NECESSAIRES	Un animateur « circuit herbe folles » : proposition à Philippe Maubert du CDPNE par le conseil de Thierry Moreau Autres possibilités d'animateurs : Perche Nature, la Maison Botanique (Dominique Mansion), Sologne Nature Environnement ou autres salariés du CDPNE.	
	Un référent au CDPNE (Philippe Maubert) pour travailler avec la Ville (dates des animations, lien entre les deux sites internet).	
	Un référent Ville pour faire le lien entre le CDPNE et le Service Communication (site internet, brochures?).	
	Une personne au Service Communication de disponible.	
	Moyens financiers :	Coûts :
	Frais personnel: 1 référent Ville	3 jours => 250 € x 3 = 750€
	Frais personnel: 1 personne du Service Communication	Conception graphique = 250 € Mise en page, exécution d'une plaquette = 650€
	Frais d'impression (1000 brochures)	1 000,00 €
Frais personnel: 1 animateur CDPNE 4 jours (½ j prépa pour ½ j d'animation)	4 jours => 4 x 460 = 1 840€	
TOTAL		

SERVICES IMPLIQUES	Parcs et Jardins ; Biodiversité – Espaces Naturels ; Communication
---------------------------	--

Circuit des herbes folles

PARTENAIRES	<p>Structure : Comité Départementale de Protection de la Nature (CDPNE) Accueil : 02 54 51 56 70</p> <p>Thierry Moreau (chargé d'études – Aménagement rural et ZA, rivières et milieu aquatique) t.moreau.cdpne@wanadoo.fr</p> <p>Philippe Maubert (Chargé d'études – Flore, phytosociologie, milieux naturels) p.maubert.cdpne@wanadoo.fr</p>	
RESULTATS ATTENDUS	<p>- Les habitants se plaignent de moins en moins à la municipalité, il y a une meilleure acceptation de la végétation spontanée.</p>	
EVALUATION	<p>- Nombre de participants d'une année sur l'autre. - Évaluation de l'animation par l'animateur. L'animateur peut aussi proposer une auto-évaluation de son public et partager les résultats. - Nombre d'animations d'une année sur l'autre. - Baisse du nombre de plaintes déposées à la mairie (chiffrer un nombre de plainte par-rapport à une moyenne sur les 5 dernières années et s'en servir de base pour les années à venir).</p>	
CALENDRIER	<p>Coordination de l'action : Mars - Avril 2012</p> <p>Projet qui peut être rapide à mettre en place, selon la disponibilité des partenaires.</p>	<p>Actions : 2 circuits en mai 2012 La démarche est déjà en place. 2 autres circuits lors de manifestations durant l'année 2012</p> <p>Reproductible les années suivantes, et intégrer progressivement ces circuits aux manifestations blésoises.</p>
INTERET DE L'ACTION	<p>- Originalité de l'activité proposée. Il est peu commun de (re)découvrir la ville par l'approche de la végétation spontanée. - L'activité peut être proposée lors de manifestations qui n'ont pas la thématique du jardin ou de la nature permet de sensibiliser les non-sensibilisés.</p>	
LIMITES DE L'ACTION	<p>- Les participants peuvent être déjà sensibilisés - Les organisateurs des manifestations qui n'ont pas de rapport avec la thématique du jardin ou de la nature peuvent ne pas accepter la présence d'un stand « zéro phyto » avec le départ d'une ballade à la rencontre des herbes folles.</p>	

Circuit des herbes folles

<p>CONDITIONS NECESSAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une forte collaboration entre la Ville et le CDPNE. Du temps doit être dégagé au référent Ville et à Philippe Maubert (CDPNE). - Une communication importante. - Une bonne possibilité de mobilisation de l'animateur pour être d'astreinte lors de journées thématiques à Blois.
<p>MODELES D'APPRENTISSAGE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Transmissif - Behaviorisme : Eco-geste à faire acquérir
<p>APPROCHES PEDAGOGIQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensorielle : les cinq sens peuvent être utilisés lors d'une ballade, et l'animateur peut amener ses participants à les utiliser davantage : en goûtant et en sentant des fleurs et des fruits. La vue va aussi être utilisée à regarder dans chaque recoins s'il n'y a pas une petite pousse, etc. - Imaginaire : l'animateur peut expliquer l'histoire de certaines plantes, ou des légendes, pourquoi on ne les aime pas, comme la ronce, etc. et s'il le peut, l'animateur peut aussi conter des histoires.
<p>POSTURE DE LA MAIRIE</p>	<p>Impartiale</p>
<p>CE QUI A ETE FAIT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien avec Thierry Moreau : à priori, ce partenariat est possible ; Philippe Maubert est le « référent » herbes folles du CDPNE, il a déjà fait cette activité, à Blois, et dans d'autres communes. - Email envoyé à Philippe Maubert en attente de réponse.
<p>A FAIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontrer Philippe Maubert pour savoir dans quel cadre ce genre d'actions semble possible pour lui ainsi que pour connaître davantage sa façon de procéder, quels buts a-t-il, comment procède-t-il... - Réfléchir sur la possible convention « Ville - CDPNE ».

ACTION	Fleurissons nos rues !!!
---------------	---------------------------------

Liens hypertexte :

- Premier jet du cahier des charges techniques à l'utilisation des demandeurs.
- Premier jet de l'autorisation de végétalisation des rues.

BUT	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'échange entre les habitants. - Faire participer les habitants à la politique de la Ville. - Appropriation de l'espace public. - Offrir un cadre de vie plus agréable en enjolivant les rues. - Favoriser la biodiversité.
------------	---

DESCRIPTION DETAILLEE	<p>Les habitants végétalisent leurs pieds de murs en laissant un espace de 1,40 mètre (nécessaire pour qu'un passant et une personne en fauteuil roulant puisse se croiser : Référence : <i>Circulaire interministérielle n° DGUHC 2007-53 du 30 novembre 2007. Relative à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation._mai 2008.</i>).</p> <p>Deux possibilités d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit on végétalise les murs en ayant découpé une bordure de trottoir le long de la façade. - Soit on dispose des jardinières mobiles. <p>Les habitants doivent faire une demande à la Ville, après une vérification de faisabilité, la Ville donne des jardinières que les agents se chargent de sceller au sol OU la Ville procède au découpage du trottoir. Les habitants ont ensuite la charge de l'entretien de l'espace sans utiliser de produits chimiques.</p> <p>Cette action peut être mise en place via une saisine dans les conseils de quartiers.</p>
----------------------------------	---

MOYENS NECESSAIRES	Moyens humains :	
	- Un référent Ville pour coordonner l'action : être le relais des Services : Voirie, Propreté Urbaine, Parcs et Jardins et Communication; être le relais avec les habitants et les élus. Être présent lors de certaines inauguration de fleurissement de rues.	
	- Une personne du Service de la Voirie pour co-coordonner le projet : voir ce qui est possible, quelles façades peuvent être végétalisées, quelles parties de trottoirs peuvent être découpées ou non : cartographier les rues, faire une recherche de ce qui est possible et mettre à jour le dossier (répertorier les tuyaux, eau..); recevoir les demandes de végétalisation et les attribuer.	
	- Une personne du Service Propreté Urbaine : discuter en amont du projet de la façon de nettoyer les trottoirs, quelles seraient les incidences s'il y a des trottoirs découpés ou des jardinières mobiles, voir ce qui est possible ou non, cartographier les rues qui causeraient des problèmes d'entretien, être le relais avec les agents de terrain, savoir ce qu'ils pensent du projet.	
	- Nathalie Bernard du Service Parcs et Jardins : faire l'inventaire des plantes qui puissent être proposées et conseillées aux habitants (façade sud, nord, ensoleillée ou ombragée, les racines ne doivent pas s'infiltrer dans les fissures ou autres pour ne pas soulever les trottoirs, faire des fissures dans les fondations) ; offrir ou vendre des plants (partenariat avec la SHLR) ; réfléchir aux jardinières, quels formats (longueur, matériaux), les commander pour ensuite les attribuer aux habitants.	
	- Une personne dans le Service Communication de disponible.	
	- Une personne qui vérifie l'entretien des plantations (le référent Ville, un agent du Service Propreté Urbaine ou Voirie?).	
	- Une personne chargé de sceller les jardinières : agent du Service Voirie ? Propreté Urbaine.	
	Moyens humains :	Coûts:
	Frais personnel: 1 référent Ville 3 semaines	15 jours = 250 x 15 =3750€
Frais personnel: 1 référent du Service Voirie	15 jours =	
Frais personnel: réorganisation du temps de travail des agents du Service Propreté urbaine		
Frais personnel: réorganisation du travail pour découpage de trottoirs par les Services Voiries ou Propreté urbaines	20 jours =	
Coût du partenariat avec une entreprise ou une association pour effectuer les travaux de découpage de trottoirs. / ou Coût du découpage par le Service Voirie.		

Fleurissons nos rues !!!

	Frais personnel: une personne du Service Communication	Conception graphique du document = 250€ Mise en page, exécution d'une plaquette = 650 €
	Coût de l'impression des brochures et affiches (1000 exemplaires)	1000 brochures = 1000€ 200 Affiches =

SERVICES IMPLIQUES	Parcs et Jardins ; Biodiversité – Espaces Naturels (référent) ; Voirie ; Propreté Urbaine ; Communication
---------------------------	---

PARTENAIRES	<p>Structure : Société d'Horticulture du Loir-et-Cher Contact : Horticulture.41@wanadoo.fr Mail non sûre</p> <p>Structure : Lycée Horticole de Blois 5-7 rue des Grands Champs C/s 2908 41 029 Blois cedex 02 54 56 49 00 http://www.epl41.educagri.fr/horti.blois/index.htm</p> <p>Ces deux structures peuvent réfléchir aux plantes conseillées et les vendre.</p>
--------------------	--

RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> - Une participation importante des habitants de Blois (nombre de base à définir). - Un fleurissement des pieds de murs plus importants. - Les habitants se plaignent moins à la municipalité, il y a une meilleure acceptation de la flore spontanée. - Les habitants sont sensibilisés à la politique de la Ville. - Les habitants participent à l'entretien de leurs pieds de murs. - Engouement des habitants à vouloir végétaliser davantage leurs façades, rues et quartiers.
---------------------------	---

EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de demandes de végétalisation de pieds de murs. Pour les années suivantes : comparaison du nombre de demandes d'une année sur l'autre. - Qualitatif : l'entretien des massifs sur trottoir.
-------------------	--

CALENDRIER	Coordination Commencer en janvier 2012.	Action Début en 2013.
-------------------	---	---------------------------------

Fleurissons nos rues !!!

<p>INTERET DE L'ACTION</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le fleurissement des quartiers augmentent le bien-être des habitants. - Les habitants se responsabilisent en entretenant leurs pieds de murs. - Les habitants peuvent avoir envie de continuer ce type d'actions et végétaliser davantage leurs rues. - La Ville montre sa volonté d'apporter un meilleur cadre de vie aux habitants. - Embellissement du cadre de vie. - Une meilleure acceptation de la flore spontanée. - Favoriser la biodiversité.
<p>LIMITES DE L'ACTION</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les habitants n'entretiennent pas leurs massifs : le découpage servira de dépôt d'ordures. - Les plantes dégradent les fondations et soulèvent les trottoirs.
<p>CONDITIONS NECESSAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une bonne coordination du référent Ville avec les différents Services de la Ville. - Les espaces où les jardinières et/ou découpages possibles doivent être bien identifiés. - Une communication importante pour une forte participation (Site internet de la Ville de Blois dans rubrique zéro pesticide, sur la page d'accueil du site de la Ville, sur le site du CDPNE, sur la page d'accueil de l'intranet, à la mail-list des agents de la mairie ; sur le site du GRAINE Centre ; mettre des affiches dans les lieux publics, dans les lycées, dans les maisons de quartiers...) - Démarche à lancer quand la Ville sera entièrement en zéro pesticide.
<p>MODELES D'APPRENTISSAGE</p>	<p>Béhaviorisme : Éco-geste</p>
<p>APPROCHES PEDAGOGIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pragmatique : par le biais de la plantation, les personnes découvrent l'engagement de s'occuper de fleurs, plantes et arbres et participent à l'embellissement de leurs quartiers. - Sensorielle : par la manipulation de la terre, les participants sont amenés à toucher et à ressentir des vibrations, émotions et tout autres rapport au monde, à la terre, etc. <p>Les participants peuvent aussi planter des arbres ou arbustes fruitiers. Une rue arborée de fruitiers peut permettre aux citoyens de goûter des framboises, mûrs et autres fruits.</p>
<p>POSTURE DE LA MAIRIE</p>	<p>Militante</p>

<p>CE QUI A ETE FAIT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Premier jet du cahier des charges techniques à l'attention des demandeurs. - Premier jet de l'autorisation de végétalisation des rues. <p>Ces deux écrits ont été élaboré à partir de la Maison de la Consommation (Bretagne), il faut donc leur demander l'autorisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La largeur des trottoirs : 1,40 mètres. - Rencontre avec Cyril Lemort, Service Voirie : « Bonne idée, sympathique, mais peur de détérioration des massifs et que cela entraîne une démotivation des personnes à continuer ; il faut réfléchir aux plantes pour que les racines ne soulèvent pas les trottoirs et n'abîment pas les fondations ; propose qu'au lieu de découper les trottoirs on installe des jardinières scellées au sol, elles peuvent donc être démontés si les personnes n'entretiennent pas. - Recherches d'associations d'insertions qui pourraient découper les trottoirs : <ul style="list-style-type: none"> * Environnement 41 (travaille déjà avec la municipalité, mais pour des travaux d'aménagement de bord de Loire ou autres). * Eureka Services ; E & S Sologne ; Présence ; S.N.R 41
<p>A FAIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Décider si cette démarche doit venir des habitants, s'ils ont envie de fleurir leurs rues, les laisser demander cette action ou prop-imposer l'action aux habitants. - Décider si on découpe les trottoirs ou si on autorise la mise en place de jardinières. - Demander l'avis et la faisabilité de ce travail aux Services Voiries et Propreté Urbaine. <ul style="list-style-type: none"> * Quelles sont les restrictions ? * Qui peut se charger de cartographier les trottoirs faisables (supérieur à 1m40 et qui ne posent pas de problèmes vis à vis des tuyaux de gaz et d'eau...). * Trouver un agent ou une personne qui puisse vérifier que les massifs sont entretenus. * Quels problèmes cela posent-ils au Service Propreté ? Quelles solutions peuvent être possible ; * Demander l'avis des Agents des deux Services. - Trouver une association pour le découpage de trottoirs si les Services de la Ville ne peuvent le faire. Le budget, les conditions... - Réunir les agents des Services Propreté Urbaines, Voiries et Parcs et Jardins pour expliquer la démarche, demander les avis, des conseils et des idées. - Contacter la MCE de Bretagne et les mairies d'Orléans, Rennes et Bressuire qui ont mis cette action en place. <p>Autres:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Labelliser les massifs par une ardoise ou un autocollant expliquant la démarche. - Réfléchir aux pistes possibles pour que les habitants cassent eux-même les trottoirs ou mettent leurs propres jardinières. - Contacter le monsieur de l'escalier au Grain d'Or qui a végétalisé sa rue et l'escalier (ce qu'il pense être possible, comment apporter aux habitants la possibilité de fleurir leurs rues, quels conseils...).

Atelier de jardinage

ACTIONS	Ateliers de jardinage
----------------	------------------------------

BUT	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter des connaissances théoriques et des savoir-faire liés au jardinage dit naturel. - Favoriser des moments d'échanges entre Blésois. - Recueillir les demandes de formations des Blésois. - Élargir la communication des actions des associations.
------------	---

DESCRIPTION DETAILLÉE	<p>Centraliser les offres d'ateliers et de formations sur le jardinage dans une brochure et sur le site internet de la Ville de Blois.</p> <p>OU, dans le cadre d'une brochure à destination du grand public, monter un projet d'ateliers de jardinage avec différents partenaires (la Société d'Horticulture de Blois, l'Association des Parcs et Jardins, le lycée horticole, la maison du parc de l'arrou...), compléter les offres, demander aux partenaires certaines activités que d'autres; établir un partenariat avec les associations qui demandent à être adhérents certaines animations gratuites contre un coût financier...</p>
------------------------------	---

MOYENS NECESSAIRES	Moyens humains :	
	- Un référent Ville pour faire le lien entre le coordinateur des brochures et le Service Communication: les programmes, le texte à inscrire sur le site internet.	
	- Une personne volontaire faisant partie d'une des associations pour regrouper l'ensemble des programmes et l'envoyer au Service Communication, via le référent Ville (exemple : l'animateur du parc de l'arrou). Ou le référent Ville, ou Nathalie Bernard.	
	- Une personne du Service Communication disponible: réalisation de la plaquette, mettre des informations sur le site internet de la Ville de Blois	
	+ comment fonctionne la distribution des plaquettes de communication sur les différents espaces publics de la Ville ? = du moyen humain.	
	Moyens financiers :	
	Coûts: CLAIRE	
	Frais personnel: 1 référent Ville	2 jours => 2 x =
Frais personnel: 1 personne du Service Communication	Conception graphique = 250 € Mise en page, exécution d'une plaquette = 650€	
Frais d'impression des brochures (1000 exemplaire)	1 800,00 €	
Frais personnel: 1 personne d'une association qui centralise les offres.	3 jours => 250 * 3 = 750 €	
TOTAL		

SERVICES IMPLIQUES	Parcs et Jardins ; Biodiversité – Espaces Naturels ; Communication
---------------------------	--

Atelier de jardinage

PARTENAIRES	<p>Structure : La maison du parc de l'arrou Contacts : Nathalie Bernard (Directrice Parcs et Jardins) nathalie.bernard@ville-blois.fr 02 54 44 51 20 ou 06 64 49 92 06 Animateur du parc @ A chercher</p> <p>Structure : L' Association des Parcs et Jardins de la Région Centre Contact : Michèle Quentin (délégué de l' APJRC) Michele.quentin@free.fr 06 11 46 50 71</p> <p>Structure : Société d'Horticulture du Loir-et-Cher Contact : Horticulture.41@wanadoo.fr ? A chercher car pas de réponse à un mail envoyé</p> <p>Structure: Le lycée horticole de Blois Contact: 5-7, rue des Grands Champs c/s 2908, 41 029 Blois 02 54 56 49 00 (accueil)</p>
--------------------	---

RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> - Les habitants ont amélioré leurs connaissances théoriques et pratiques liés au jardinage naturel. - Développement d'un réseau de jardiniers amateurs ou non. - Développer les années suivantes des offres d'ateliers de jardinage pour répondre aux besoins des Blésois. - La biodiversité est préservée.
---------------------------	--

EVALUATION	Nombre de participants aux ateliers d'une année sur l'autre.
-------------------	--

CALENDRIER	<p>Coordination Janvier-Février 2013 Projet qui peut être rapide à mettre en place, selon la disponibilité des partenaires.</p> <p>OU</p> <p>Année 2013 Partenariat et co-construction avec les différents partenaires</p>	<p>Action Mars 2013</p> <p>OU</p> <p>Sortie du programme fin 2013 début 2014</p>
-------------------	---	---

Atelier de jardinage

INTERET DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Anticiper la demande de la population en améliorant la communication des offres d'ateliers de jardinage. - Les avis et demandes des jardiniers seront pris en comptes pour dynamiser le programme des ateliers de l'année suivante.
LIMITES DE L'ACTION	L' APJRC et la SHLR ne proposent des formations qu'à leurs adhérents.
CONDITIONS NECESSAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Une communication importante. - Une bonne coordination entre le référent Ville, le service communication et le référent des associations. Du temps doit être dégagé au référent Ville et au référent des associations.
MODELES D'APPRENTISSAGE	<ul style="list-style-type: none"> - Béhaviorisme Éco-geste à faire acquérir - Informationnel – Transmissif - Socio-constructivisme
APPROCHES PEDAGOGIQUE	Sensorielle : goûter les fruits et légumes du jardin, manipuler la terre, l'eau, lorsqu'on jardine, tous les sens sont en éveils, on les utilise sans s'en rendre compte. C'est pourquoi il peut être intéressant que l'animateur permette aux participants de les utiliser davantage.
POSTURE DE LA MAIRIE	Impartiale
CE QUI A ETE FAIT	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition à Claire Charrier et Nathalie Bernard de cette action: avis plutôt favorable. - Recherches de structures qui proposent des ateliers de jardinage : <ul style="list-style-type: none"> * L' Association des Parcs et Jardins de la Région Centre : est d'accord pour faire un lien Internet du site de la Ville de Blois à celui de l'APJRC. * La maison du parc de l'arrou propose déjà des ateliers sur le jardinage naturel. * La SHLR: (envoi d'un mail). - Commencer le texte de la rubrique « zéro pesticide » sur l'atelier de jardinage.
A FAIRE	<ul style="list-style-type: none"> - Relancer la demande sur le partenariat avec la maison du parc de l'arrou (Nathalie Bernard et l'animateur); la SHLR; le lycée horticole de Blois et valider avec l' APJRC pour les brochures. - Rencontrer Vincent Vernon (animateur de la maison du parc), proposer l'action. - Contacter les jardiniers de France du Loir-et-Cher afin de créer avec eux un partenariat. Contact Jardinier de France du Loiret (Françoise Baudet: 02 38 35 66 29). + jardins de chaumont; jardins de caucagne; école du paysage. - Estimer le nombre d'année de ce partenariat en fonction du budget consacré à cette action et à l'avis des associations. - Évaluer le nombre de brochures nécessaires.

<p>ACTION</p>	<p>Démarche participative: Représentations, idées et actions des habitants</p>
<p>BUT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Recueillir les représentations des habitants, leurs envies, idées et besoins. - Les habitants s'approprient un projet et en sont acteurs, ils participent à une action collective. - Favoriser l'échange et la co-construction entre les habitants mais aussi avec les Services de la Ville. - Répondre aux besoins des habitants.
<p>CONTEXTE</p>	<p>Une démarche participative vise pour moi, à recueillir les représentations des habitants, leurs idées, envies et projets, et mobiliser les volontaires à entreprendre une ou des actions.</p> <p>Les Conseils de Quartiers permettent d'entreprendre des démarches participatives. Pour chaque Quartiers, différents collèges sont représentés : habitant, association, des personnes exerçant une activité économique dans le Quartier, des enseignants et des élus municipaux. Le collège habitant peut se diviser en plusieurs groupes afin de s'approprier un projet et/ou une thématique.</p> <p>Un groupe d'habitant du Conseil de Quartier Nord a travaillé sur « le civisme », en interrogeant les personnes sur la propreté. Ils ont d'une part récolté des informations auprès de personnes « ressources » : les Services de la Ville concernés, la police, les bailleurs sociaux... Puis le groupe est allé à la rencontre des habitants (tenir un stand lors des marchés, lors des sorties d'école...), autour d'une question : « Qu'est-ce qui compte pour vous dans ce quartier ».</p> <p>Le groupe a ensuite fait un Verbatim des paroles recueillies.</p> <p>J'ai donc réalisé une synthèse des paroles recueillies et ceci m'a permis d'avoir des idées pour mobiliser les personnes en fonction de ce qu'ils ont envi.</p>

**DESCRIPTION
GÉNÉRALE**

Il serait intéressant de continuer ce type d'enquête dans les quatre autres quartiers et analyser par la suite les différences et les points communs des conceptions de la vie de quartier.

I- Dans un premier temps, une saisine « zéro pesticide » sera présentée aux conseils de quartiers, avec un objectif et un cadre global.

Une ou deux réunions permettront aux volontaires des conseils de quartier de s'approprier la démarche de la Ville.

II- Puis des réunions vont permettre aux habitants de s'interroger sur ce qu'ils ont envie de mettre en place, en lien avec l'ensemble des habitants du quartier, afin de monter une ou des actions liés au « zéro pesticide ».

Le Service Démocratie Locale apporte alors un accompagnement méthodologique : comment faire ressortir les besoins, ou envies des habitants.

Ici, je propose une démarche, visant à questionner les habitants du quartier. Des idées émergeront et permettront d'avoir les bases d'actions potentielles.

III- La démarche ressemble aux travaux qu'ont effectué les conseils de quartier Nord, c'est à dire : aller sur le marché et questionner les habitants, en favorisant l'échange :

- au sujet de la nature, du jardin (qu'est-ce qu'un jardin beau, laid, ce qu'on aime voir dans un jardin, ce qui fait qu'on s'y sent bien, le jardin d'enfance/le jardin de rêve...).

- sur le degré de sensibilité à l'utilisation de pesticides : par-exemple, on peut montrer des photos de « mauvaises herbes », leur demander ce qu'ils ressentent à la vue de cette végétation, s'ils trouvent cela beau ou laid.

- questionner sur la politique de la Ville autour du « zéro pesticide » : s'ils étaient au courant de la démarche, pourquoi la Ville a fait ce choix, s'ils pensent que d'autres villes font la démarche ou si Blois est un cas particulier, s'ils trouvent la Ville plus sale ou plus propre, ce qu'est peut être la saleté ou la propreté (lien avec le développement de maladies dues à l'utilisation de pesticide).

- demander s'ils utilisent des pesticides, pourquoi, dans quelles conditions, s'ils aimeraient arrêter, comment feraient-ils, s'ils ont besoin d'aides, de conseils, de quoi ils ont besoin...

- demander s'ils ont des idées pour rendre leur Ville plus belle, sans pesticide.

Après ces échanges et en ayant des traces écrites des potentiels envie et besoins des habitants, prendre les coordonnées des personnes volontaires afin de pouvoir les mobiliser par la suite et faire avancer leurs idées.

IV- La suite du travail est de synthétiser et regrouper les idées, faire des choix pour réduire le panel d'actions. Celles qui restent devront ensuite être budgétiser, à l'aide du Référent Ville afin de faire comprendre aux habitants que tout n'est pas possible et que les moyens humains demandés peuvent être trop importants.

La ou les actions qui resteront seront ensuite mis en place, à l'aide du référent Ville et des habitants volontaires des conseils de quartiers.

CADRE	<p>Trois cadres d'actions peuvent être possibles :</p> <ul style="list-style-type: none">- Si le cadre est posé par les Conseils de Quartier : Les Conseils de Quartier sont donc des outils qui permettent de savoir ce que les habitants pensent et les idées qu'ils ont. Après « l'enquête », les habitants membres du Conseil de Quartier vont réfléchir à la mise en place d'actions.- Si le cadre est posé par une association type « L'Amicale du Quartier Saint Georges-Blois », le CDPNE ou les Maisons de Quartier, les adhérents et bénévoles vont donc recueillir les représentations des habitants. Ensuite, en collaborant avec les différents Services de la Ville, ils pourront mettre en place certains projets.- Le cadre peut aussi être posé par la Ville, le CDPNE ou une autre association Blésoise (association de quartier), par un Appel à projets pour les habitants sur cette thématique. Le porteur de l'action va permettre aux volontaires de se réunir et d'échanger entre eux (jeu de rencontres, balade urbaine dans la ville, passer dans une rue où une personne a déjà mis un autocollant « zéro pesticide », passer dans une rue végétalisée (escalier du grain d'or), faire des activités sensorielles, leur demander de venir avec deux photos, une exprimant quelque chose de beau dans leur quartier, une autre exprimant quelque chose de laid). Le but est de leur faire découvrir leur cadre de vie et d'échanger avec les autres. Dans un deuxième temps, les volontaires peuvent réfléchir aux améliorations qu'ils aimeraient voir dans leur quartier au sujet des espaces verts, des jardins... et en collaboration avec les Services de la Ville, ils peuvent mettre en place certains projets.
--------------	--

FINALITE DE LA DEMARCHE	Finalement, le recueil des représentations et les idées des habitants vont permettre aux volontaires de monter des projets ou vont servir à orienter le plan de sensibilisation de la Ville au sujet du zéro phyto.
--------------------------------	---

DP. Représentation, idées et actions des habitants

MOYENS NECESSAIRES	Moyens humains :	
	- Un référent Ville pour coordonner l'action : être le relais avec les différents Services de la Ville : le Service Démocratie Locale pour les Conseils de Quartiers ; les Services Voiries, Propreté Urbaine et Parcs et Jardins, pour tout ce qui peut toucher à l'Espace Public et aux Espaces Verts ; le Service Communication ; et être un relais entre les habitants, les Services et les Élus.	
	- Une personne du Service Démocratie Locale de disponible afin d'accompagner les projets des conseils de quartier, notamment en apportant une aide méthodologique.	
	- Une personne « disponible » dans chaque Services liés aux projets des habitants.	
	- Des volontaires (des Conseils de Quartiers, des bénévoles ou adhérents d'associations).	
	Moyens financier :	Coûts:
	Frais personnel: 1 référent Ville :1 an	250 x
	Frais personnel: 1 référent Service Démocratie Locale : 1 an	250 x
	Frais personnel: agents et techniciens de différents Services Ville qui renseigneront et accompagneront les participants : 2 semaines.	
Frais personnel: 1 personne du Service Communication: mettre à jour le site de la Ville, faire la communication dans les médias : 2 semaines.		
Frais divers:		
TOTAL		

SERVICES IMPLIQUES	Démocratie Locale ; Biodiversité – Espaces Naturels ; Communication ; Parcs et Jardins ; Propreté Urbaine ; Voirie
-------------------------------	--

PARTENAIRES	<p>Structure : Comité Départementale de Protection de la Nature (CDPNE) Accueil : 02 54 51 56 70 Thierry Moreau (chargé d'études – Aménagement rural et ZA, rivières et milieu aquatique) t.moreau.cdpne@wanadoo.fr</p> <p>Structure : Maison de quartier * Maison de Bégon Rue Pierre et Marie Curie 41 000 Blois 02 54 43 35 36 http://www.maisondebegon.com/ * Maison des provinces 8, rue de Lieutenant Godineau. 41000 Blois 02 54 74 38 89 http://www.maisondesprovinces.org/ D'autres maisons de quartiers ?</p> <p>Structure : Mr Jean-Charles Bernard Amicale du Quartier Saint Georges 36 rue Paul Foulet 41 000 Blois http://jc.jolivard.free.fr/index.php?lng=fr</p>	
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> - Les habitants volontaires deviennent acteurs des projets qu'ils souhaitent mettre en place et le co-construisent avec les Services de la Ville. - Les habitants s'approprient la politique de la Ville. - Les habitants échangent entre eux et participent au projet 	
EVALUATION	<p>Nombre d'habitants volontaires à mettre en place un projet. Nombre de participants au projet (pour le déroulement, exemple, nombre de demandes d'autorisation de végétalisation). Nombre de projets mis en place.</p>	
CALENDRIER	<p style="text-align: center;">Coordination Fin 2013 A mettre en place lorsque les habitants se seront déjà appropriés la démarche de la Ville.</p>	<p style="text-align: center;">Action 2014, après les prochaines élections municipales, afin de faire parti du projet municipal.</p>

DP. Représentation, idées et actions des habitants

<p>INTERET DE L'ACTION</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les habitants volontaires ont un rôle à jouer et sont acteurs dans la mise en place du projet et dans son bon déroulement: "on ne mobilise que si on a des acteurs qui ont un rôle", Hereros. - Les habitants porteurs de projets répondent à leurs propres envies et besoins. - OU, cette action 'est une réponse apportée par la Ville pour répondre aux besoins des habitants. - Le recueil des envies et besoins permettent aux habitants d'échanger et de connaître les envies et besoins de leurs voisins.
<p>LIMITES DE L'ACTION</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les élus et Services doivent être cohérents avec ce qui est faisable ou non. - Si les projets sont portés entièrement par la Ville et non par les habitants (certes, le projet répondra à la demande, mais ce ne sont pas les habitants qui le porte) - Une mauvaise communication peut freiner le projet faute d'un manque de volontaires.
<p>CONDITIONS NECESSAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Il faut recueillir les représentations et idées des habitants afin qu'ils deviennent porteurs de projets, ou que la Ville réponde à leurs demandes. - Une cohérence des Élus et des Services : laisser de la marge entre le négociable et le non négociable afin que les habitants soient accompagnés dans leurs démarches ou demandes. - Une communication importante pour mobiliser les habitants volontaires, aussi bien en amont du projet, mais aussi en aval, pour montrer la (ou les) action(s) mise(s) en place. - Un élu accompagnant le projet, motivé et convaincu de cette méthodologie.
<p>MODELES D'APPRENTISSAGE</p>	<p>Socio – Constructivisme</p>
<p>APPROCHES PEDAGOGIQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pragmatique: les participants vont échanger, s'organiser, découvrir les réalités de la vie et s'engager. - Sensorielle : la méthodologie proposée pour que des idées émergent des habitants, peut amener à aller sur le terrain, aller à la rencontre des rues, des quartiers fleuries, etc, cette découverte de l'environnement peut se faire par l'échange, mais aussi par l'utilisation des sens, un animateur, le référent Ville, ou autre, peut amener les habitants à les utiliser davantage.
<p>POSTURE DE LA MAIRIE</p>	<p>Militante : Par la démarche participative, la mairie offre aux habitants un moyen de s'exprimer.</p>

CE QUI A ETE FAIT	<ul style="list-style-type: none">- Rencontre avec Gaël Foussadier du Service Démocratie Locale:<ul style="list-style-type: none">* comment fonctionne les Conseils de Quartier : différents collèges sont représentés, et des groupes se constituent sur un thème de travail où les personnes vont à la rencontre du reste des habitants (cf la brochure explicative);* quelles sont les conditions pour que les habitants s'approprient une thématique: les Élus doivent laisser des marges entre le négociable et le non négociable afin que les habitants aient les moyens de construire une action ou quelque chose.- Rencontre avec Catherine Fromont, 3ème adjoint en charge du Développement Durable, de l'efficacité énergétique, du paysage, de la propreté, des parcs et jardins et du cadre de vie, des risques naturels et technologiques :<ul style="list-style-type: none">* questionnements sur ce qu'elle attend d'une démarche participative : amener les habitants à être actifs, que les habitants prennent des initiatives, qu'il y ait un résultat qui montre l'exemple, plus précisément, elle souhaite que nous offrons un cadre et que les gens se l'approprient.- Lecture de documents sur la démarche participative (cf synthèse démarche participative)- Méthodologie de travail proposée à G. Foussadier : OK, à condition d'avoir un réel référent Ville (ils sont surchargés de travail, et une DP fonctionne grâce à la mobilisation des Services concernés).- Entretien avec Thierry Moreau: adhérents et bénévoles peut mobilisable.
--------------------------	---

A FAIRE	<ul style="list-style-type: none">- Contacter les associations de quartier pour connaître l'esprit des adhérents et bénévoles de l'association, si ce type de projet peut les intéresser. (ex: amicale du quartier st george)- Rencontrer les directeurs des Maisons de Quartiers afin de connaître le fonctionnement des associations, puis voir ce qui peut être possible et si ce type de projet les intéresse.- Organiser une réunion avec les Services de la Ville et Catherine Fourmond afin de définir les conditions (commande politique, la marge de négociation...), le cadre et les objectifs généraux de cette saisine.- Rencontrer les différents Services de la Ville (en fonction de ce qu'ont besoin les habitants) et voir ce qui peut être possible.
----------------	---

Liens hypertexte :

- Synthèse des paroles recueillies « Qu'est-ce qui compte pour vous dans ce quartier ? »
- Brochure explicative « Conseil de Quartier ».
- Synthèse de ce qu'est la démarche participative.

Concours photo-expo "Dame Nature en Ville"

ACTION	Concours photos-expo « Dame Nature en Ville »
BUT	<ul style="list-style-type: none">- Faire participer les habitants de Blois à une œuvre collective et échanger sur le thème de la photo, de la nature en ville, du milieu urbain etc.- Tenir les habitants éveillés aux petits détails : une jeune pousse dans un mur, une flaque d'eau parsemée de pollen.- Accepter la flore spontanée en ville.
DESCRIPTION DETAILLÉE	<p>La Ville de Blois fait appel aux habitants de Blois pour un concours photos ayant pour thème « Dame Nature en Ville ».</p> <p>Les participants devront s'inscrire et envoyer leurs photos (maximum 4) auprès du Service où se tiendra le référent de la Ville de Blois.</p> <p>Les participants qui le souhaitent pourront participer à une formation sur la photographie avec l'association « Destination Images » et/ou avec le magasin d'impression de photos.</p> <p>Une trentaine de photos seront sélectionnées par un jury composé de certains agents du Service Biodiversité-Espaces Naturels (Claire Charrier et les agents volontaires du Service), Parcs et Jardins (Nathalie Bernard et les agents volontaires du Service), des agents volontaires du Service Communication, des salariés volontaires du CDPNE, salarié du Muséum d'Histoire Naturelle, une personne de l'association « Destination Images » et une personne d'un magasin d'impression de photos.</p> <p>Les propriétaires des images choisies auront droit à un tirage gratuit de leurs photos sélectionnées, ou d'un bon de tirage de photos chez le partenaire de magasin d'impression de photos.</p> <p>Les photos sélectionnées et libres de droits selon la licence Creative Commons/Paternité/Pas d'utilisation commerciale/Pas de modification, seront imprimés pour créer l'exposition : « Dame Nature en Ville ».</p> <p>Cette exposition sera mise dans divers lieux publics : bibliothèques, muséum des histoires naturelles, maisons de quartiers, accueil de la mairie...</p> <p>Lors de la première exposition, tous les participant au concours seront invités.</p>

Concours photo-expo "Dame Nature en Ville"

MOYENS NECESSAIRES	Moyens humains :	
	- Un référent Ville pour coordonner l'action, recueillir les demandes d'inscriptions, être le relais avec le Service Communication (création de brochures, affiches, site internet...) et les Services Biodiversité-Espaces Naturels et Parcs et Jardins, chercher les partenariats possibles (CDPNE, Destination Images, magasin d'impression)...	
	- Une personne du Service de Communication de disponible.	
	- Une personne de Destination Image de disponible.	
	- Une personne d'un magasin d'impression de photos de disponible.	
	Moyens financiers :	Coûts:
	Frais personnel: 1 référent Ville	5 jours = 5 x 250 = 1 000€
	Frais personnel: une personne du Service de Communication	Conception graphique du document = 250€ Mise en page, exécution d'une plaquette = 650 €
	Coût de l'impression des brochures et affiches (1000 exemplaires)	1 000,00 €
	Coût de l'exposition	1 000,00 €
Coût du partenariat avec l'association « Destination Image »		
Coût du partenariat avec le magasin d'impression de photos		
TOTAL		

SERVICES IMPLIQUES	Parcs et Jardins ; Biodiversité - Espaces Naturels ; Communication
-------------------------------	--

PARTENAIRES	<p>Structure : Comité Départementale de Protection de la Nature (CDPNE) Accueil : 02 54 51 56 70</p> <p>Thierry Moreau (chargé d'études – Aménagement rural et ZA, rivières et milieu aquatique) t.moreau.cdpne@wanadoo.fr</p> <p>Structure : Destination Images 15, levée des acacias, 41 000 Blois http://www.destination-images.net/sommaire/som.html destination.images@gmail.com 06 62 40 41 66.</p> <p>Structure : Magasin d'impression de photos : Il y a déjà peut-être un partenariat existant entre la Ville et un magasin d'impression. Faire une appel d'offre ?</p>
--------------------	---

Concours photo-expo "Dame Nature en Ville"

RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> - Une participation importante des habitants de Blois (Nombre de base à définir). - Les habitants se plaignent moins à la municipalité, il y a une meilleure acceptation de la flore spontanée en Ville. - Les habitants ont développé leurs curiosités. 	
EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants (nombre de base à définir). - Nombre de photos. - Nombre de visiteurs pour l'exposition. 	
CALENDRIER	<p style="text-align: center;">Coordination</p> <p>Commencer à contacter le Service Communication pour l'affiche au printemps 2014</p>	<p style="text-align: center;">Actions</p> <p>Septembre 2014 à Novembre 2014 Reconductible en changeant de thèmes (inclure la faune dans un choix de thème)</p>
INTERET DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - L'action est ludique, la prise de photos peut se faire collectivement ou individuellement ce qui permet à chacun de s'approprier le sujet et de s'y retrouver. - La thématique permet d'éveiller le regard et la curiosité des Blésois. - Les photos sélectionnées qui feront parties de l'exposition permettront aux participants d'avoir une certaine reconnaissance et d'avoir « joué le jeu ». - Le partenariat avec les photographes permettent aux habitants d'améliorer leurs connaissances et leurs praticités en termes de photographie. 	
LIMITES DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Le partenariat avec l'association Destination Images peut avoir un coût important, mais ce partenariat n'est pas nécessaire pour le déroulement de l'action. - Une mauvaise communication qui entrave le concours photos faute de participants. 	
CONDITIONS NECESSAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Une bonne co-coordination entre le référent Ville et les structures partenaires. Du temps doit être dégagé au référent Ville. - Une communication importante pour une forte participation. (Site internet de la Ville de Blois dans rubrique zéro pesticide, sur la page d'accueil du site de la Ville, sur le site du CDPNE, sur la page d'accueil de l'intranet, à la mail-list des agents de la mairie ; sur le site du GRAINE Centre ; proposer l'action au Club CPN de St Dyé ; mettre des affiches dans les lieux publics, dans les lycées... 	
MODELES D'APPRENTISSAGE	<p>Informationnel transmissif Behaviorisme – Éco-geste</p>	

Concours photo-expo "Dame Nature en Ville"

APPROCHES PEDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Pragmatique, par la création d'une exposition. - Artistique, les habitants sont libres d'interpréter la thématique comme ils le souhaitent, ils sont donc libre de réaliser des œuvres : du land-art, ou autre.
-------------------------------	--

POSTURE DE LA MAIRIE	Impartiale
-----------------------------	------------

CE QUI A ETE FAIT	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition de ce projet à Claire Charrier et Thierry Moreau (CDPNE) : avis plutôt favorable. - Trouver un thème : « Dame nature en Ville » (par-exemple). - Trouver un cadre pour la « justification » de l'action : <ul style="list-style-type: none"> * Fête de la nature : du 18 au 22 mai 2011 * Semaine des alternatives aux pesticides : du 20 au 30 mars 2011 * Journée mondiale de l'environnement : 5 juin 2011 - Écriture du Contrat de participation et du Règlement (à corriger).
--------------------------	---

A FAIRE	<ul style="list-style-type: none"> - Demander un partenariat avec Destination Images et un photographe. - Lire et corriger le Règlement et le Contrat de Participation. - Demander à des structures et lieux publics la possibilité d'installer l'exposition pendant un temps déterminé ensemble. - Faire un devis du coût de l'exposition photographique (coût d'impression des photos, mises en valeurs, supports...) - Contacter le Service Communication pour la création d'une brochure et d'une affiche, ainsi que pour mettre à jour le site internet, et lancer la procédure de communication. - Questionnements : <ul style="list-style-type: none"> * Serait-ce judicieux de faire voter les participants et qu'ils deviennent leur propre jury pour la sélection des photos qui constitueront l'exposition photographique ? Ceci implique de rassembler l'ensemble des participants, peut-être est-ce difficile à les rassembler tous ? Sinon, ils pourraient voter par Internet, sur le site de la Ville, mais ceci implique des mesures de protection pour qu'un participant ne vote pas plus d'une fois. * Quels lots pour les participants qui ont leurs photos sélectionnées ? Un tirage de leur photo ?, un bon pour un tirage de photo ?, * Inclure un lot pour la photo la plus insolite (par-exemple). * Le nombre de photos sélectionnées est de 30, mais c'est modulable.
----------------	--

Liens hypertexte : <ul style="list-style-type: none"> - contrat de participation - règlement
--

ACTION	Concours de jardins au naturel
---------------	---------------------------------------

BUT	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les démarches entreprises par les habitants. Ci-dessous des objectifs tirés du concours organisé par le LNE : - Créer une dynamique, un mouvement citoyen en faveur de la biodiversité afin de développer une trame verte en milieu urbain (l'un des objectifs du Grenelle de l'Environnement). - Aider les jardiniers amateurs à se réapproprier la nature, à accepter et à attirer chez eux insectes, oiseaux et autres faunes auxiliaires. - Montrer concrètement aux jardiniers amateurs encore hésitants qu'une action efficace peut être progressivement réalisée dans leur jardin. - Créer un groupe informel de jardiniers amateurs qui pourra échanger des techniques, conseils, expériences, références de résultats, ou soutenir ceux qui rencontrent des problèmes.
------------	--

DESCRIPTION DETAILLEE	<p>Organiser un concours de jardins au naturel où les participants devront répondre à des objectifs d'entretien sans produits chimiques, en ayant un aménagement esthétique où les hauteurs, floraisons, feuillages et couleurs devront être variées et se compléter afin que le jardin soit « joli » toute l'année et être un lieu accueillant pour la biodiversité.</p> <p>Le jury récompensera les participants en offrant des labels « porc-épic ». Les participants qui auront fait des démarches en faveur de l'environnement recevront « 1 porc-épic », ceux qui auront un jardin exemplaire au niveau écologique et esthétique se verront attribué « 4 porc-épics » etc.</p> <p>Les participants recevront la plaquette de communication des offres d'ateliers de jardinage et pourront recevoir un sachet de graines de jachères fleuries (ou autres...)</p>
----------------------------------	---

MOYENS NECESSAIRES	Moyens humains :	
	- Un référent Ville : pour coordonner l'action, être le lien avec le Service Communication, le Service Parcs et Jardins, le LNE, le CDPNE...	
	- Une personne du Service de Communication de disponible.	
	- Un jury : le référent, Nathalie Bernard, des agents jardiniers volontaires, Claire Charrier, des agents de son service volontaire, des salariés du CDPNE volontaires, des volontaires de la SHLR...	
	Moyens financiers :	Coûts:
	Frais personnel: 1 référent Ville : 3 jours	3 jours = 3 x 250 € = 750 €
Frais personnel: une personne du Service Communication : 2 semaines	Conception graphique du document = 250€ Mise en page, exécution d'une plaquette = 650 €	
Coût de l'impression des brochures	1000 exemplaires = 1000 €	
TOTAL		

Concours de Jardin au naturel

SERVICES IMPLIQUES	Parcs et Jardins ; Biodiversités – Espaces Naturels ; Communication
---------------------------	---

PARTENAIRES	<p>Structure : Comité Départementale de Protection de la Nature (CDPNE) Accueil : 02 54 51 56 70</p> <p>Thierry Moreau (chargé d'études – Aménagement rural et ZA, rivières et milieu aquatique) t.moreau.cdpne@wanadoo.fr</p> <p>Structure : Loiret Nature Environnement (LNE) Sandrine Poirier Sandrinepoirier.lne@orange.fr</p> <p>Moea Labour (en charge de l'action « Mon Jardin au Naturel ») Moealabour.lne@orange.fr</p> <p>Structure : Société d'Horticulture du Loir-et-Cher (SHLR) horticulture41@wanadoo.fr ? A chercher car possibilité que l'adresse ne soit bonne.</p>
--------------------	---

CALENDRIER	Coordination 2014	Actions 2015 Il doit y avoir quelques années d'écart avec le début de l'opération « zéro phyto » afin qu'il y est une cohérence entre ce que la Ville fait, et demande. Reproductible les années suivantes.
-------------------	-----------------------------	--

RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> - La Ville accompagne et soutient les habitants volontaires. - Appropriation de la démarche de zéro pesticide par les habitants. - Les habitants entretiennent écologiquement leurs jardins. - Les habitants échangent entre eux au sujet du jardin.
---------------------------	---

EVALUATION	<p>Pour la première année : Nombre de participants par-rapport au concours des maisons fleuris, par-rapport à la Ville d'Orléans.</p> <p>Pour la deuxième année : Nombre de participants par-rapport à la première année, et ainsi de suite.</p> <p>Organiser des « visites de jardins » des participants qui ont eu le label « 4 porc-épiques ». Évaluer le nombre de participants aux visites.</p>
-------------------	--

Concours de Jardin au naturel

INTERET DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - La Ville accompagne les volontaires: offre de sachets de graines, informe sur les offres de formations possibles autour de Blois. - La Ville valorise les démarches des habitants en les labellisant par une récompense : le label porc-épique. - Le concours est ré-établi sur plusieurs années ce qui permet aux habitants de « s'améliorer ». - Les habitants peuvent être attirés par l'esprit de reconnaissance de leurs savoir-faire et peuvent participer à ce concours. - La reconnaissance de la Ville envers les participants qui réduisent leurs utilisations de produits chimiques inciteront d'autres habitants à participer à l'action, il peut y avoir un effet « boule de neige ». - L'intégration de la biodiversité dans les jardins, et dans la ville permet d'améliorer le cadre de vie et donc le bien-être des habitants.
LIMITES DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Les participants sont déjà sensibilisés. - L'effet « boule de neige » ne se déclenche pas. - Les participants peuvent être déçus de leurs prix, et communiquent auprès de d'autres habitants une mauvaise presse du concours.
CONDITIONS NECESSAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Une communication importante.
MODELES D'APPRENTISSAGE	Béhaviorisme: Eco-geste à faire acquérir: savoir jardiner "naturellement".
POSTURE DE LA MAIRIE	Militante
CE QUI A ETE FAIT	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec Sandrine Poirier (LNE): les brochures concernant "Mon jardin au naturel" ne sont pas "libre de reproductibilité" car elles ne font pas parties de l'action "Zéro pesticide dans nos villes et villages". Dans les prochaines années, il sera peut-être possible de reproduire ces documents (brochure/affiche, règlement et fiches d'inscription) par un partenariat. La reproductibilité est un gain de temps.
A FAIRE	<ul style="list-style-type: none"> - Rester en contact avec Sandrine Poirier pour savoir ce qui peut être possible comme partenariat au niveau de la reproductibilité de l'action et/ou des documents. OU - Écrire un propre règlement appartenant à la Ville de Blois. - Commencer les partenariats : contacter les personnes qui composeront le jury et écouter ce qu'ils proposent. - Demander au Service Communication de réaliser une brochure pour s'inscrire au concours, avec le règlement dedans.

<p>ACTION PRECONISEE</p>	<p>Cohérence: Un argumentaire pour les élus, agents et techniciens</p>
<p>BUT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Écriture d'un argumentaire qui permettra aux élus, agents et techniciens de répondre avec assurance et précision, aux remarques ou réactions des habitants. - Apporte une réelle cohérence au projet « zéro pesticide ». - Échange entre différentes personnes et différents statuts sur le « zéro pesticide ». - Se rendre compte du rôle de l'Autre: Se mettre à la place de ... : un agent à la place d'un élu; un directeur à la place d'un agent...
<p>DESCRIPTION DETAILLEE</p>	<p>Réunir les élus, agents et techniciens volontaire afin qu'ils collaborent ensemble à un travail d'écriture qui servira d'argumentaire afin de répondre aux questionnements, remarques et réactions des blésois.</p> <p>Cet argumentaire sera envoyé en premier lieu aux élus et aux agents et techniciens des services parcs et jardins, voiries et propreté urbaine. Ces personnes sont déjà au courant de la démarche « zéro pesticide ».</p> <p>Dans un deuxième temps, cet argumentaire servira aux personnes qui travaillent en contact avec la population blésoise (mairie de proximité, directrices d'écoles, bibliothécaires...).</p> <p>Le travail d'écriture s'établira sur une matinée du mois d'octobre 2011, dans un lieu choisi. Un email et des lettres seront envoyés à l'ensemble des élus, ainsi qu'aux agents et techniciens des Services Parcs et Jardins, Propreté urbaine et Voirie.</p> <p>Les personnes souhaitant participer devront s'inscrire auprès du référent Ville. C'est lui qui coordonne la réunion. Mais l'animateur de la rencontre sera une personne extérieur à la Ville. L'animation doit se faire par une personne extérieur à la Ville.</p> <p>Le cadre du lieu devra être soigneusement choisi afin de favoriser un accueil agréable.</p> <p>La rencontre aura plusieurs phases:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les participants réfléchiront d'abord individuellement aux arguments « pour » et « contre » le « zéro pesticide ». - puis ils échangeront en petits groupes - enfin, en plénière, les participants échangeront tous ensemble sur le « zéro phyto ». - en seconde partie de matinée, les participants seront acteurs d'un jeu de rôle sur la thématique des pesticides. Cette seconde partie peut être supprimer de cette réunion, et reporté. Il serait intéressant de faire ce jeu en extérieur de la Ville. Où les personnes participeraient à ce jeu mais avec des collègues de d'autres villes, et non avec les collègues de leur propres villes.

Préconisation Cohérence Argumentaire

MOYENS NECESSAIRES	Moyens humains :	
	- Un référent Ville : coordonner la réunion: invitation, gérer les inscriptions, réserver la salle, le matériel nécessaire et proposer le déroulement de la rencontre à l'animateur, ensemble ils co-reconstruiront la réunion en tenant compte des remarques de l'un et l'autre.	
	- Un animateur: c'est lui qui animera l'ensemble du déroulement de la rencontre. Il pourra aussi co-construire la rencontre avec le Référent Ville.	
	Des participants: élus (tous invité), techniciens et agents des Services Parcs et Jardins, Propreté Urbaine et Voirie.	
	Moyens financiers :	Coûts:
	Frais personnel: 1 référent Ville	3 jours = 250 x 3 = 750 €
	Frais personnel: un animateur (½ j prépa + ½ j anim)	1 jours = 460 €
Frais divers: amortissement du vidéo-projecteur, de l'ordinateur; les sucreries; une dizaine de brochures LNE		
TOTAL		

SERVICES IMPLIQUES	Parcs et Jardins ; Biodiversités – Espaces Naturels ; Voirie ; Propreté Urbaine
---------------------------	---

PARTENAIRES	Structure : Animateur
--------------------	---------------------------------

CALENDRIER	Coordination Août-septembre 2011	Actions Octobre 2011
-------------------	--	--------------------------------

RESULTATS ATTENDUS	- L'ensemble des participants sont sensibilisés aux problèmes qu'ils peuvent rencontrer et comprennent les différents paradigmes qui peuvent être représentés lors de la réunion.
---------------------------	---

EVALUATION	- Nombre de participants inscrits et présents. - Bilan de la rencontre
-------------------	---

INTERET DE L'ACTION	- Les participants co-construisent ensemble, les personnes sont mélangées ce qui favorisent un riche échange. - Les participants prennent conscience des rôles et de "chaque contexte" que "subissent" dans la réalité chaque participant. (le rôle et l'objectif de travail, et les visions de voir le monde...).
----------------------------	---

Préconisation Cohérence Argumentaire

LIMITES DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Les différences de statuts des participants peuvent entraver la co-construction et le bon déroulement de la réunion (entre supérieur hiérarchique et subalterne, mauvaise entente par le passé...). - Les participants peuvent ne pas « jouer le jeu » lors du jeu de rôle, ce qui entrave l'effet escompté et donc, la réflexion voulu.
CONDITIONS NECESSAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Une ambiance conviviale et chaleureuse. - Le nombre de participants devrait être autour de 15.
MODELES D'APPRENTISSAGE	Socio-Constructivisme
CE QUI A ETE FAIT	<ul style="list-style-type: none"> - La proposition d'écrire un argumentaire a été souhaité par Claire Charrier [Service Biodiversité - Espaces Naturels], Nathalie Bernard [Service Parcs et Jardins] et Catherine Fourmond [adjointe au conseil municipal]. - Écriture d'une première ébauche « déroulement de la réunion ». - Écriture d'une première ébauche du « jeu de rôle ».
A FAIRE	<ul style="list-style-type: none"> - Réfléchir au déroulement de la réunion: proposer le jeu de rôle à diverses personnes afin de recueillir les premiers ressentis vis à vis de cette méthode de travail (à réfléchir avec l'animateur) - Approfondir le jeu de rôle (avec l'animateur)

Liens hypertextes:

- Déroulement de la réunion

ACTION PRECONISEE	Cohérence: Rencontrer les personnes qui peuvent être questionnées par les habitants
------------------------------	--

BUT	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les participants à la démarche "zéro phyto". - Échanger sur les pesticides. - Recueillir des idées d'actions permettant de sensibiliser les habitants à la démarche de la Ville.
------------	---

DESCRIPTION DETAILLÉE	<p>Réunir toutes personnes travaillant à Blois, sur des lieux d'accueil, et qui peuvent faire l'objet de remarques concernant la politique de la Ville en générale (accueil de mairie, bibliothécaires, directrices d'écoles...).</p> <p>Il y aura une rencontre par quartier, donc cinq.</p> <p>Ces réunions seront coordonnés par le référent Ville et animé par celui-ci.</p> <p>La rencontre aura plusieurs phases:</p> <ul style="list-style-type: none"> - une présentation de la démarche « zéro phyto » par un diaporama. - en petits groupes, les personnes vont échanger sur la démarche « zéro pesticide » et proposer des idées visant à contribuer à la démarche dans le cadre de leur travail. - en plénière, les participants vont alors échanger sur le travail qu'aura fourni chaque groupe.
----------------------------------	--

MOYENS NECESSAIRES	Moyens humains :	
	- Un référent Ville : coordonner la réunion: invitation, gérer les inscriptions, réserver la salle, le matériel nécessaire.	
	Des participants: toutes personnes travaillant en pôle d'accueil qui pourra être en contact avec le public.	
	Moyens financiers :	Coûts:
	Frais personnel: 1 référent Ville	3 jours = 250 € x 3 = 750 €
	Frais divers: amortissement du vidéo-projecteur, de l'ordinateur; les sucreries; une dizaine de brochures LNE	
TOTAL		

SERVICES IMPLIQUES	Tous les services
-------------------------------	-------------------

CALENDRIER	Coordination Décembre 2011 – Janvier Février 2012	Actions Février 2012
-------------------	--	--------------------------------

Préconisation Cohérence - Informer les personnes qui peuvent être questionnés par les habitants

RESULTATS ATTENDUS	- L'ensemble des participants sont sensibilisés aux problèmes qu'ils peuvent rencontrer, savent quoi répondre, et se sont appropriés la démarche de la Ville en proposant et/ou en mettant en place de petites actions, idées.
EVALUATION	- Nombre de participants inscrits et présents. - Bilan de la rencontre
INTERET DE L'ACTION	- Les participants sont informés de la démarche de la Ville, ce qui permet une cohérence de la politique (les personnes savent pourquoi ça a été mis en place, peuvent être en accord avec la démarche et peuvent alors véhiculer une communication positive du « zéro phyto »). - Les participants peuvent s'approprier la démarche en proposant des idées afin de mettre en valeur la politique.
LIMITES DE L'ACTION	- Un faible nombre d'inscrits à la réunion.
CONDITIONS NECESSAIRES	- Une ambiance conviviale et chaleureuse. - Le nombre de participants devrait être autour de 10.
MODELES D'APPRENTISSAGE	Informationnel – transmissif Socio-Constructivisme
CE QUI A ETE FAIT	- Proposer cette réunion à Claire Charrier qui a émis un avis favorable. - Écriture d'une première ébauche « déroulement de la réunion ».
A FAIRE	- Approfondir le déroulement de la réunion, à discuter avec Claire Charrier.

Liens hypertextes:

- Déroulement de la réunion

Autres idées à ajouter :

- Conférence : posture militante en faisant intervenir Pierre Rabhi, couple Bourguignon...
- Films suivi de débat : "pesticide non merci" ; "pesticide mon amour"
- Réunions publiques durant 2012
- Organiser une journée ou ½ journée spéciale Zéro pesticide : expliquer la démarche, pourquoi, comment, les actions en cours, les exemples, le mur à idées, ateliers de jardinage, circuit d'herbe folle, conférence, visite de jardins de particuliers, de jardins de la Ville, visites des serres..
- « Autocollant : zéro pesticide »: soutient aux jardiniers, labellisation de jardins de particuliers...
(Dans les trois objectifs).

- Réunir régulièrement les Directions: Biodiversité-Espaces Naturels; Parcs et Jardins; Voirie afin de faire des bilans réguliers, se rencontrer, réfléchir ensemble à des solutions s'il y a des problèmes, ou proposer des idées afin d'avancer et que les Services se sentent accompagné dans leurs démarches.

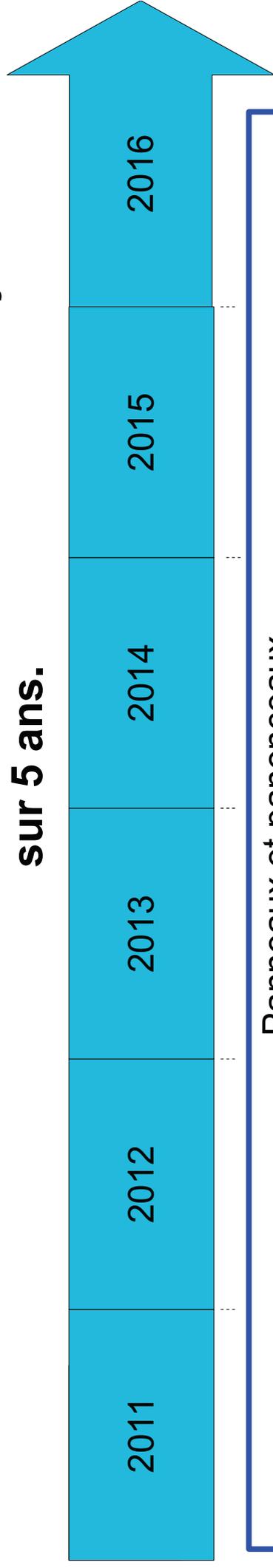
- Mettre en place avec le Service Communication un forum sur le zéro pesticide, afin que les personnes contentes de cette démarche puissent s'exprimer, et faire un contre-poids aux plaintes déposés.
 - Faire de l'Éducation à l'Environnement dans les Écoles et centres de loisirs : création de jardins pédagogiques, prêts de terrains par la Ville, apport de terreau... (partenariat avec les structures d'EE et OCCE).
 - Compostage collectif : contacter Fanny de ValEco
 - Jardins partagées, Jardins familiaux : proposer des parcelles, organiser des réunions pour sensibiliser à la baisse d'utilisation de produits phyto, proposer des ateliers de formations, voir avec l'agenda 21, promouvoir des achats groupés de matériels, voir les différentes chartes et y inclure l'arrêt ou la baisse de l'utilisation de produits chimiques
 - Promouvoir la démarche Noé
 - Fiches: les espèces végétales présentes dans mon jardin: sensibiliser au non usage de pesticides en montrant la biodiversité: le nombre d'espèces différentes
- Concours: végétaliser vos quartiers, rues ou trottoirs

- Monter un projet d'animation sur la nature en ville avec les écoles, les centres de loisirs : partenariat avec les différentes structures d'Éducation à l'Environnement (GRAINE Centre, CDPNE, SNE, Perche Nature, Maison Botanique...)
- Promouvoir une démarche type Noé: exemple: le projet "sauvage dans ma rue": où les citoyens sont conviés à reconnaître les espèces végétales qui poussent dans leur rue, autour des pieds d'arbres, sur les trottoirs... grâce à l'utilisation du guide des 100 plantes les plus communes dans Paris, ils peuvent faire la liste des espèces qui poussent dans leur rue et envoyer les données grâce à ce site internet. Plus d'info:
<http://sauvagesdemarue.mnhn.fr/sauvages-de-ma-rue/presentation>
Projet lancé dans les grandes Villes à partir de 2012.

++ Analyser les réponses aux questionnaires Agenda 21

Partie 3: Document de travail: Deux échéanciers

Échéancier des actions et différences suivant les objectifs, sur 5 ans.



Panneaux et panonceaux

Cohérence : agents, élus

Communication: Brochures, Médias...

Réunion publique du maire

Laissons pousser

Circuit des herbes folles

Cohérence : agents

Fleurissons nos rues

Atelier de Jardinage

Démarche participative

Légende :

- S'approprier la politique de la Ville
- Jardiner « au naturel »
- Accepter la flore spontanée

Concours photo « Dame Nature »

Concours de Jardin au Naturel

Annexe 4 :

**E-mail type envoyé
aux collectivités,
associations ou
FREDON**

Annexe 4 : Email-type envoyé à des collectivités, Fredon ou associations

Bonjour,

je suis stagiaire à la mairie de Blois, où je vais proposer une méthodologie sur la sensibilisation des habitants au projet de zéro pesticide.

Les jardiniers et la propreté urbaine ne devraient plus utiliser de produits phyto en janvier 2012.

La démarche de sensibilisation auprès des habitants devrait donc commencer durant le printemps 2012.

Je suis donc à la recherche d'actions qui ont déjà été faites dans des collectivités.

Je me pose des questions, si vous avez le temps d'y répondre je vous en serais très reconnaissante, ou bien vous pouvez m'envoyer des documents qui pourront y répondre.

- J'aimerais savoir d'où est venue cette demande ?
 - De la part d'une collectivité ou de votre propre initiative ?
- En ce qui concerne les particuliers, quelles actions avez-vous mis en place ?
 - Les avez-vous proposées ou bien était-ce une demande de leur part ?
 - Et si c'était une demande, quelles actions avez-vous mis en place pour faire émerger cette demande ?
- Avez-vous fait des évaluations de vos actions, si oui lesquelles ?
- Et ce qui serait à améliorer ?
- Enfin, quel est le bilan de vos actions ?

Les réponses à ces me permettront d'élargir ma réflexion, et proposer des pistes à la collectivité.

Aussi, si vous avez d'autres idées afin d'apporter un nouveau regard sur la flore urbaine, je suis preneuse, et je peux aussi vous faire part de ma démarche par la suite.

Je vous remercie d'avance,

Cordialement,

Mathilde Fesneau

Stagiaire au service Biodiversité – Espaces Naturels
Licence Professionnelle de Coordination de Projets en Éducation à l'Environnement et au Développement Durable, SupAgro Florac.

Annexe 5 :

Synthèse des actions de sensibilisation au « zéro pesticide »

ANNEXE 5 : SYNTHÈSE DES ACTIONS SUR LA SENSIBILISATION DES HABITANTS AU ZÉRO PESTICIDE

Cette synthèse récapitule les recherches faites sur les diverses actions de sensibilisation des habitants au zéro pesticide, mais elle informe aussi sur l'évaluation de ces actions, ainsi que sur leurs freins et leurs leviers. Ces actions ont été faites à la demande de mairies, communautés de communes et d'agglomération, associations et agence de l'eau. Ce document permet d'envisager les suites possibles à étudier.

I- Les commanditaires : Mairies, EPCI, Associations, Agences de l'eau...

La majorité des porteurs de projet zéro pesticide sont des communes ou des EPCI, elles décident de réduire ou stopper l'utilisation de produits phytosanitaires. Mais des associations, FREDON ou des agences de l'eau peuvent aussi être porteurs.

II- Pourquoi sensibiliser les habitants à une démarche de réduction de produits phytosanitaires ?

Cette question n'a pas été posée aux Villes et associations contactées.

Nous avons déterminé trois grands objectifs à atteindre par l'habitant :

- **Être capable de s'approprier la politique de la ville**, c'est-à-dire, se poser des questions telles que : « Pourquoi ma ville ou mon village se lance dans une démarche de zéro pesticide ? », « Quelles en sont les conséquences ? », « Qu'est-ce qu'un produit phytosanitaire ? », « Quels risques ont ces produits sur moi, sur mon jardin, mon eau... ? »...

L'appropriation par les habitants permet une meilleure compréhension de la politique choisie. Cette appropriation passe **par une large communication** sur ce qu'est un produit phytosanitaire et ses effets. Mais aussi par des activités ludiques qui demandent et amènent à réfléchir. Avec une approche scientifique et/ou expérimentale, un animateur peut amener son public à se poser des questions.

- **Être capable de jardiner « au naturel ».**

Il est nécessaire d'apporter aux habitants qui le souhaitent des possibilités de formations et/ou des ateliers de jardinage. J'ai souvent pu constater par mes recherches et par mes antérieures expériences professionnelles que les personnes ne savent pas jardiner, ou qu'ils ne savent pas faire autrement qu'utiliser des produits phytosanitaires. Il est donc important de **prévoir des ateliers de jardinage** à ceux qui le désire.

- **Être capable d'accepter la présence de la flore spontanée.**

Les jardiniers des villes font et feront un effort pour entretenir des massifs de qualité, en cohérence avec une politique de zéro phyto, par une meilleure mise en évidence de graminées et vivaces, et autres aménagements (par-exemple). En revanche, en ce qui concerne les cimetières et les trottoirs, les agents n'ont souvent pas les moyens d'apporter un entretien ayant pour but de supprimer toutes les herbes spontanées. Il est donc nécessaire d'**apporter un nouveau regard** sur ces dites « mauvaises herbes ».

III- Actions de sensibilisation réalisés dans les collectivités questionnées

Les actions faites par d'autres villes ont été classées en fonction des trois objectifs :

La plupart des collectivités répondent au premier objectif cité, c'est-à-dire, permettre à l'habitant de s'approprier la politique de la ville :

- Par la mise en place de panneaux annonçant un territoire où l'utilisation de produits phytosanitaires n'est pas utilisée : « zéro pesticide » ; « espaces sans pesticide » ; « ici la commune jardine au naturel »...
- Par la mise en place de panneaux d'informations expliquant la démarche
- Par la communication via le site internet de la ville, des bulletins inter à la mairie, mais aussi inter à la ville, par la presse locale, le bulletin municipal... En général, par tous les moyens de tenir les habitants informés de la démarche.
- Par des conférences, animées par des experts, sur des thèmes larges ou spécifiques. Mais aussi par des réunions publiques, ou par des films suivis de débats, animés par des élus, ou des associations, permettent d'informer la population et répondre aux questions.
- Par des expositions, itinérantes ou non. Selon l'exposition, divers thèmes peuvent être abordés : les effets des produits P sur la santé, l'environnement... Mais aussi des expositions sur la flore urbaine, « La nature en ville », collecte de photos sur la nature en ville, organisé par le réseau GRAPPE (Groupement des Associations Porteuses de Projets en Environnement), ou l'exposition de Vincent Bousseret (Strasbourg) sur des petits personnages en plastiques pris en photo à côté de plantes spontanées...

En ce qui concerne le deuxième objectif visé, c'est-à-dire : être capable de jardiner au naturel :

Des ateliers de jardinage sont proposés, mais pas fréquemment et pas dans chaque ville zéro pesticide, car ceci **nécessite des moyens humains ou financiers, ainsi que beaucoup de temps**. Le budget qui y est consacré est très important, et les communes n'ont peut-être pas les moyens nécessaires ou suffisants.

Enfin, le troisième objectif, c'est-à-dire, accepter la flore spontanée peut être traité par diverses actions :

Des activités permettent de réfléchir à un nouveau regard à porter sur la flore spontanée, comme des balades de découverte de la flore des trottoirs. Cette activité est souvent proposée. Il y a aussi des expositions et des prospectus qui permettent la reconnaissance et qui montrent l'utilité de la flore des villes. Un kit pédagogique sur les herbes folles pour une classe de CM2 a aussi été créé.

Pour finir, deux projets d'ampleur sont menés dans les grandes villes : La végétalisation des pieds de murs et des chartes de partenariat avec des jardinerie.

Embellissons nos murs est un projet transversal et peut répondre aux trois objectifs en même temps. A Rennes (Lille, Lyon, Orléans, etc), les habitants peuvent végétaliser leurs pieds de murs. La mairie accorde aux habitants qui le souhaitent une parcelle de trottoir (la longueur est définie dans un contrat au préalable). Si les habitants le souhaitent, une association d'insertion qui travaille en partenariat avec le service Parcs et Jardins, peut venir casser le trottoir.

Enfin, des associations ont signé des *chartes avec les jardinerie*. Les vendeurs sont formés et conseillent les clients, tant dans la pratique de jardinage que dans l'achat de produits non phytosanitaires. Des fiches techniques de pratique de jardinage naturel sont aussi disponibles.

Une grande communication accompagne ces deux projets.

IV- Les leviers

En général, la communication et la facilitation du travail (pour les habitants) permettent le bon déroulement des projets. D'après les associations, ce qui permet à un projet de prendre de l'ampleur sont :

- La communication via les réseaux, entre les associations et entre les porteurs de projets, mais aussi la communication au sens large, pour les habitants.
- Pour *Embellissons nos murs*, le découpage du trottoir est maintenant fait par une association d'insertion qui travaille en partenariat avec le service des jardins de Rennes, qui allouent un budget à cette démarche (le service étudie aussi la demande de faisabilité).

Le travail en partenariat entre les diverses associations permettent à chacune d'apporter ses propres compétences pour le bon déroulement du projet.

V- Les freins

De faibles moyens financiers et humains sont un grand frein à tout projet.

Pour *Embellissons nos murs*, le découpage du trottoir incombait d'abord au particulier.

VI- A améliorer

La **communication** vis-à-vis des particuliers est un aspect très important à prendre en compte et à ne pas négliger. Aussi, il faut (re)dynamiser les projets un peu plus périodiquement. La **rencontre** auprès des particuliers est aussi très importante afin qu'ils se sentent et soient accompagnés.

Ces deux aspects ont été fortement répétés.

Aussi, faut-il davantage prendre en compte les plantes sauvages et spontanées.

Enfin, les collectivités doivent montrer l'exemple, en végétalisant leurs murs par-exemple. Mais elles doivent aussi faire preuve de **cohérence**. Ceci entre les jardiniers, les directeurs des services et les élus. Il a été dit que les élus ne soutiennent pas toujours une telle politique, et souhaitant faire plaisir aux habitants, demandent aux directeurs et à leurs jardiniers, ou aux agents de la propreté urbaine d'aller « nettoyer » telles parcelles, tels massifs, telles rues ou autres. Il est donc nécessaire que chaque acteur s'approprie le projet et le soutienne.

VII- Les évaluations

Peu d'évaluation ont été faites, ou les données ne peuvent être communiquées pour diverses raisons. En général, les évaluations sont en terme de chiffre vis-à-vis du nombre de participants...

En ce qui concerne *Embellissons nos murs*, les chiffres montrent une forte augmentation en 2009, à partir du moment où le découpage des trottoirs pouvaient être fait par l'association.

Pour la charte des jardinerie, il y a eu des visites chaque années par une instance, par des partenaires (enquêtes anonymes), afin de s'assurer que les magasins jouent le jeu. Il y a eu aussi des enquêtes de satisfactions auprès des responsables des points de ventes, ainsi que des chiffres concernant la vente de produits phytosanitaires.

VIII- Bilan

Certaines actions permettent aux personnes de se poser des questions (exemple donné par une exposition).

Les représentations des personnes recueillies révèlent une **méconnaissance** à l'usage des produits phytosanitaires.

En conclusion, certaines actions ou activités **permettent aux habitants de se poser des questions**. C'est l'étincelle d'une sensibilisation, il restera à l'habitant de s'informer de lui-même par la suite. On pourra donc l'accompagner en lui proposant diverses actions (conférences, ateliers, formations, création d'un réseau de jardiniers ou autres...).

Il est donc important de déclencher cette étincelle, ceci ce fait **par diverses approches**, le public est très vaste, chacun a son ressenti, ses idées, chacun s'intéresse au sujet ou non. Il est donc important d'amener cette sensibilisation sous divers angles, ou chacun pourra y trouver ce qu'il cherche. Ceci ce fait donc par l'établissement d'objectifs. Les trois cité sont les premiers auxquels nous avons pensé. Un habitant ne pourra peut-être pas atteindre les trois, mais s'il en acquiert un, le travail sera déjà bien commencé, le reste viendra avec le temps, et peut-être avec l'aide des mœurs qui changeront...

La sensibilisation des habitants au zéro pesticide doit donc être accompagné d'une forte communication auprès des habitants mais nécessite aussi **une structure porteuse du projet**, qui peut dégager du temps à un animateur, tant par l'animation de divers ateliers auprès des habitants, mais aussi par le temps consacré à développer ce projet dans un réseau, et communiquer.. Il peut donc être intéressant de diviser ces tâches par structures, par les compétences qu'elles ont. Or, dans une petite ville comme Blois, de telles structures n'existent pas ou ne sont pas assez développées (par ses moyens humains et financiers) pour être porteur d'un tel projet. Des moyens humains doivent donc être apporté à la municipalité afin de coordonner les actions de sensibilisation des habitants

Aussi, pour que ce projet soit clair, **la cohérence entre les politiciens et les services** doit être de vigueur.

Sites Internet ressources :
ecophytozna-pro
plante et cité

Annexe 6 :

Classement des actions par objectifs

Annexe 6 : Classement des actions par objectifs

S'approprier la politique de la ville :

- **prospectus** expliquant la nouvelle politique (Cf Vendôme).
- Prospectus Loiret Nature Environnement : sur les pesticides, les auxiliaires du jardin, la flore spontanée, etc.
- **affiches** et fly à divers endroits (lieux publics (bibliothèque, mairie, RAB, MHN...))
- **panonceaux** : identifier les espaces publics « zéro phyto » auprès du public
- panneau d'information sur le zéro pesticide de Blois
- **communication au sens large** : expliquer la démarche de la Ville : comment, pourquoi, actions en cours ;
via le site internet de la ville (articles et vidéo (interview des élus, des techniciens, des directeurs de services, quelques passants), les magazines municipaux, bulletins municipaux, le trait d'union, presse locale (NR, + FM radio, France 3).
- **conférence**
- **réunions publiques** animées par élus
- **films suivi de débats**, en plein air, bibliothèque abbé Grégoire : idées de films : *pesticide non merci*, *Pesticide mon amour...*
- **exposition** : « Zéro pesticide dans nos villes et Villages » ; « Zéro pesticide dans nos jardins » ; « Mauvaises herbes on vous aime »
Lieux publics : bibliothèque, mairie, RAB, MHN, Lycées
- **Tenir des stands** lors de manifestations à Blois, où des bénévoles présentent le projet, les actions en cours, les actions à venir, recueillent les idées, donnent des prospectus, présentent l'exposition...
Exemple de manifestation : fête des voisins, journée des associations, portes ouvertes de la maison du parc de l'arrou, événement liés au jardins (Rendez-vous aux jardins ; Fête des plantes ; Salon Nature et Plantations ; etc), Conseil de quartier, Festival Mix'Terre, Weekend de Chiens, Macadam ; Guinguette, etc.
- **Organiser une journée ou 1/2 journée spéciale zéro pesticide** : expliquer la démarche, pourquoi, comment ; les actions en cours avec des exemples, le mur à idées, des ateliers de jardinage dans la journée, des balades urbaines, conférence, visite des serres de la Ville, de jardins de particuliers, etc.
- **Travailler la cohérence** : sensibiliser l'ensemble des élus, les services techniques, les jardiniers, le Service d'Intervention Rapide, travailler sur un argumentaire pour l' élu.
 - Sensibiliser les agents : Faire des ½ journée où tous les agents de la Ville qui sont en contact avec le public sont invités : expliquer la démarche, pourquoi, comment, dire les premières actions en cours, et demander les idées des agents présents (exemple : les personnes de la bibliothécaires ont proposé à Orléans d'accueillir les expositions ; la personne qui s'occupe des permis de construire de la Ville d'Orléans a proposé de glisser des prospectus à chaque demande de permis de construire qu'il envoie). Ceci permet que chaque personnel soit informé de la démarche et se l'approprie en proposant des idées, et insérer la politique dans son travail de tous les jours. Demander à ce que la maire inaugure les réunions et explique la démarche.
 - Sensibiliser particulièrement les jardiniers, personnes de la propreté urbaine et voirie : Soit proposer la même démarche et que les agents fassent partis des réunions d'informations ; soit faire des réunions personnalisés pour eux, leur demander leur avis sur l'arrêt de l'utilisation de produits phyto, ce qu'ils pensent de

la nouvelle organisation (améliorer si les avis sont négatifs), leur demander s'ils ont des idées pour sensibiliser les personnes à accepter la flore spontanée (ou autres, ces agents seront les premiers à être embêtés par les passants).

- Sensibiliser les élus : organiser une journée ou une demi-journée de rencontre entre les différents villes qui ont commencer la démarche de zéro pesticide : Vendôme, Blois, Marchenoir, Mennetou (voir avec le CDPNE, Perche Nature et Sologne Nature Environnement ; intégrer Orléans peut-être ?) : demander au maire qu'il inaugure la réunion, faire en sorte que de nombreux élus de la Ville de Blois soient présents afin qu'ils entendent tous ce que les autres élus ont à dire.

Proposer une rencontre avec les élus de Vendôme : maire et élus.

- **Création d'une exposition sur la nature en ville** ou thème proche (+acceptation de la flore spontanée)
- Concours des trottoirs fleuris / ou des jardins naturels (voir avec charte LPO, Noé, LNE) (+être capable de jardiner au naturel)
- Végétalisons nos pieds de murs (dans les 3 objectifs)
- Autocollant zéro pesticide

– **Jardiner au naturel**

- **Ateliers** / Formations de jardinage naturel (par les jardiniers de France, la maison du parcs, l'Association des Parcs et Jardins de la Région Centre, etc)
- **Végétalisons nos pieds de murs** (dans les 3 objectifs)
- Faire de l'**éducation à l'Environnement dans les Écoles et Centres de Loisirs**, par la création de jardins pédagogique. (la ville en fait ; voir les assos ; proposer des parcelles ; voir avec l'Office Centrale de Coopération à l'Ecole, etc)
- **compostage collectif** : contacter Fanny de ValDem
- **jardins partagés** proposer des parcelles,
- jardins familiaux : voir les différentes chartes et inclure la baisse ou l'arrêt totale d'utilisation de produits phyto, proposer des parcelles, organiser des réunions, voir avec l'agenda 21 ; prêt ou location de matériel, promouvoir des achats groupés....
- autocollant zéro pesticide
- promouvoir la démarche noé : science participative : l'observatoire des papillons.

– **Accepter la présence de la flore spontanée**

- **Circuit des Herbes folles** : (CDPNE, Perche Nature, Dominique Mansion) : proposer des plaquettes des inventaires déjà réaliser où les personnes peuvent cocher les plantes. (en plus, promouvoir les démarches Noé axé sur la flore spontanée.
- **Faire un lien entre les sentiers de promenades, les GR et autres et le zéro pesticide.** Ou promouvoir ces sentiers. Créer un sentier d'interprétation ? (pas facile) voir avec les espaces naturels autour de la Ville de Blois...
- appel à projet d'exposition : prendre des photos de la nature en ville
- exposition LNE sur les mauvaises herbes + prospectus + exposition de Strasbourg sur les petits bonhommes à côté de plantes spontanées
- **semmer des graines dans les interstices**
- végétalisons nos pieds de mur (dans les 3 objectifs)
- Monter un projet d'animation sur la nature en ville avec les écoles, les centres de loisirs (avec différentes structures d'éducation à l'environnement).
- Autocollant zéro pesticide

Annexe 7 :

**Entretien avec Gaël
Foussadier [Service
Démocratie Local et
Instance
Consultative]**

**Annexe 7 : Entretien avec Gaël Foussadier : Service Démocratie locale et
Instance consultatives
le 30 mars 2011**

Questionnaire permettant d'échanger

Quel est votre travail ?

Comment sa marche les conseils de quartier ?

La participation aux conseils ? Forte ? Oui non ? Pourquoi ?

Les premiers ressentis des habitants ?

Serait-ce une bonne méthode pour réunir les gens ?

Existe-il déjà des démarches participatives dans cette thématique ?

Qu'est-ce qui est possible par-rapport aux moyens ?

Quel territoire d'action :

Petit : permet le réajustement, de l'organisation et des modalités de mise en œuvre, chgmt progressif ;

Grand : cohérence ds l'application de la politique publique, application du principe d'égalité, démarches de com^o facilitées, plus grande facilitées à soutenir les actions des services.

Une enquête permettrait-elle de transposer les envies des citoyens ? À la fois sur leurs démarches de pratiques de jardin, mais aussi sur leurs envies ? L'enquête suivie d'une réunion peu de temps après permettrait-elle de faire ressortir les envies ?

Ou alors enquête dans la rue ?

Est-ce que les concours de maisons, balcons et autres fleuris marchent tant que ça ?

Qu'est-ce que ça représente pour vous ?

Peut-on être partenaire ? Et même co-construire ensemble ? Pourriez-vous être au final, porteur du projet ?

Prises de notes de réponses :

conseils de quartier : instance de consultation (on demande d'aller chercher l'avis de tous les habitants). C'est coordonné avec le conseil des sages.

C'est mettre en place des logiques de concertation...

Basé sur du volontariat (souvent les mêmes...)

Pour le zéro pesticide : cela n'a pas fonctionné sur Vienne, pas de planning (pour le CDPNE), on avait rien à leur demander, donc cela démotive les gens.

Il faut bien faire attention au négociable, et au non-négociable, ce que veut garder l' élu, ce sur quoi il y a des marges, et c'est sur les marges que l'on fait jouer les habitants... si elles sont trop faibles, on ne peut rien faire.

Donc, Pourquoi faire participer les gens ? Demander à Catherine Fourmond, à Claire Charrier.

Pour s'approprier le thème ?

Ont-ils envies car ils sont écolo ?

Ensuite, quels sont les moyens ? Je fais participer les gens à quoi ?

Attention, il y a le projet, et il y a l'apport (la concertation), une façon de conduire... c'est un outil d'aide à la discussion

Le groupe projet : il faut travailler avec le service de communication et le service de démocratie locale.

Attention aux termes d'appropriation et d'enrichissement.

Annexe 8 :

Synthèse du Verbatim réalisé par le groupe de conseil de quartier Nord

ANNEXE 8 : SYNTHÈSE DES PAROLES RECUEILLIES LORS DE L'ENQUÊTE « QU'EST-CE QUI COMPTE POUR VOUS DANS CE QUARTIER ? » AUPRÈS DES HABITANTS.

Contexte :

Dans chaque quartier de la Ville de Blois se tient un conseil de quartier. Ils font figurent d'instances citoyennes qui participent, à leur mesure, à la politique municipale de démocratie locale et de concertation des Blésois.

Il existe plusieurs axes de travail pour un conseil de quartiers, où divers groupe œuvrent suivant différentes thématiques.

La Ville de Blois est divisé en 5 quartiers : le Nord, l'Est, le Centre, le Sud et l'Ouest. Chaque quartier représente donc plusieurs quartiers à proprement parlé.

Ici, on a évoqué les recherches qu'ont effectué un groupe du quartier Nord, sur la thématique du « Civisme », plus précisément sur la propreté (thème principalement revenu dans les propos des participants pour expliquer les questions du civisme).

Une partie de leur travail fut d'enquêter au sujet de la propreté avec des personnes ressources : les services de la ville concernés, la police, les bailleurs sociaux, gardiens d'immeubles etc.

En seconde partie, ils ont travaillé sur les représentations des habitants autour d'une question : « Qu'est-ce qui compte pour vous dans ce quartier ? », où ils ont tenu un stand attractif lors d'un marché et lors de sortie d'école.

Ils ont pour l'instant rendu compte de leurs recueils par un verbatim.

Méthodologie de travail :

J'ai donc classé ces paroles par 4 grands groupes et je les ai analysé par la suite.

Il y aura donc: les points négatifs, les points à améliorer, ce qui est bien, et les points où l'environnement est cité.

Ce travail m'a permis d'avoir le ressenti des personnes sur leur vie dans les quartiers Nord. Si je caricature, on peut parler des quartiers « plus difficiles ». J'ai donc obtenu leurs représentations de leur ville, de leurs quartiers, et le terme de nature émerge de temps en temps.

Points négatifs :

« J'ai connu au début, quand on démolit là où les enfants sont nés, ça fait mal. Il faut supporter ce qui se passe, les jeunes, on ne peut pas les changer. Il y a des moments je m'emmerde... »

« Pendant mon service militaire en Algérie.... Cette période nous a marquée, moi j'ai vécu dans une famille de 12 enfants, je n'ai pas toujours mangé à ma faim.... Je suis sensible aux gens qui n'ont pas beaucoup de moyens quelle que soit leur origine »

« Il n'y a rien de bien pour les 15-30 ans »

« Je trouve qu'il n'y a pas assez d'animation pour les jeunes »

« Ce n'est pas assez propre, trop de saletés, il faut plus de jeux pour s'amuser. Remettez les arbres que vous avez coupés. Nous regrettons tous le côté festif de nos quartiers. L'échange, l'écoute de chacun sous prétexte de budget et le manque de travail pour nos jeunes qui galèrent. »

« On crée une ville dans une ville.... C'est la ZUP dans les quartiers nord.... On reste

enfermés.... »

« Moi j'ai déménagé une fois mais je retrouve les mêmes problèmes.... On sent l'impuissance des pouvoirs publics.....On n'intervient pas....Tout le monde baisse la tête et la police a peur.... On ne sort plus le soir. »

« Je suis propriétaire, devant chez moi c'est sale= bouteilles, papiers, des seau d'urine, plus de sécurité, c'est sale »

« Pour les passages cloutés il faut faire quelque chose. Trop d'accidents. Quand vous construisez, vous démolissez tout. A Chavy, rue JeanMonet, c'est sale, il faut nettoyer. Et des pistes cyclables sont sales. »

« S'il y avait plus de monde dehors, et pas que les jeunes, il y aurait moins de problèmes avec eux. Mais, la dernière fois que les congolais ont sorti de quoi faire un méchoui, les flics sont arrivés une demi heure plus tard... Donc il ne reste que les jeunes !!!!! »

« Quartier Georges Sand, le problème est le voisinage puis la propreté. »

« Toilette du marché (le mercredi Zup) très sale. Si nous pouvions faire quelque chose. Merci »

« L'on remarque que ce n'est pas une ville chaleureuse, trop de cloison, c'est un ghetto »

« La ville, l'environnement, les bâtiments ne sont pas bien. Rempli de cafards. Il faut changer ça. Des jeux, des parcs, des vélos »

« Beaucoup de Béton fleuri ici! Peu de fleurs, peu de rires et de parc pour les enfants.

« [...] Dommage, la vie de quartier c'est sympa mais le béton épuisant, on a qu'une envie : partir, car élever des enfants ici c'est pas possible. »

« Je trouve le quartier calme, les gens sont aimables et certains n'ont pas assez de terrain de jeux, et mettre à toute âge. Merci »

Ce qui est bien :

« [...] Nous trouvons cette place Lorjou le plus souvent trop vide du « vivant » sauf lors du marché du dimanche, elle se remplit de couleurs, de musique, de sourires. »

« J'aime ce quartier, je l'ai vu construire, je viens tous les dimanches au marché »

« Il faut garder les marchés, l'ambiance et les commerçants sont accueillant, très important »

« J'aime le quartier, le marché et ses commerçants très bien pour le dimanche. J'habite Mirabeau depuis 26 ans. Voir les personnes c'est très bien »

« Quartier plus sécurisé plus sympa, plein de vie. Je viens souvent sur le marché le dimanche, je suis plus sereine et en sécurité »

« C'est un vrai plaisir de se promener et de faire se courses dans ce marché. Le quartier Nord a bien évolué, mais c'est dommage que certaines personnes dégradent ce que la ville reconstruit »

« Quartier qui se rénove avec beaucoup de goût. Plaisir du marché le dimanche matin. Bien agréable. A continuer! »

« Moi je vous parlerais plus du quartier il y a 30 ans on était dehors, on discutait... la mixité culturelle, c'était le thé partagé avec les voisins marocains. »

« Ce qui compte c'est le marché. Depuis 45 ans, je viens tous les mercredis. On y trouve de tout et surtout des gens !!!! »

« Ça se passe bien, c'est propre, l'immeuble est en bon état, voisins agréables. Problème un arbre trop près de la fenêtre du bâtiment Roland Garros. »

« Bonjour, quartier en constante amélioration. [...] »

« J'aime bien mon quartier, il est bien, grand et beau. »

« Quartier agréable [...] »

« Je trouve le quartier calme, les gens sont aimables et certains n'ont pas assez de terrain

de jeux, [...] »

« Belle ville, beaux quartiers. Capital humain important. [...] »

« Le quartier nous plaît. Pendant 17 ans, nous avons été au terrain de camping d' Onzain. On a choisi ici les Rois ont habités la région. Alors pourquoi pas nous !!!! C'est agréable, nous on s'y plaît. »

« J' aime bien parce qu'il y a tout à côté : le centre, le coiffeur, le marché, j'ai juste la rue à traverser et puis il y a ma mamie, ma cousine, on va ensemble jouer dehors. »

« Moi, je suis bien dans ce quartier, ça fait 46 ans et tout me plaît ici... Enfin si les gens ne se plaisent pas, ils peuvent déménager....S'il y a des problèmes et il y en a, il faut passer par-dessus ou il faut s'en aller. »

« Les choses passent mieux qu'avant, plus de sécurité, plus de toboggans pour les enfants. Rien à dire »

« Je vois le calme dans mon quartier, la propreté, les espaces verts bien entretenu. Mon quartier est super »

« J'aime bien les gens sont sympathiques. Il y a pas mal des magasins aux alentours, le centre ville à 15 minutes de marche »

Les points à améliorer / les idées :

« Penser à des habitants plus individuels. Aider à relever le niveau culturel des familles. Plus d'emplois stables et lutter contre l'inactivité, l'alcoolisme, l'isolement. »

« Plus d'activités »

« L'ambiance, la convivialité des gens, et on pense qu'il faudrait changer la violence qui demeure dans les quartiers « bagarré ! Et il faudrait plus d'activité pour les jeunes »

« Il y a beaucoup d'améliorations à proposer : Bibliothèque pour enfants ambulante autour des immeubles (charrette avec petit âne, cheval), Décoration des halls d'immeuble avec des lettres (initiation à la lecture), Pataugeoire gratuite l'été, amusante dans espace paysage, plantations d'arbres fruitiers, cinémathèque ambulante d'été en plein air gratuite pour les enfants »

« Améliorations pour les bâtiments, sinon ça va, c'est calme et c'est tranquille. Il faut aussi créer pas mal des centres de loisirs pour que les gens trouvent où passer leurs temps libre »

« Il faut du vélo, un cirque pour nous faire rire, une foire aux manèges des chevaux. »

« Ce qui compte dans ce quartier pour moi c'est que la vie sociale et associative continuent. Cette nouvelle place du marché, les nouveaux bâtiments très bien. Un meilleur service de bus peut-être, pour les personnes qui veulent aller en ville.[...] Et pourquoi pas une fête de quartier ? Et bonjour à Marc Gricourt ! »

« Améliorations à apporter : Nouvelle bibliothèque à ouvrir au quartier, Commerces à étendre, Marché à envisager au centre Quinière. Amicalement »

« Je veux faire du mono cycle, je veux des animations, de la musique dans la rue »

« Les quartiers sont très bien aménagés mais le sérieux problème c'est dans les habitants. Spécialement les jeunes, il faut trouver une solution pour les JEUNES des quartiers!!!! »

« [...] L'ennui mène aux activités délinquantes.... Alors on fait quoi ? Là où la police ne fait pas son travail, le peuple doit le faire... En Turquie dans certains quartiers, des gens font par eux-même, la culture, projection de film, la propreté... et la sécurité !!!! Tous les habitants doivent être animateurs... »

« Il faudra des aires de jeux pour les enfants, et plus de surveillance sur le parking, moins de bruit »

« [...] Ce que je souhaite pour les années à venir, l'accroissement et le maintien de la sécurité. Plus d'avantage d'emplois pour nos jeunes »

« [...] Il faudrait que la ville s'occupe de faire des loyers moins élevés pour que les

commerçants puissent s'en sortir. »

« Monsieur le Maire, j'aime bien le quartier, le marché de mercredi et de dimanche et aussi ce serait bien d'avoir de l'animation de temps en temps et d'avoir des bancs, est-ce que c'est possible, cela fait pas mal d'années que j'habite à la ZUP. Merci parce que la ZUP a bien changé. »

« Des balançoires, des piscines, des jardins, de magasins des jeux »

« Améliorations à apporter : Nouvelle bibliothèque à ouvrir au quartier, Commerces à étendre, Marché à envisager au centre Quinière. Amicalement »

« Bonjour, quartier en constante amélioration. La ville s'investit pour améliorer la vie des habitants. Mais il faut que des personnes prennent conscience du respect des autres et de l'environnement. »

« Faire participer les habitants du quartier pour la construction d'espaces de jeux pour petits avec abri pour les adultes qui le surveillent. Faire repas partagés au pied des immeubles pour faire connaissance, avec démonstration de cuisine par les habitants (couscous, taboulé), théâtre des marionnettes (les petits adorent) marionnettes faites par les mamans. »

« Plus d'animation, un quartier plus vivant et plus chaleureux! Les habitants les valent bien !

Un agorespace éclairé serait génial pour nos jeunes sportifs »

« Il nous faut plus de nature et plus de jeux pour les enfants. »

« « Plus des jeux pour les enfants à la place Duquesne »

« Un parc aquatique, une piste de karting »

Points touchants à l'environnement :

« Belle ville, beaux quartiers. [...] »

« [...] plantations d'arbres fruitiers [...] »

« Le quartier est assez agréable à vivre. [...] »

« Ce n'est pas assez propre, trop de saletés, il faut plus de jeux pour s'amuser. Remettez les arbres que vous avez coupés. Nous regrettons tous le côté festif de nos quartiers.[...] »

« C'était un quartier agréable mais qui l'est de moins en moins. Avenue de France, beaucoup de verdure, agréable. Cependant, les jeunes sont infernaux et casseurs.[...] »

« J'aimerais avoir un quartier fleurit, nettoyage des caniveaux. Plus de surveillance le soir. Les pelouses plus entretenues, pas des papiers qui traînent. Désigner un responsable du quartier »

« Des balançoires, des piscines, des jardins, de magasins des jeux »

« Il nous faut plus de nature et plus de jeux pour les enfants. »

« Le problème c'est la propreté... Ça fait 30 ans que j'habite dans la tour, avant il y avait des fleurs, du côté des toilettes.... Avec des fleurs ça serait plus joli, plus vivant. Les ronds points sont magnifiques Ça serait joli comme ça ici. »

« Je connais le quartier depuis longtemps. J'espère qu'il ne changera pas beaucoup, sauf un parking souterrain et des jardins pour les enfants et un endroit pour que les chiens puissent faire leurs besoins. »

« D'avantage d'aménagements pour les enfants, meilleur environnement afin que les jeunes puissent trouver un emploi ! »

« Je travaille à la régie de quartier, sur le quartier ce serait bien qu'il y ait plus de verdure. »

« Beaucoup de Béton fleuri ici! Peu de fleurs, peu de rires et de parc pour les enfants. »

« Je vois le calme dans mon quartier, la propreté, les espaces verts bien entretenus. Mon quartier est super »

Pour synthétiser :

D'après ce travail, les habitants du quartier Nord se sentent donc un peu enfermés, avec une certaine solitude. Le contact et l'échange avec les voisins ne sont pas aisés. Les aménagements mis en place ne facilitent pas les rencontres.

Il y a un fort sentiment d'ennui, accompagné aussi d'une grande demande vis à vis de l'animation pour les jeunes, d'espaces de jeux, d'espaces de verdure, d'activités en tout genre.

Certains trouvent leurs quartiers sales : des détritiques, des dégradations, ce qui n'embellit pas le cadre de vie, et ce qui ne permet pas de se sentir bien et chez soi.

Mais il y a aussi des éléments positifs, les marchés font vivre les quartiers et les habitants. Il y a du monde, les gens se promènent, il y a de l'échange, des rencontres et des couleurs.

Pour certains, leurs quartiers sont bien aménagés, des immeubles ont été rénovés, les espaces sont propres et sont bien entretenus, avec des aménagements pour les enfants, des aires de jeux, des espaces verts etc.

Les habitants ne manquent pas d'idées pour faire vivre leur quartier et pour s'y sentir bien. Ils souhaitent qu'il y ait de l'animation, des activités, et des aménagements pour leurs enfants. Ils aimeraient aussi qu'il ait plus d'échanges entre les habitants, avoir des choses à partager, à vivre ensemble. Aussi, afin de diminuer les dégradations et l'insécurité occasionnées par des jeunes ou par des personnes isolées, les habitants aimeraient vraiment qu'il y ait des activités proposées et des emplois stables.

Enfin, en ce qui concerne les améliorations liées à l'environnement, au retour au naturel, on peut constater que les habitants souhaitent des parcs où les enfants pourront jouer, des jardins, des plantations d'arbres, fruitiers, champêtres et ornementales, de la verdure, des fleurs, de la couleur... Certains ont aussi rappelé les temps d'autrefois où il y avait plus d'arbres.

Pour aller plus loin :

Ce travail m'a permis de me rendre compte de ce que pensent les habitants et leurs priorités concernant leurs quartiers.

Dans le cadre de la sensibilisation à la démarche de zéro pesticide, il serait intéressant de continuer ce genre d'enquête dans les quatre autres quartiers de la Ville de Blois.

On pourrait déterminer s'il y a de grandes différences de conception de la vie de quartier entre les cinq grands Quartiers.

On pourrait alors questionner progressivement les habitants au sujet de la nature, le(s) jardin(s) vis à vis du quartier, recenser et discuter plus précisément des ressentis, échanger sur ce qu'est un jardin beau ou laid, ce que l'on aime voir dans un jardin, ce qui fait qu'on s'y sent bien, le jardin d'enfance et/ou de rêve etc.

Ensuite, il faudrait échanger avec les habitants à leur degré de sensibilité à l'utilisation des pesticides. Pour cela, on pourrait leur montrer des photos de « mauvaises herbes », leur demander s'ils trouvent cela beau, laid, puis leur faire exprimer ce qu'ils ressentent à la vue de cette végétation. Par la suite, on peut leur demander ce qu'il pense de la politique de zéro pesticide, ce qu'il pense de la démarche, s'ils trouvent la ville plus sale ou plus propre, ce qu'est pour eux la saleté ou la propreté (l'utilisation de pesticide nous rend malade, le pesticide est-il si propre que ça ?...), s'ils pensent que d'autres villes ont fait la démarche...

A la fin, leur demander s'ils utilisent des pesticides, pourquoi, dans quelles conditions, s'ils aimeraient arrêter, comment ferait-il, s'ils ont besoin d'aides, de conseils... ?, s'ils ont des idées pour rendre leur ville plus belle, sans pesticide...

Après cet échange, si les personnes sont intéressés pour faire quelque chose, proposer des lieux de rencontres où ils pourront discuter et réfléchir à ce qu'ils pourraient faire.

Dans quel cadre ces échanges pourraient-ils se faire ?

Conseil de quartier

Habitants volontaires groupé, qui ont déjà des idées, qu'on a répertorié avant, et qui souhaitent échanger avec les autres habitants.

Bénévoles du CDPNE

=> Lors de journées, manifestations où les habitants se rassemblent. (ex : marché...)

Que faire avec les informations recueillies ?

Voir ce qui est possible via les conseils de quartiers, associations, CDPNE...

Tout dépend de la demande des personnes.

Annexe 9 :

Exemple d'une fiche d'élaboration d'action

Annexe 9 : Exemple d'élaboration d'une fiche action

Appel à projet photos pour une exposition

But :

- Faire participer les habitants de Blois à une œuvre collective et échanger sur le thème de la photo, de la nature en ville, du milieu urbain etc.
- Tenir les habitants éveillés aux petits détails : une jeune pousse dans un mur, une flaque d'eau parsemée de pollen.
- Accepter la flore spontanée en ville.

Descriptif :

La Ville de Blois fait appel aux habitants pour un concours photos ayant pour thème : Dame Nature en Ville. Un jury sélectionnera des photos qui permettront de réaliser une exposition. Celle-ci sera mise en place dans divers endroits publics : Accueils de mairie, Muséum d'Histoire Naturelles, Comité Départementale de la Nature, Bibliothèque Abbé Grégoire, etc.

Étapes :

- Trouver un thème pour l'appel à photos : [La nature en Ville pour commencer](#).
Faire un lien aussi avec les animaux en ville, les plantes... (on parle peu des animaux de la ville), faire ça durant quelques années, donc avec plusieurs thèmes.
- Demander au réseau grappe si possibilité de reprendre le même règlement. **OK !!**
- Faire un contrat de participation. **Réalisé mais à confirmer !**
- Demander à la ville s'il y a des oublis dans le contrat de participation, puis **réajuster**. (voir en fonction du concours photo du « weekend de chien »)
- **Voter** (appel aux participants pour le vote ?, et non par un jury ?) le faire par internet sur le site de la ville? Problème qu'une personne pourra voter plusieurs fois. Mieux vaut alors que se soit un jury : agents des services : biodiversité, parc et jardin..., un photographe.
- Quels lots ? Tirage de la photo / tirage de la photo qu'il souhaite chez un **photographe** : <http://destination-images.net/galcontact/contact.html>
- Faire un partenariat avec un photographe : pour prendre des photos et/ou pour le tirage
- **Cadre** possible pour la démarche : A réajuster pour l'année 2012.
 - Fête de la nature : 18 au 22 mai 2011.
 - Semaine des alternatives aux pesticides : du 20 au 30 mars 2011.
 - Journée mondiale de l'environnement : 5 juin 2011.
- Proposer l'action au Club CPN à St Dyé
- **Demander à Claire Charrier** :
 - Comment corriger le contrat de participation, la fiche d'inscription : à qui demander ?
 - Le vote : participants ou un jury ?
 - Partenariat avec un Photographe : Association Destination Images ?
 - cadre
 - Affiche de présentation du projet, ou brochures, ou les deux, mails, site internet...
 - Autres idées de lieux pour l'exposition ?

Moyens :

- Estimer le budget pour la communication et la création de l'exposition, et la com° vis-à-vis de l'exposition
- Trouver le budget (compris dans le pack zéro pesticide)
- Faire de la communication : mail, affiche, fly, lieux publics... mettre dans le Blois Mag, sur le site du graine.

Évaluations :

nombre de participants / nombre de photos / nombre de visiteurs pour l'exposition avec questionnaire ?

Intérêt :

- La thématique permet d'éveiller le regard et la curiosité des Blésois.
- L'action est ludique : la prise de photos peut se faire individuellement ou collectivement.

Limite :

- Une mauvaise communication de l'action qui n'amène pas de nombreux participants.

Annexe 10 :

**Planning des
différentes phases de
travail**

ANNEXE 10 : PLANNING DES PHASES DE TRAVAIL

1 semaine Nov	Semaine 08 du 21/02 au 25/02	Semaine 13 du 28/03 au 01/04	Semaine 14 du 04/04 au 08/04	Semaine 15 du 11/04 au 15/04	Semaine 16 du 18/04 au 22/04	Semaine 17 du 26/04 au 29/04
Appropriation du contexte de stage	- Recherches sur les pesticides en général. - Recherches sur la flore spontanée. - Entretien CDPNE	- Recherche sur la Démarche Participative. - Entretien avec G. Foussadier [S. Démocratie locale] (30/03) - Recherches actions entreprises dans d'autres collectivités et associations (Fredon, etc.)	- Recherches de partenaires (CDPNE, Sologne Nature Environnement, Maison du parc, Société d'Horticulture, etc). - Synthèses des actions de sensibilisation	- Entretien avec Nathalie Bernard [S. Pars et jardins] (11/04) - Entretien avec Catherine Fourmond [élue] (12/04) - Synthèse : Actions par objectifs - Premières propositions d'actions	Approfondissement des actions. - Entretien au CDPNE et Fredon (19/04)	Approfondissement des actions. - Entretien avec C. Lamort [S. Voirie] (27/04)
Semaine 18 du 02/05 au 06/05	Semaine 19 et 20 du 09/05 au 20/05	Semaine 21 du 23/05 au 27/05	Semaine 22 du 30/05 au 01/06	Semaine 23 du 06/06 au 10/06	Semaine 24 du 13/06 au 17/06	Semaine 25 du 20/06 au 24/06
Approfondissement des actions. - Entretien Loiret Nature Environnement (05/05).	- Mise en page des fiches actions - Rédaction du plan du rapport de stage. - Première proposition des fiches actions à C. Charrier.	Rédaction du rapport à SupAgro Florac (48).	Création d'un diaporama pour présenter les fiches actions.	- Entretien S. Carniello [chargé zéro pesticide, Orléans] (07/06) - Entretien G. Foussadier (09/06) - Réunion avec C. Charrier et A. Prinnet [directeur S. Environnement Risques]	- Mise en page des actions. - Rédaction du rapport. - Présentations aux Services concernés [S. Communication, Cadre de vie] (17/06)	- Entretien CDPNE (21/06). - Rédaction du rapport